Diagnostic foncier agricole du PLUI Montagne d'Ardèche

Etat des lieux et enjeux

Février 2025

TERRATERRE
2 Boulevard Gambetta
07200 Aubenas
09.88.05.90.38
www.terraterre.fr
contact@terraterre.fr

terraterre
Gestion de l'espace et aménagement du territoire rural

SOMMAIRE

I -Contexte p.3

I.1 Description du projet p.3
I.2 Méthodologie et limites de l'étude p.4

IV - Une activité qui façonne le territoire p.14

IV.1 Historique p.14
IV.2 Occupation spatiale p.14

V - Un territoire pourvoyeur de produits de qualité p.15

V.1 Les productions p.15
V.2 Les signes officiels de qualité p.18

II - Le territoire administratif p.5

II.1 Localisation p.5
II.2 Evolution démographique p.5
III.3 La prise en compte de l'agriculture dans les documents de planification p.6

VI - Des femmes, des hommes et des entreprises agricoles p.20

VI.1 Les entreprises p.20 VI.2 Les femmes, les hommes et leurs exploitations p.22 VI.3 Les structures foncières p.24 VI.4 Des productions en lien avec le territoire p.27 VI.5 L'économie agricole p.30 VI.6 Les évolutions à venir p.30

VII - Synthèse des dynamiques agricoles p.32

VII.1 Les surfaces agricoles stratégiques du territoire p.34
VII.2 L'enjeu de production p.34
III.3 L'enjeu de production soumis au risque de déprise p.35

III - La montagne ardéchoise, un territoire de plateaux et de versants p.8

III.1 Des sols issus d'une activité volcanique intense p.8
I I I . 2 U n relief vallonné voire escarpé p.9
III.3 Un territoire d'eau p.10
III.4 Un climat montagnard en évolution p.11
III.5 Un territoire agro naturel p.12
III.6 Un environnement et un cadre de vie préservés p.13

VIII - Conclusion p.36

Annexes p.37

Atlas cartographique p.55

I - CONTEXTE

I.1 Description du projet

La Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche est un territoire rural fortement marqué par les activités agricoles et sylvicoles qui valorisent de nombreux espaces naturels propices au développement d'activités touristiques. La prise en compte des agricultures du territoire est un préalable nécessaire pour la définition d'un projet de territoire cohérent et harmonieux favorable au cadre de vie de ses habitants.

La Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche envisage l'élaboration d'un diagnostic stratégique agricole. Cet outil vise à soutenir la prise de décision et à promouvoir un développement territorial harmonieux. Il a pour objectif de préserver une agriculture génératrice d'emplois, tout en respectant la biodiversité et les paysages, conformément aux directives du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ardèche méridionale.

La loi ALUR suivie de la loi NOTRE ont institué et réglementé le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités. Ainsi, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche, dans un souci d'anticipation, a voulu parfaire ses connaissances dans le domaine de l'agriculture pour mieux intégrer leurs enjeux dans le futur PLUi.

Cette approche collective a comme intérêt de mettre en perspective et en cohérence l'ensemble des activités et usages du territoire. Cette démarche est d'autant plus judicieuse lorsqu'il s'agit des activités agricoles dans la mesure où ces dernières se développent en fonction de critères physiques, climatiques et humains qui dépassent largement les limites administratives. Un diagnostic stratégique agricole permettra à la Communauté de communes de disposer d'un outil d'aide à la décision pour pouvoir intervenir en faveur du développement harmonieux de son territoire.

Il s'agit donc de décrire cette activité économique qu'est l'agriculture du territoire dans l'ensemble de ses composantes (spatiales, économiques, sociales, paysagères, environnementales), et d'en définir ses enjeux.

I.2 Méthodologie et limites de l’étude

La présente étude a pour objectif de présenter l’activité agricole du territoire dans toute son ampleur.

Au vu de l’échelle d’analyse, il est difficile d’obtenir des données exhaustives qui permettrait d’avoir une analyse approfondie à l’échelle des exploitations. Le PLUi est un document de planification et en ce sens, la présente étude cible les enjeux agricoles en lien avec l’aménagement du territoire. Elle ne se veut pas prescriptrice d’actions de développement agricole même si elle identifie un certain nombre de problématiques qui dépassent l’intérêt du PLUi. Les données analysées proviennent de sources statistiques mais également d’enquêtes d’exploitation. Ces dernières ont fait l’objet de biais dans la mesure où le temps imparti n’a pas permis de collecter l’intégralité des données mais de cibler les principales données des exploitations. De plus, le taux de présence des représentants d’exploitations agricoles du territoire en réunion collective n’a pas permis d’avoir un retour du terrain exhaustif. Enfin, les autres agriculteurs absents ont été contactés pour certains afin de compléter les données mais nous nous sommes également appuyés sur la connaissance fine des acteurs locaux (élus, agriculteurs, propriétaires, employés de mairies...) pour recueillir les principales données des exploitations. Aussi, certains projets des exploitations n’ont ils peut être pas été recensés dans leur intégralité.

Au final, ce sont 86 exploitants représentant 78 structures agricoles qui ont participé aux réunions. En complément, 26 exploitations ont été enquêtées par téléphone et nous avons recueilli les informations de **154 exploitations** par des tierces personnes (élus locaux, agriculteurs, propriétaires, employés de mairies...). Bien sûr, les exploitations dont le siège est à l’extérieur du territoire, bien que recensées, n’ont pas été enquêtées.

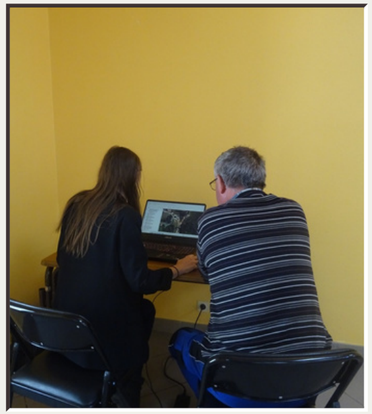

II - LE TERRITOIRE ADMINISTRATIF

II.1 Localisation*

Située sur la bordure orientale du Massif Central, aux confins de la Haute Loire et de la Lozère, la Montagne d'Ardèche s'étend sur 570 km², à plus de 1000 m d'altitude. Limitrophe au département de la Haute-Loire, aux pieds du Massif Central, la Montagne Ardéchoise (avant la nomination de plateau) se situe à l'ouest du département de l'Ardèche, à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest d'Aubenas. Un territoire composé de sucs volcaniques dont le Mont Gerbier de Jonc, source de la Loire, et le Mont Mézenc (au nord), de chemins escarpés dans le massif du Tanargue (au sud), de prairies fleuries, de forêts anciennes, de rivières, de lacs, de zones humides (tourbières) et de sites géologiques remarquables. C'est ici que le plus long fleuve de France, la Loire (1012 km), prend sa source, à 1400 mètres d'altitude environ, au pied du Mont Gerbier de Jonc qui, lui, culmine à 1551 mètres, et marque la ligne de partage des eaux entre Atlantique et Méditerranée.

II.2 Évolution démographique

La population totale du territoire est de 4822 habitants en 2020 en net recul depuis 2009 (-10%), pour une densité moyenne de 7 habitants au km² (Ardèche : 74 habitants au km²). Le territoire a perdu plus du tiers de sa population durant les 40 dernières années, alors même que l'âge moyen a progressé signifiant une tendance au vieillissement de la population. Cette perte est essentiellement liée à un solde naturel négatif depuis 2009 (-0.8% depuis 2014) alors que dans le même temps le solde migratoire est positif (+0.2%) signe de la volonté de la politique d'accueil du territoire.

Avec plus de 42% de la population de plus de 60 ans en 2021 (en augmentation), le territoire de la Montagne Ardéchoise présente une tendance au vieillissement**. La population des moins de 40 ans continue de décroître légèrement, tandis que la population des plus de 40 ans augmente. Le territoire manque donc de jeunes, ce qui pose un problème de renouvellement de la population, mais également de transmission et de reprise des activités locales (agriculture, artisanat et commerces) par des porteurs de projets locaux. Néanmoins, la population qui y réside engendre nécessairement la création d'emplois de proximité étant donné la localisation géographique du territoire.

Un autre phénomène qui freine le dynamisme local touche particulièrement le territoire : la proportion importante de résidences secondaires (majoritaires sur le territoire). En effet, le taux de résidences secondaires du territoire est de 57.3%, soit plus de la moitié des logements existants. Ce taux est de 31% sur l'Ardèche, et de 15% en France. Le Béage est la commune la moins touchée, avec près du tiers des logements concernés, alors que sur Saint-Laurent-Les-Bains-Laval-d'Aurelle, ce sont 70% des logements qui sont concernés. Le territoire fait face à un certain nombre de difficultés et contraintes parmi lesquelles : déclin démographique, densité de 7 habitants au kilomètre carré, 16 % de personnes âgées de plus 75 ans, des accès compliqués en moyenne montagne avec des temps de parcours longs malgré le passage de la RN102 qui relie le massif central à la vallée du Rhône, une dépendance au transport individuel et donc aux énergies fossiles***.

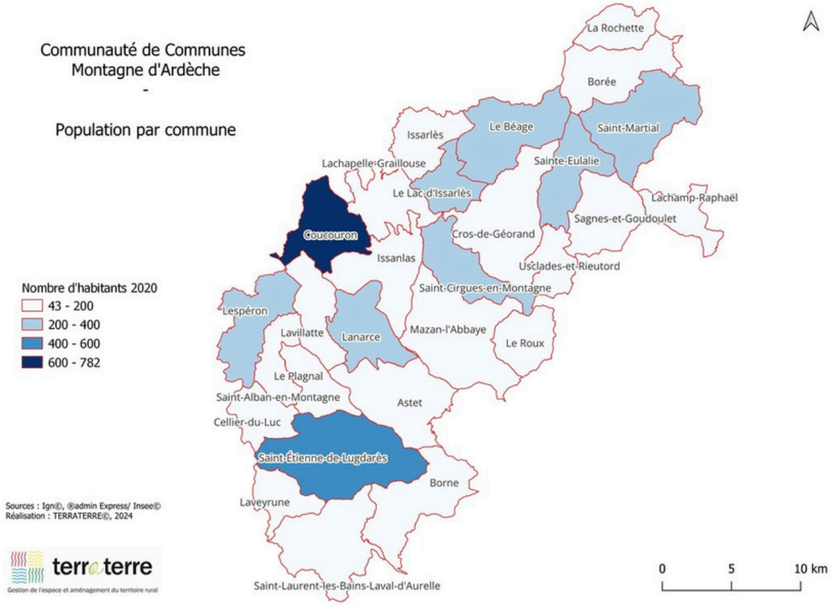

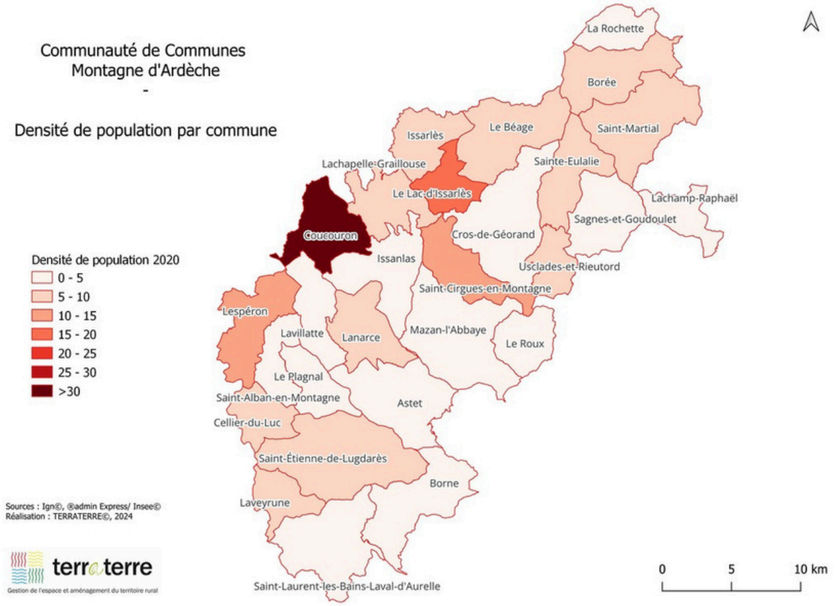

*sources : site internet de l'office de tourisme Montagne d'Ardèche (CCMA)
** sources : INSEE
*** sources : https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/carte-interactive/territoire/cc-de-la-montagne-d-ardeche

II.3 La prise en compte de l’agriculture dans les documents de planification

La loi montagne de 1985 est une loi d’aménagement et d’urbanisme et a pour but, de permettre aux populations montagnardes de vivre et de travailler dans leurs régions en surmontant les handicaps naturels, économiques et sociaux : - En facilitant le développement de la pluriactivité par complémentarité. - En développant la diversité de l’offre touristique. - En protégeant et en valorisant le patrimoine naturel et culturel.

La maîtrise de l’urbanisation est l’un des enjeux de cette loi, car il s'agit de fixer des règles particulières en matière d'urbanisme communes à toutes les zones de montagne. Le principe d'urbanisation en continuité ou hameaux intégrés D'après l'article L.122-5 et suivants du code de l'urbanisme : l'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et les villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l’environnement. L'urbanisation en continuité avec les villages et agglomérations existants : il résulte des dispositions de l’article applicable à tout terrain situé sur le territoire d’une commune en zone de montagne, que les constructions peuvent être réalisées en continuité avec les zones déjà urbanisées caractérisées par une densité significative des constructions, mais qu’aucune construction ne peut être autorisée même en continuité avec d’autres constructions dans les zones d’urbanisation diffuse éloignées des agglomérations. En ce qui concerne les hameaux nouveaux : le législateur n’a pas défini le terme de « hameaux » mais selon une réponse du ministère de l’Écologie de 2010 cela fait référence à un petit groupe d'habitations, pouvant comprendre également d'autres constructions, isolé et distinct du bourg ou du village.

- Le principe de préservation des zones agricoles

La loi montagne contient une disposition visant au « maintien des activités agricoles, pastorales et forestières ».
Le but est clairement de protéger les zones agricoles contre l'urbanisation et plus particulièrement l'urbanisation diffuse.

Le territoire fait partie du Pays de l’Ardèche Méridionale qui porte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ardèche méridionale et certaines communes sont adhérentes au Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d’Ardèche.

Ces différents échelons administratifs ont amorcé, au travers de documents (chartes, …), une doctrine commune et cohérente dans le cadre de l’aménagement du territoire.
De fait, le document d’urbanisme de l’intercommunalité doit être compatible avec les schémas directeurs de périmètre supérieur.

La charte du Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d’Ardèche 2013-2025 stipule, concernant les zones de piémont et de pentes, auxquelles appartiennent les communes :

- Diminuer de moitié le rythme de prélèvement des terres agricoles pour l’urbanisation.
- Faciliter l’accès au foncier agricole en limitant les phénomènes de spéculation et les blocages divers.
- Lutter contre la déprise.

Les politiques d’aménagement de la Communauté de communes doivent s’orienter vers la préservation des espaces agricoles à enjeux. Ils doivent être identifiés au travers de leurs intérêts productifs et économiques mais aussi sous l’angle de leur multifonctionnalité propice au maintien d’un cadre de vie, de paysage et d’environnement.

Au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ardèche méridionale, plusieurs « orientations » sont à relever :

Les espaces agricoles stratégiques sont définis sur la base des potentiels des filières viticulture, élevage, castanéiculture, maraichage, arboriculture car elles constituent l'ancrage sur lequel se développe une agriculture fortement diversifiée. Les espaces agricoles stratégiques sont les cœurs de production viticoles, arboricoles et maraîchers, les cœurs de production « élevage » et « castanéiculture » (à la marge sur le territoire) menacés par l'enfrichement ou l'urbanisation ainsi que les espaces agricoles majeurs relevant des 5 filières soumis à l'urbanisation et à l'enfrichement. Aussi, les documents d'urbanisme locaux les identifient et y sécurisent la vocation agricole par un classement en zone agricole.

Les documents d'urbanisme locaux ne doivent pas localiser leurs zones à urbaniser au sein des espaces agricoles stratégiques. En cas d'impossibilité à mettre en œuvre le principe d'évitement, des extensions urbaines et villageoises limitées sont autorisées dans les espaces agricoles stratégiques. Elles sont localisées en continuité du tissu urbain existant et doivent tenir compte de l'usage des espaces agricoles stratégiques dans le choix de leur localisation, en privilégiant les secteurs ayant le moins d'impact sur les conditions d'exploitation et en visant des formes urbaines les plus denses possibles. Toute extension urbaine située sur un espace agricole stratégique doit être encadrée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) prenant en compte la gestion des interfaces avec les espaces agricoles et décrivant les prescriptions destinées à limiter son impact sur leurs fonctionnalités.

Les communes classées en vigilance agricole sont celles relevant du pôle central, d'un pôle secondaire ou de la classe des bourgs et villages qui, d'une part, comportent sur leur territoire des espaces agricoles stratégiques relevant des filières viticoles, arboricoles ou maraichères et, d'autre part, enregistrent une évolution importante de leur urbanisation depuis 2002. Toutes devront déterminer des limites franches entre le tissu urbain et les espaces agricoles stratégiques.

L'installation de centrales photovoltaïques au sol est proscrite sur les espaces agricoles stratégiques. Toutefois, les documents d'urbanisme locaux peuvent, à titre expérimental, autoriser leur accueil sur les espaces agricoles stratégiques pastoraux, dans la mesure où les installations sont compatibles avec la pratique du pâturage et contribuent au maintien ou au renouveau de l'activité pastorale. Leur installation peut également être autorisée, toujours à titre expérimental, sur d'autres espaces agricoles stratégiques, y compris exploités, dans le cadre d'une évolution des pratiques justifiée par une meilleure adaptation de l'exploitation au changement climatique.

Les golfs, les campings, les parcs aquatiques et complexes de loisirs sont interdits sur les espaces agricoles stratégiques. Par ailleurs, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ardèche méridionale indique dans un souci de développement économique du territoire la création de zones d'intérêt local. Non localisées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ardèche méridionale, ces nouvelles zones ne doivent pas porter atteinte aux réservoirs de biodiversités prioritaires, aux corridors écologiques déclinés dans les documents d'urbanisme locaux ainsi qu'aux espaces agricoles stratégiques et aux hauts lieux du paysage.

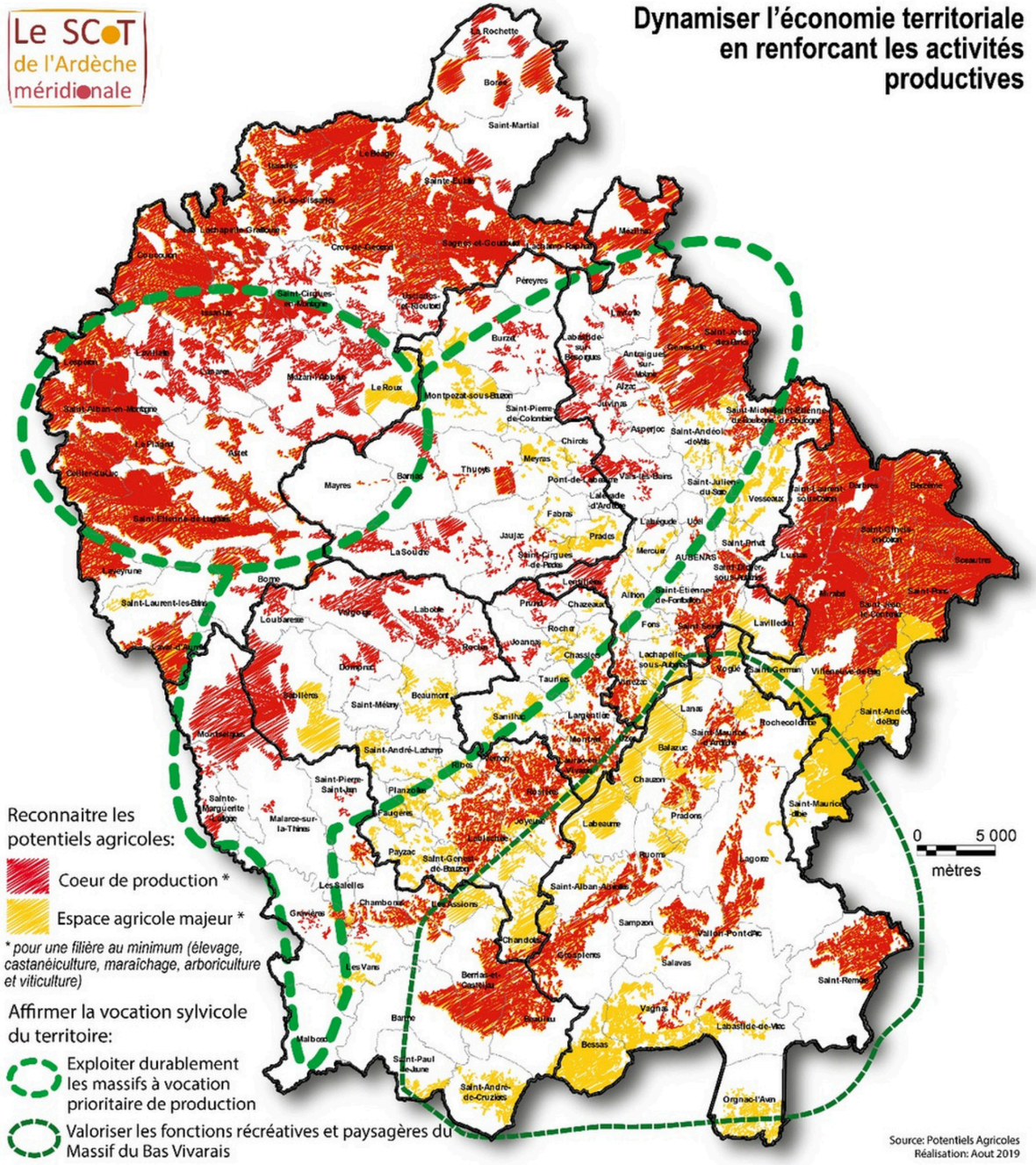

Source : PADD du SCOT du Pays Ardeche méridionale approuvé le 21/12/2022

III - LA MONTAGNE ARDÉCHOISE, UN TERRITOIRE DE PLATEAUX ET DE VERSANTS

III.1 Des sols issus d'une activité volcanique importante

Le territoire de la Montagne d'Ardèche est localisé au sud est du Massif Central à une altitude comprise entre 1000 m et 1400 m. Le relief est vallonné sur l'ensemble du territoire, hormis le bassin versant de l'Ardèche (Le Roux, Saint-Laurent-Les-Bains-Laval-d'Aurelle et Borne), où les pentes sont plus fortes.

L'agriculture dépend pour beaucoup des conditions physiques dont plus particulièrement les sols, le relief et la pente.

S'agissant des conditions pédologiques, on distingue trois grands types de sols :

- Les sols cristallins peu profonds sous climat « cévenol » soumis à des problèmes d'érosion où se déploient principalement des systèmes poyvalents (sur la marge Nord à la Rochette, Saint Martial et la marge Est autour du Roux et d'Astet) .

- Les sols granitiques peu profonds, du Haut Vivarais cristallins, propices à l'élevage allaitant du fait de la présence de prairies permanentes. (quasiment tout le territoire du plateau et des pentes)

- Les sols basaltiques de la région des sucs et de la coulée du Velay volcanique, qui présentent un intérêt pour la culture de céréales et de prairies indissociables des systèmes laitiers (majoritaires dans le Nord du territoire : Ste Eulalie, Sagnes et Goudoulet, Borée, Cros de Géorand) .

Ces sols n'offrent pas un potentiel agronomique très élevé mais présentent des différenciations à l'échelle locale qui permettent d'entrevoir la culture pour certains alors que d'autres ne peuvent pourvoir que le développement de milieux naturels (prairies, landes, châtaigneraie).

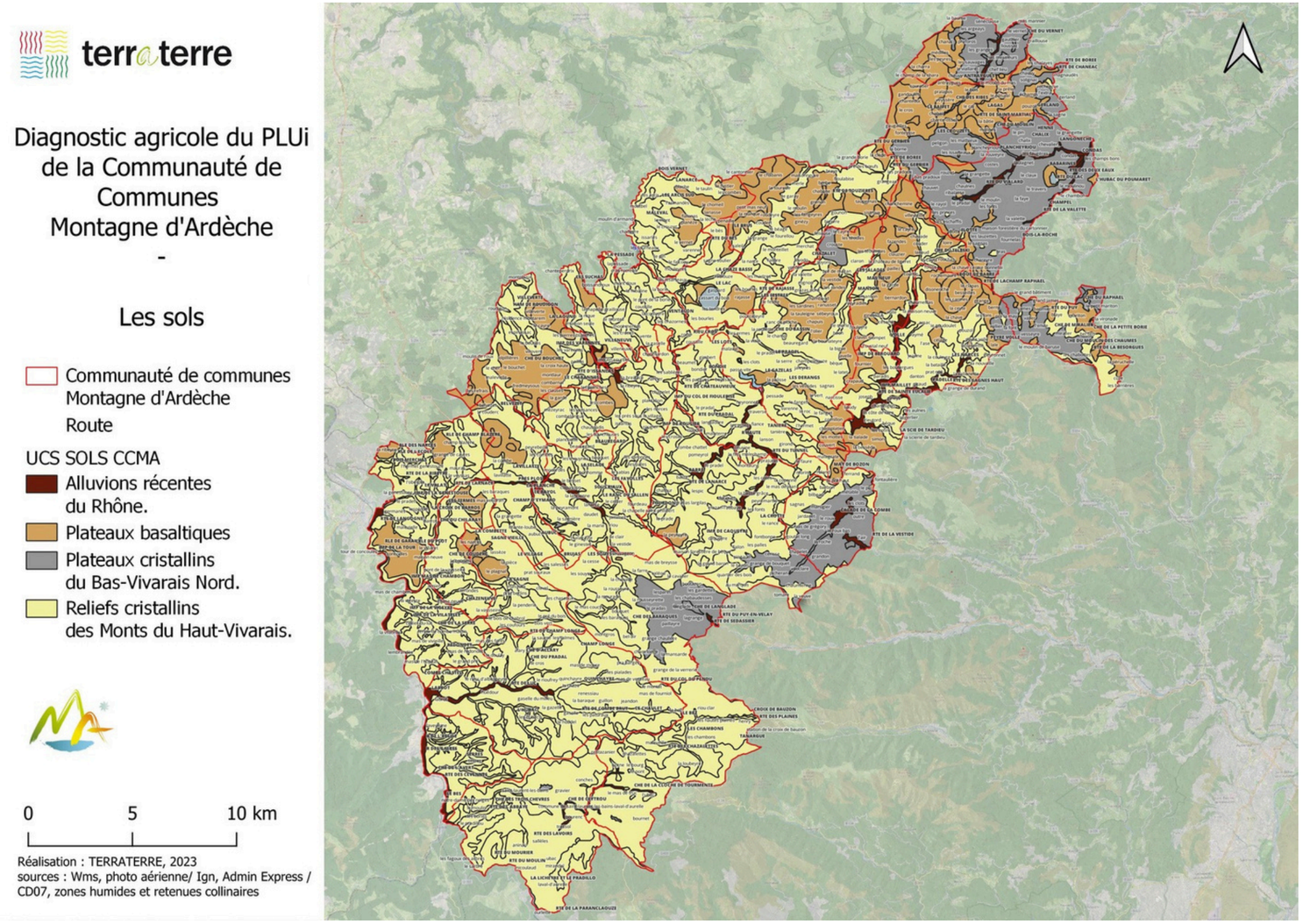

III.2 Un relief vallonné voire escarpé

Bien que présentant des contraintes majeures en termes de mécanisation avec des pentes >10% généralisées dans sa partie orientale, le territoire présente néanmoins des atouts importants en termes de mécanisation sur certaines communes limitrophes à la Haute-Loire, d'où son appellation plateau ardéchois qui illustre un avantage par rapport à ses voisins ardéchois.

Aussi, les sols présentent un intérêt agronomique relatif mais sont tout de même mécanisables pour une partie d'entre eux ce qui permet d'améliorer l'organisation du travail et augmenter les rendements puisque les terres sont travaillées pour certaines d'entre elles.

A l'Est du territoire, les pentes associées à une faible profondeur de sols cristallins, amènent des risques d'érosion importants qui peuvent limiter la fonctionnalité agricole des parcelles bien qu'elles soient tout de même valorisées par les systèmes en place.

Les caractéristiques topographiques, climatiques, et pédologiques, génèrent des conditions d'exploitation difficiles : la pente, la pierrosité, l'altitude, le climat, les sols pauvres et peu profonds sont autant de paramètres influençant la fonctionnalité agricole du territoire.

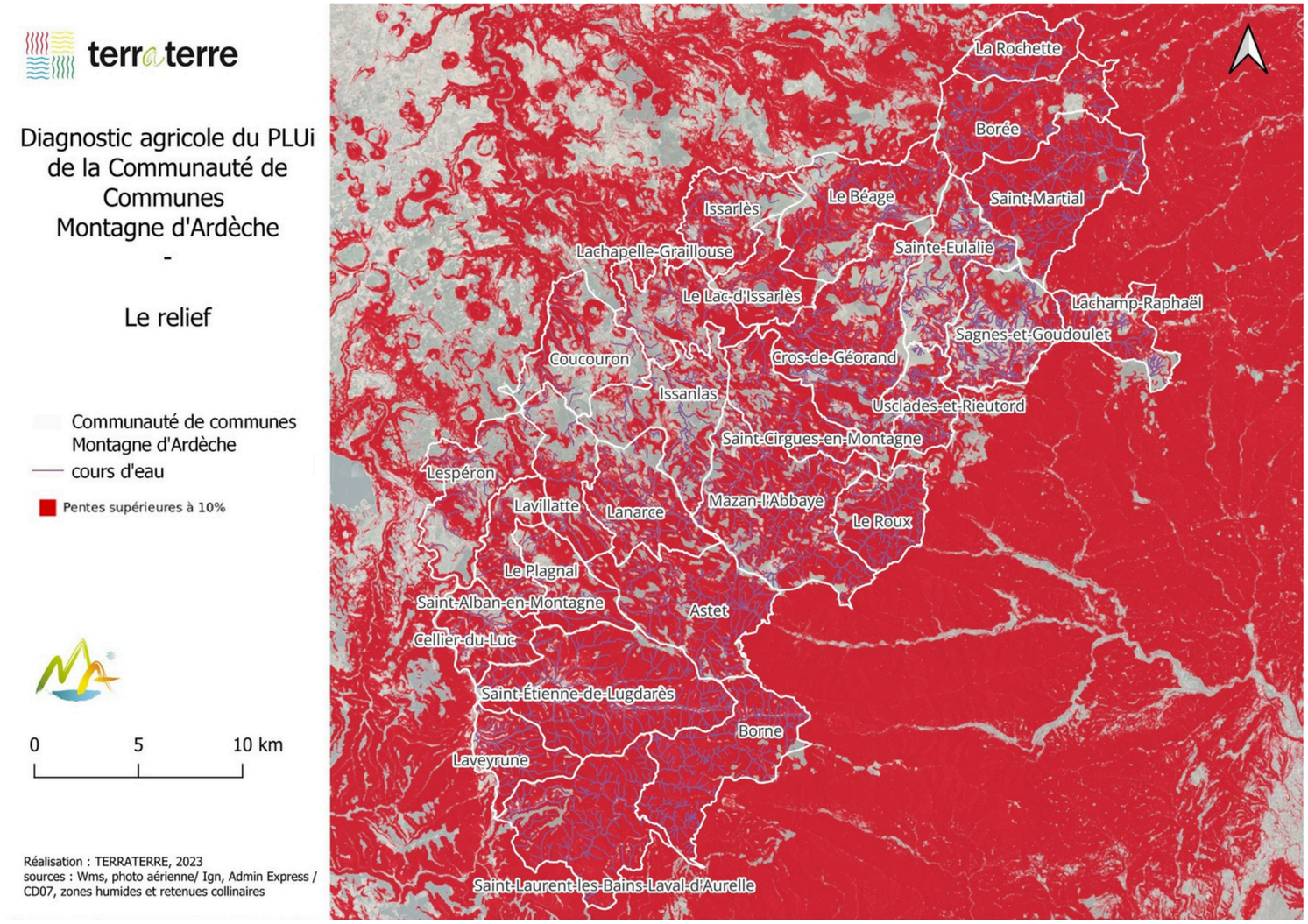

III.3 Un territoire d’eau

En tête de versant, le territoire situé également sur la ligne de partage des eaux entre la Méditerranée et l’Atlantique est un réservoir d’eau. Le territoire est parcouru par la Loire, l’Ardèche (source de l’Ardèche) et par une multitude d’affluents qui drainent le territoire et alimentent de nombreux milieux naturels. Malgré une bonne qualité générale des cours d’eau, quelques observations mettent en avant un début d'eutrophisation du lac de Naussac en partie due au déversement des cours d’eau en amont. Les causes supposées sont les suivantes :

- Agricole : gestion des effluents d'élevage.
- Urbain : gestion de l'épuration insuffisante sur le territoire.
- Naturel : libération de phosphore contenue dans les sols granitiques, après érosion.

Par ailleurs, les précipitations ponctuelles et très abondantes propres au climat cévenol provoquent des crues importantes sur certains secteurs (Saint-Etienne-de-Lugdarès notamment) alors qu’à d’autres moments de l’année, un manque d’eau se fait sentir sur l’ensemble du territoire de la Communauté de Communes Montagne d’Ardèche. Cette variabilité dans l’abondance de la ressource complique de plus en plus les activités agricoles.

La diversité du territoire offre des avantages. La complémentarité des zones de pentes et d’altitude, du fait d’un gradient altitudinal, constitue un atout indéniable pour les exploitations dans la recherche de ressources fourragères complémentaires. De plus, les pratiques agricoles locales peuvent mobiliser et valoriser les ressources naturelles (landes, prairies à joncs, châtaigneraie) pour en tirer parti. Ce lien étroit au territoire et aux patrimoines naturels représente aujourd’hui une certaine spécificité de l’agriculture locale qu’il est important de promouvoir, afin d’augmenter la valeur ajoutée (particulièrement dans le cas des produits fermiers transformés).

terraterre

Diagnostic agricole du PLUi de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

-

L'eau

Communauté de communes Montagne d'Ardèche
Route
Cours d'eau
Retenue collinaire
Zone humide

0 5 10 km

Réalisation : TERRATERRE, 2023
sources : Wms, photo aérienne/ Ign, Admin Express / CD07, zones humides et retenues collinaires

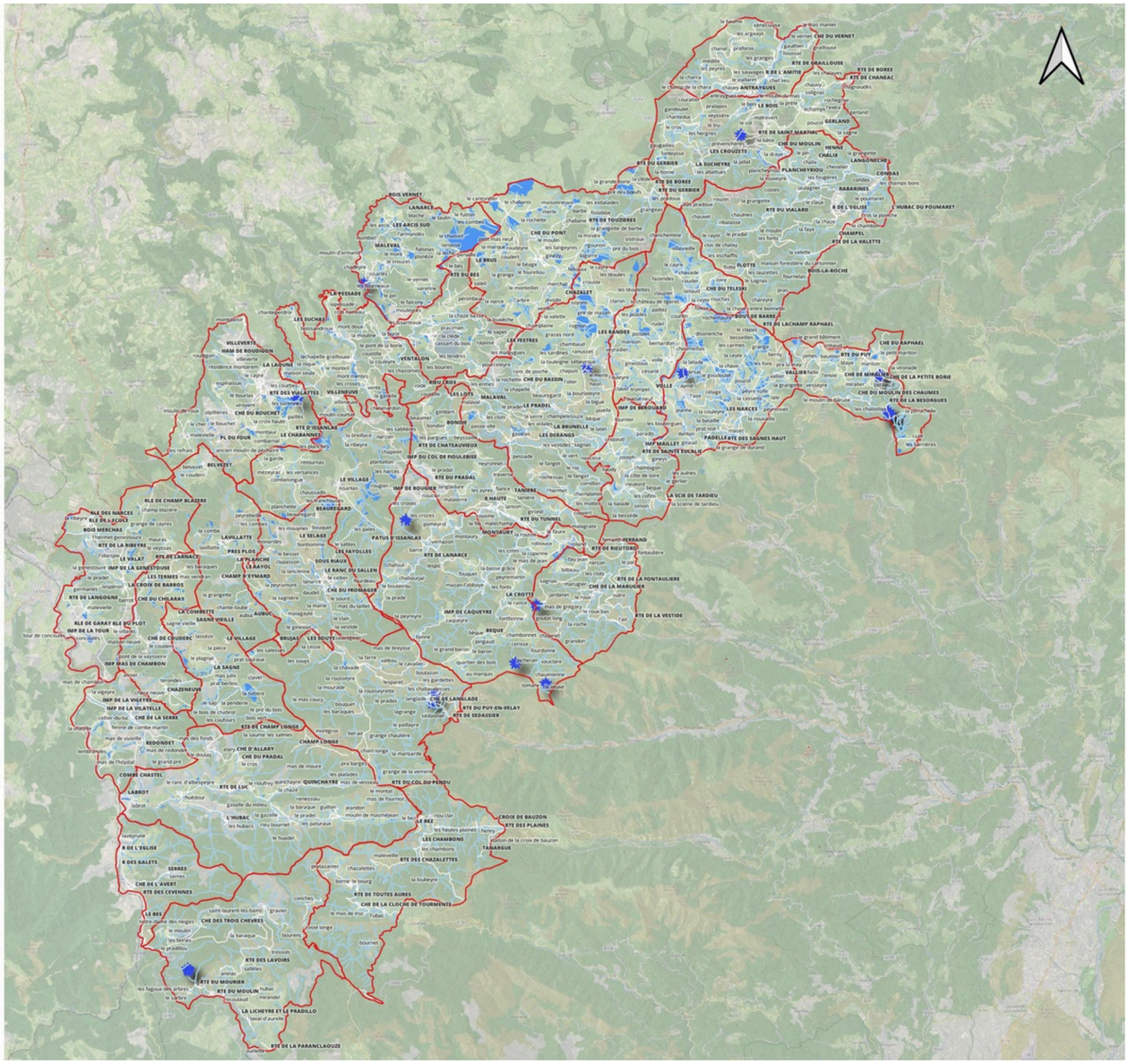

*Diagnostic territorial de la montagne ardéchoise, Chambre d’agriculture, 2011-2012

III.4 Un climat montagnard en évolution

Le territoire est soumis à un climat de type montagnard. Voici quelques caractéristiques générales du climat dans cette région :

1. Hivers froids : Les hivers peuvent être froids avec des températures en dessous de zéro. Les précipitations sous forme de neige sont fréquentes en hiver.
2. Étés agréables : Les étés sont généralement doux, mais peuvent être chauds pendant la journée. Les températures estivales sont souvent plus fraîches en comparaison avec les basses terres environnantes.
3. Précipitations modérées : Les précipitations sont généralement bien réparties tout au long de l'année. Les mois d'été peuvent être plus secs, tandis que l'automne et le printemps peuvent être des saisons plus pluvieuses.
4. Variabilité en fonction de l'altitude : Comme c'est le cas dans de nombreuses régions montagneuses, le climat peut varier en fonction de l'altitude. Les sommets de montagne peuvent être plus froids et recevoir plus de précipitations que les vallées environnantes.

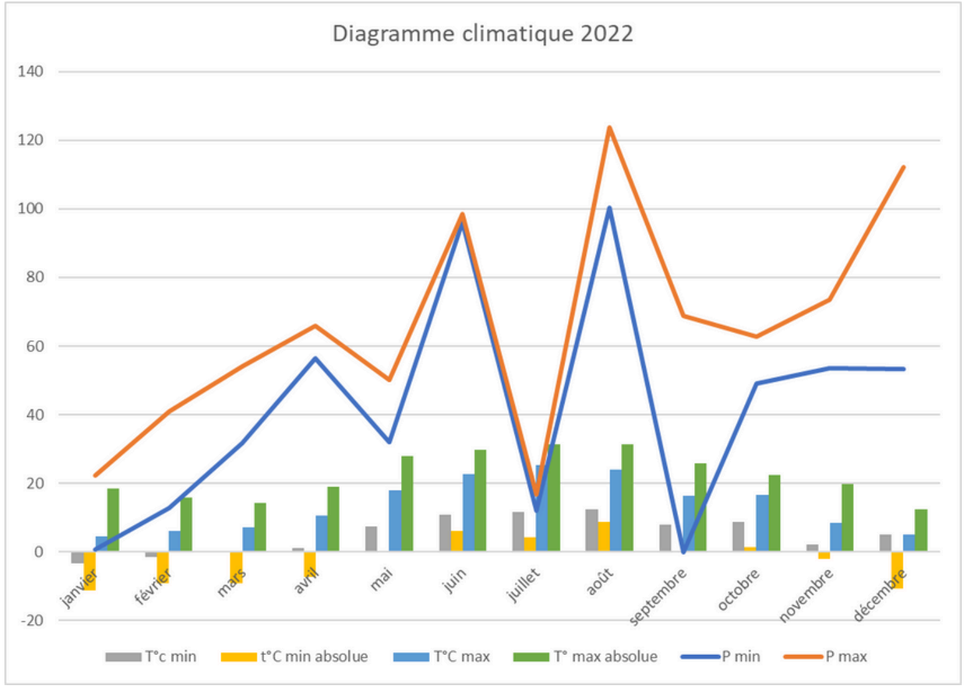

Malgré ces caractéristiques générales, les exploitants constatent depuis quelques années une variabilité plus importante du climat en particulier une récurrence des aléas climatiques avec des sécheresses estivales, des gelées tardives au printemps et une baisse des précipitations (y compris des épisodes cévenols) et de l'enneigement l'hiver. La baisse de la ressource en eau, indispensable à l'abreuvement des troupeaux, mais également des ressources fourragères, amènent des contraintes d'exploitation supplémentaires. Ces observations ont pour conséquence une modification de certaines pratiques agricoles qu'il nécessite d'anticiper dès aujourd'hui dans les politiques publiques de développement agricole mais également dans les documents de planification.

III.5 Un territoire agro naturel

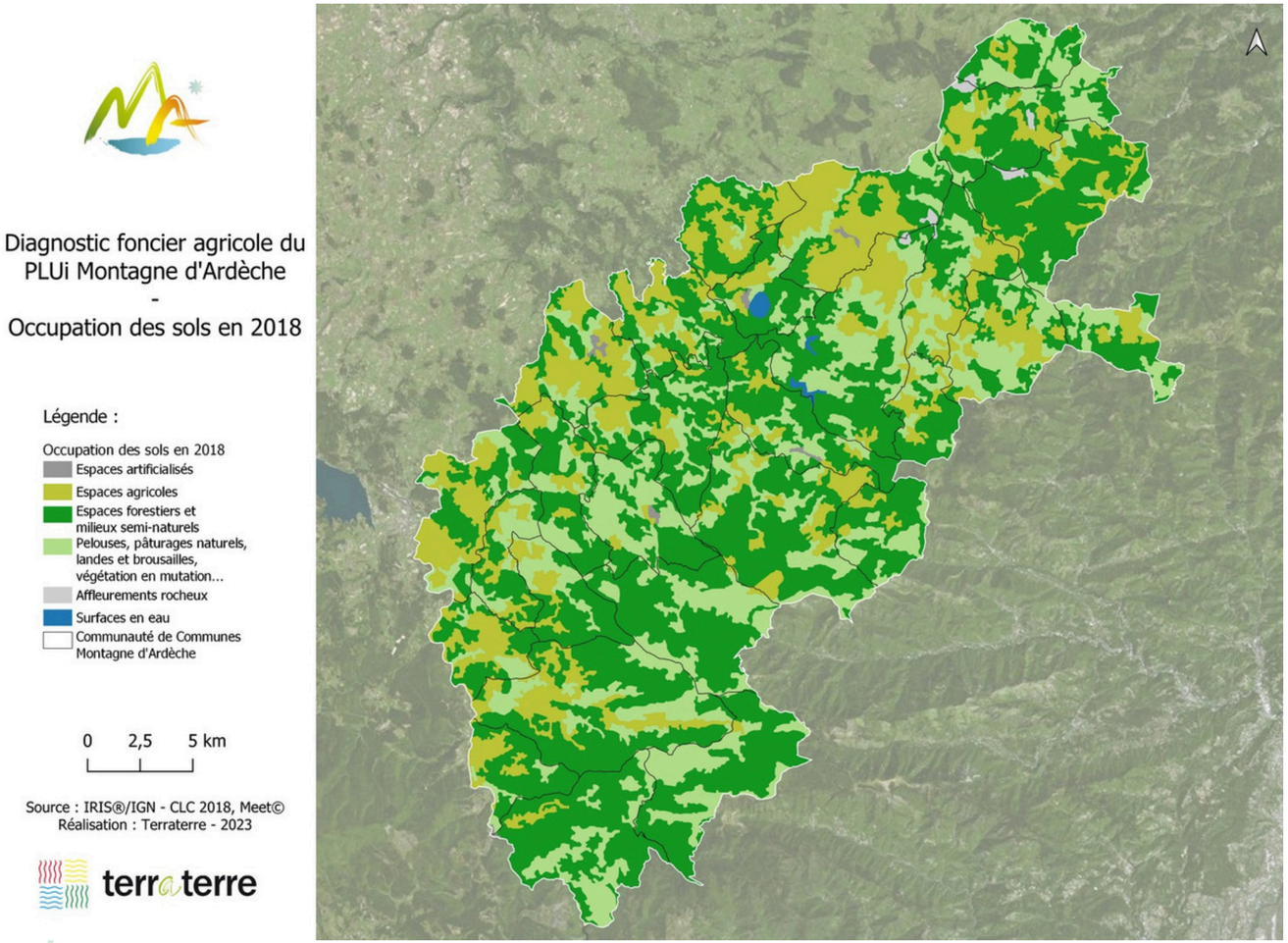

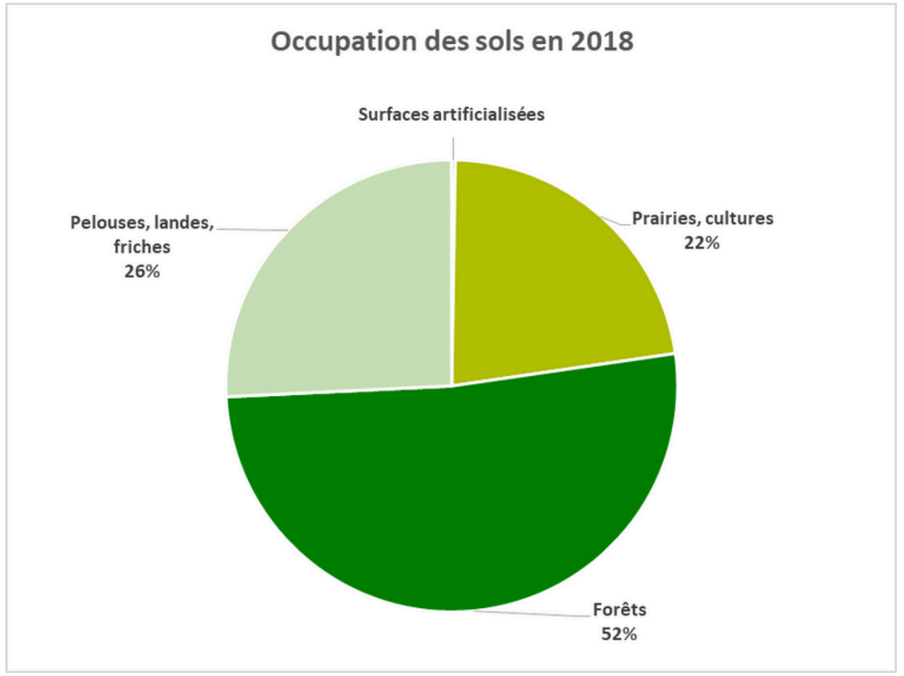

L'occupation des sols dépend pour beaucoup des conditions locales du milieu. Nous avons vu que les sols sont peu profonds, bien que mécanisables qui, associés à des conditions climatiques difficiles, limitent la diversité de productions agricoles. Il s'agit d'un territoire qui s'est largement orienté vers une vocation herbagère ce qui conditionne le type d'agriculture possible. Près de 48% des surfaces sont alors occupées par des prairies, des pelouses ou des landes. A contrario, la forêt se développe sur les versants et les sols les plus minces et constitue 52% de la superficie du territoire ce qui en fait un territoire agro-naturel. L'occupation du sol a peu évolué entre 2007 et 2018. Néanmoins, la baisse de la part des prairies et cultures dans l'ensemble de l'occupation des sols (passant de 32% à 23%) témoigne d'une certaine déprise agricole liée à une forme d'intensification (sur les meilleures parcelles mécanisables) qui se traduit par une augmentation de la part des landes et friches (stade intermédiaire entre agriculture et forêt) ainsi que par un reboisement naturel.

En 2018, la surface artificialisée représentait 0.25% de la superficie du territoire. Soumis à la loi montagne, le développement urbain s'est essentiellement concentré autour des bourgs et hameaux en extension ce qui a limité l'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles. De plus, l'artificialisation des terres est restée très limitée et n'a pas eu de conséquences majeures sur le fonctionnement de l'économie agricole.

Territoire de montagne qui fait face à des conditions physiques particulières qui limitent l'expression agricole dans sa diversité. L'espace agricole est donc principalement occupé par des surfaces herbagères et pastorales traduisant ainsi l'importance de l'élevage.

III.6 Un environnement et un cadre de vie préservés

Pays de laves basaltiques issues des volcans du quaternaire, couvertes de prairies et de forêts, d'une richesse floristiques et faunistiques exceptionnelles : Genêt d'or, Trolle, Alchémille, Arnica, Seneçon leucophylle, Violette géante, Gentiane, Narcisse, Anémone, Drosera mais aussi de très nombreuses espèces faunistiques dîtes ordinaires ou remarquables. C'est aussi le pays de tourbières, de lacs, de sources et de ruisseaux dont les eaux se déversent soit à l'Atlantique, soit à la Méditerranée.

Ferme en phonolite et Suc de Montivernoux, vers Lachamp-Raphaël | Gorges de la Loire, en amont du lac de la Palisse

Le patrimoine bâti en particulier agricole est encore bien présent et rend ce territoire attractif pour le tourisme de pleine nature. Deux abbayes médiévales cisterciennes témoignent de ce passé : Mazan et Bonnefoy.

L'abondance de l'eau, permet au territoire d'être un producteur hydroélectrique d'importance pour le département de l'Ardèche avec 3 barrages sur la Loire (la Palisse, le Gage et le lac d'Issarlès).

La production d'énergie éolienne complète ce tableau avec l'implantation de 64 mâts éoliens actuels.

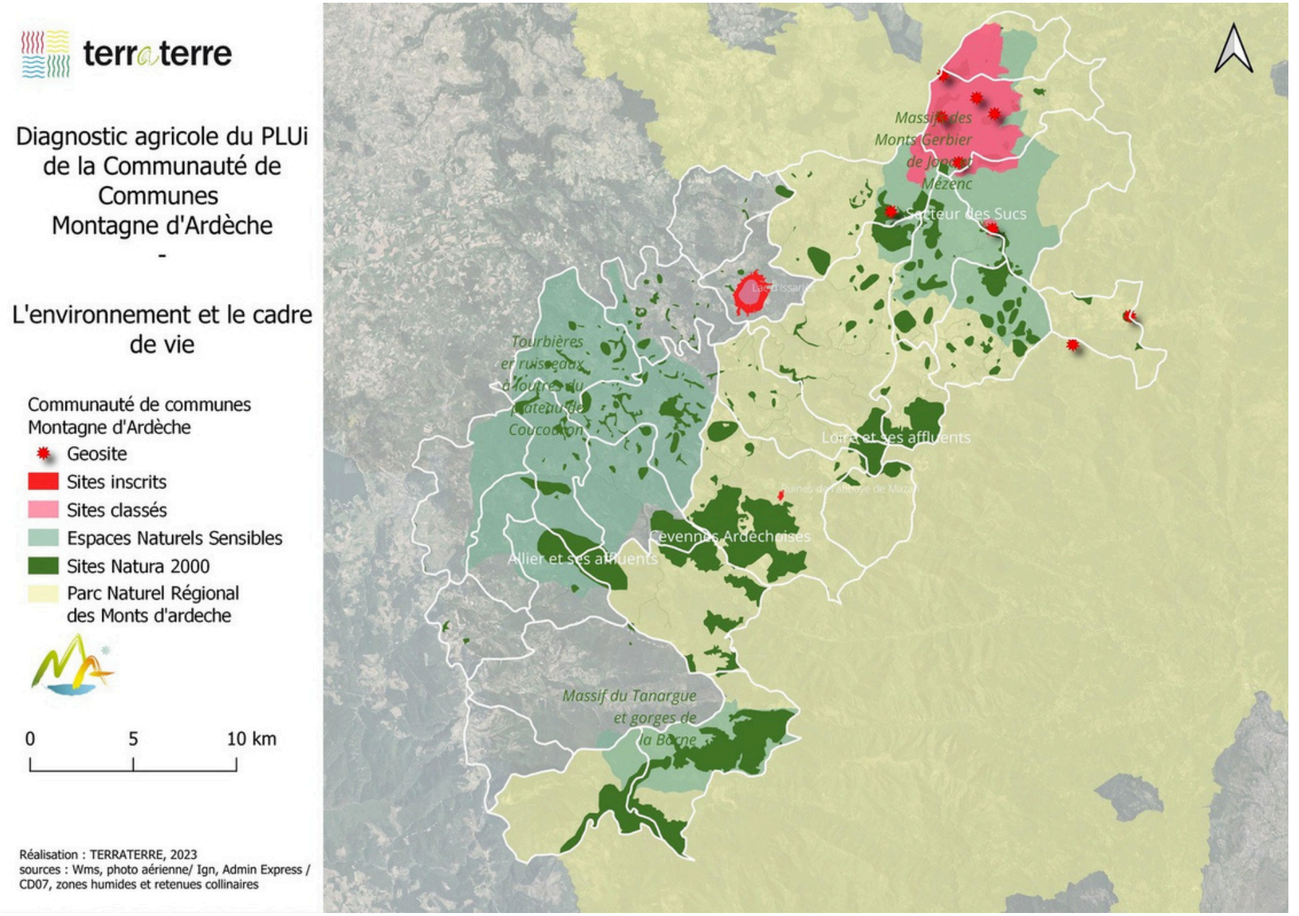

L'agriculture dans son environnement

Acteur majeur dans la préservation de l'environnement, l'agriculture est reconnue comme telle dans les différentes politiques publiques de protection environnementale. Ainsi, le Projet Agro-Environnemental et Climatique du territoire des « Montagne et pentes ardéchoises » (PAEC07), se trouve être au cœur d'une dynamique territoriale et collective, réunissant moult acteurs (PNR, Région Auvergne Rhône Alpes, syndicats de rivières, etc…). Il vise à préserver les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en incitant les agriculteurs à maintenir des milieux naturels ouverts. Ce PAEC fait suite à la définition d'un certain nombre de périmètres Natura 2000 : B18 "secteur des sucs", B20 "Allier et ses affluents", B21 "Loire et ses affluents", B26 " Massif du Tanargue, sources de l'Ardèche et de la Borne" qui ont identifié des milieux et habitats naturels remarquables de tout temps géré par l'homme au travers de ses pratiques agricoles extensives.

L'agriculture et l'énergie

Le territoire est très dépendant des énergies fossiles du fait de son éloignement, du climat et de bâtis peu adaptés à la sobriété énergétique. De la même façon, l'agriculture fait face à une dépendance aux énergies fossiles qui grève l'équilibre économique des exploitations. La réduction de cette dépendance passe par la rénovation des bâtiments agricoles mais également des logements locatifs nécessaires pour héberger la main d'œuvre saisonnière. Des projets énergétiques existent sur le territoire :

- Eolien : les projets actuels visent l'augmentation de la capacité des éoliennes déjà existantes plutôt que l'implantation de nouvelles. Photovoltaïque sur bâtiment agricole : les projets doivent être dimensionnés avec l'activité agricole.
- Photovoltaïque au sol : les futurs projets doivent être en accord avec le décret d'avril 2024 relatif à la mise en oeuvre de projets agrivoltaïques.
- Méthanisation : réseau de déploiement inexistant.

Tous les projets d'énergie renouvelable doivent être en accord avec la charte du PNR des Monts d'Ardèche.

IV - UNE ACTIVITÉ QUI FAÇONNE LE TERRITOIRE

IV.1 Historique

Le plateau ardéchois est une région de moyenne montagne, marqué par de granit et de laves ou les systèmes de production agricole doivent composer avec des contraintes qui n'existent pas dans les régions de plaine (hivers rigoureux accompagné de vents violents "burle") et production d'unités fourragères par hectare moyenne au regard d'autre territoire d'élevage. Depuis les années 50-60 et la grande vague de spécialisation des exploitations, l'élevage laitier était le pilier de l'agriculture locale. Il tend peu à peu à être remplacé par l'élevage allaitant, majoritaire sur le territoire.

IV.2 Occupation spatiale

Il s'agit d'un territoire rural dont l'agriculture tient une place majeure en matière d'occupation spatiale. Sa répartition est très homogène. L'étage altitudinal va orienter l'occupation des sols en particulier l'existence de châtaigneraies entre 400 et 1200 mètres d'altitude qui laisse ensuite la place à celle de la myrtille sauvage sur les contreforts du plateau ardéchois en sous- bois.

En 2021, la surface agricole déclarée du territoire est de 28 000 hectares soit 40% de la surface totale de la communauté de communes contre 27.3% en moyenne sur l'Ardèche (49.4% en France métropolitaine). Nous sommes donc sur un territoire où la proportion des surfaces agricoles est plus forte comparée à d'autres secteurs Ardéchois.

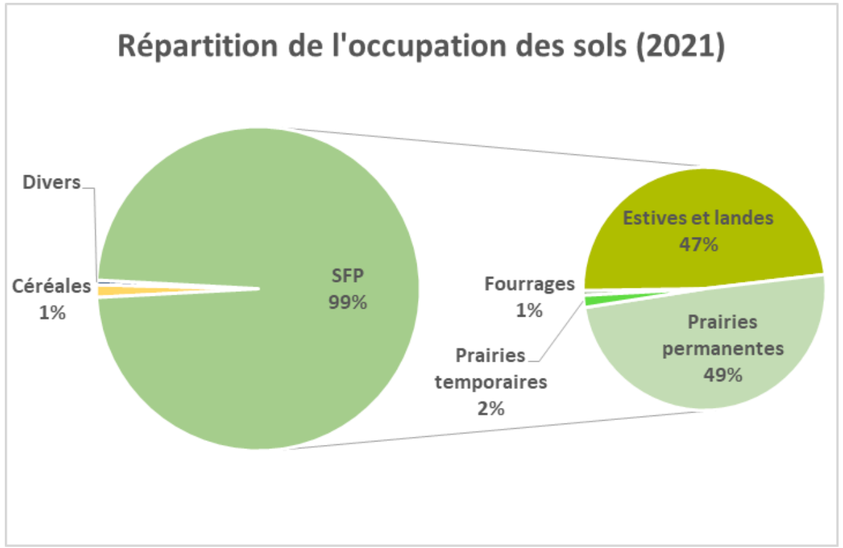

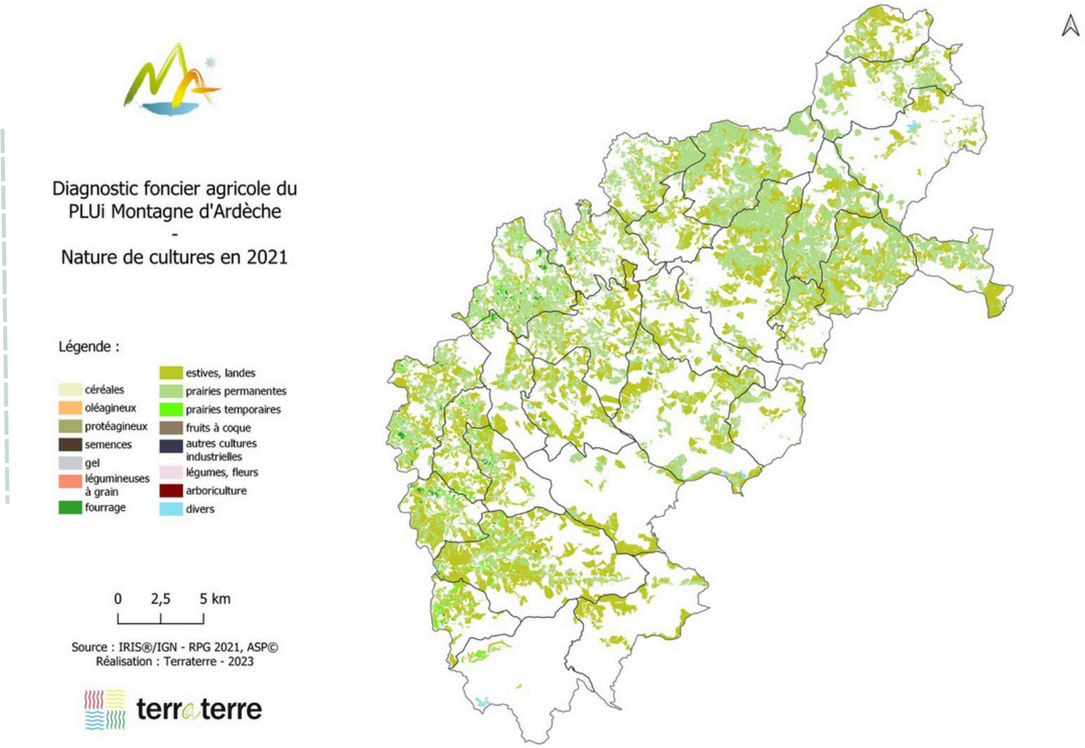

La Montagne Ardéchoise est un territoire entièrement tourné vers l'élevage, principalement de bovin lait et allaitant.

V - UN TERRITOIRE POURVOYEUR DE PRODUITS DE QUALITÉ

V.1 Les principales productions

Les productions du territoire sont principalement des productions d'élevage. Bien que le cheptel majoritaire sur le territoire soit l'élevage bovin, un certain nombre d'exploitations élèvent également des ovins, des caprins, mais également des équins. Ces ateliers peuvent coexister sur les exploitations ou être menés exclusivement par d'autres. De plus, certaines exploitations développent d'autres ateliers végétaux bien que très limités tels que certains ateliers maraichers dans des zones favorables. Sur les pentes, la castanéiculture joue un rôle complémentaire aux élevages de petits ruminants. Tous ces produits sont vendus bruts ou transformés ce qui mobilise un certain nombre d'acteurs entre la collecte, la première transformation jusqu'à la vente. Les filières principales sont structurées bien que plus ou moins éloignées de la zone de production.

Certains agriculteurs ont su tirer profit de l'attractivité touristique du territoire en valorisant leur production en direct (à la ferme ou sur les marchés). Qu'il s'agisse de caissettes de viande, de fromages, de miel, de crème de marrons ou d'autres produits, les outils nécessaires sont variés et dépendent pour beaucoup de l'initiative individuelle. Il est néanmoins à noter la présence d'un atelier de découpe collectif sur la commune de Lachapelle Graillouse et un point de vente collectif au col de la Chavade.

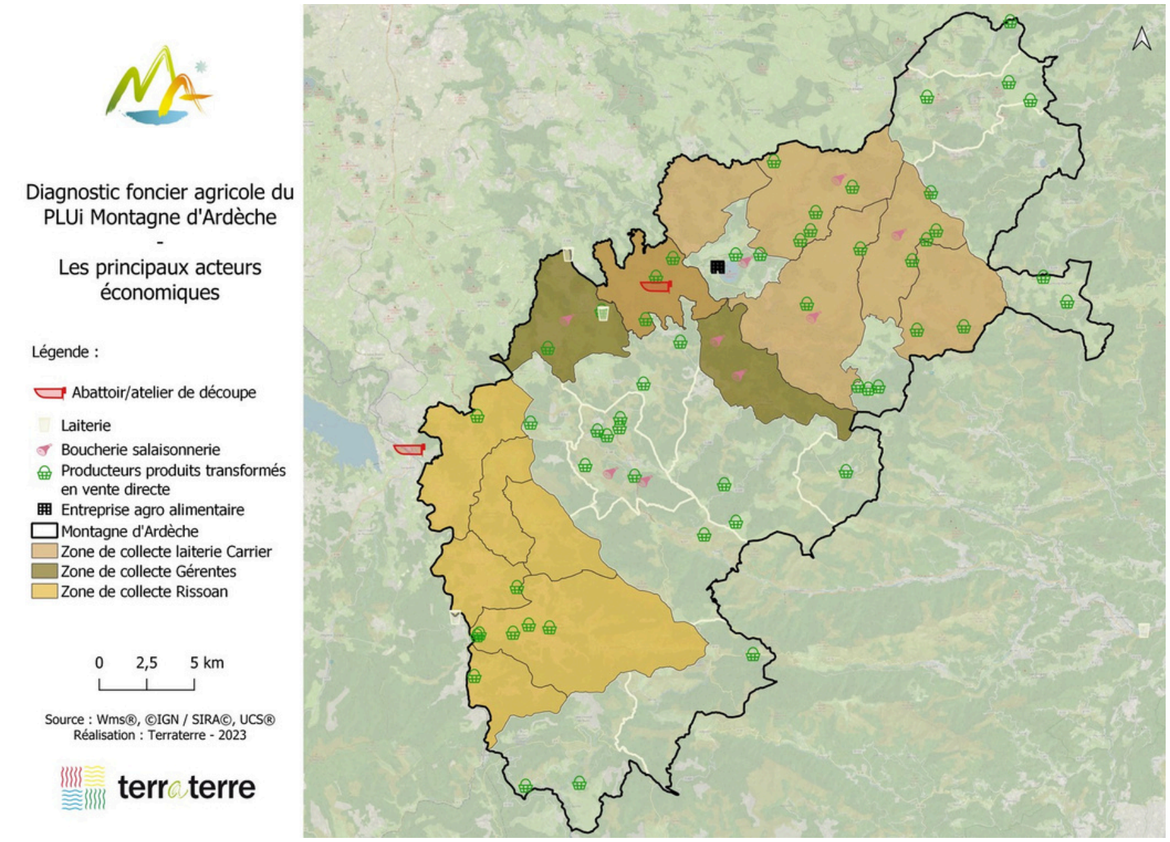

V.1.1 La filière laitière

Les principaux acteurs économiques de la filière laitière sur le territoire sont relativement proches de la zone de production ce qui permet de garantir la qualité organoleptique du produit. Trois acteurs collectent sur le territoire malgré une baisse du nombre d'exploitations laitières et l'abandon de collectes par de grands acteurs laitiers tels que Danone ou Nestlé. Les produits issus de cette production sont souvent valorisés au travers d'une image qualitative et de terroir.

La laiterie Carrier

La laiterie Carrier, collecte majoritairement sur la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche. En complément, elle collecte également sur 3 communes limitrophes de la CCMA en Haute-Loire. Les 7 communes de la CCMA concernées par la collecte de lait sont : Sagnes-et-Goudoulet, Sainte-Eulalie, Le Cros-de-Géorand, Le Béage, Issarlès, Lachapelle-Graillouse et Lavillatte. La laiterie Carrier collecte 28 producteurs (lait de vache) dont 22 sont situés sur la CCMA (80 % de la production) et 6 en Haute-Loire ainsi que 2 producteurs (lait de chèvres) sur la CCMA. En 2022, la collecte de l'ensemble des producteurs laitiers représente 4 150 000 litres de lait de vache et 80 000 litres de lait de chèvres. La collecte est assurée tous les 3 jours par une entreprise locale située à Mazan- l'Abbaye. La laiterie Carrier transforme le lait en produit frais à destination des collectivités et de la grande distribution principalement en Ardèche et Drôme majoritairement ainsi que d'autres collectivités dans l'Isère et dans le Rhône.

- Depuis 2018, la laiterie Carrier est engagée avec des producteurs de lait biologique dans un partenariat pour valoriser et dynamiser la filière de lait bio de la montagne ardéchoise "Eulalie des Monts d'Ardèche.
- La laiterie Carrier essaie d'assurer des prix d'achat correct auprès des producteurs. La laiterie observe
- une diminution de l'âge moyen des exploitants laitiers et une augmentation des formes collectives (GAEC…). Néanmoins, depuis 2016, 11 exploitations ont cessé la production de lait. Certaines d'entre-elles ont fait le choix de développer un atelier bovin viande. Pour la laiterie, la CCMA est une zone de
- collecte stratégique pour l'entreprise située à Vals-les-Bains (dimension locale très importante pour l'entreprise, une collecte de proximité et des ventes locales) en particulier pour la valorisation en produits biologiques issus de Ste Eulalie.

Les craintes sont :

- Une diminution constante du nombre de producteurs de lait. En 7 ans, une diminution de 20 exploitations laitières pour 1 seule installation laitière hors CCMA.
- Des exploitations laitières avec des bâtiments parfois très anciens et des coûts importants pour une remise aux normes ;
- Des exploitations (50 %) ayant des vaches entravées l'hiver et des évolutions réglementaires dans le cadre du bien-être animal qui pourraient amener les exploitants à modifier leurs pratiques (agrandissement des bâtiments d'élevage).
- Une pression foncière extraterritoriale des éleveurs de Haute-Loire, Lozère, Aveyron

La laiterie Gérentes

La laiterie Gérentes, collecte du lait dans les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire. La construction de la fromagerie du plateau Ardéchois a vu le jour en 1989 grâce au programme intégré de développement agricole (PIDA). Les communes concernées par la collecte au sein de la CCMA sont : Saint-Cirgues-en-Montagne, Lachapelle-Graillouse et Coucouron. Dans les années 2000, 40 producteurs laitiers étaient collectés, aujourd'hui ce sont 15 producteurs collectés par l'entreprise Gérentes sur la CCMA. En 2022, les volumes représentent 2 409 000 litres en lait de vache répartis en 15 producteurs. Ces producteurs représentent environ 11000L de lait tous les 2 jours pour le lait de vache conventionnel et environ 2200L tous les 2 jours pour le lait agriculture biologique. La laiterie a enregistré une baisse du nombre d'exploitations laitières. Cependant, l'agrandissement des exploitations laitières a permis de maintenir les volumes de lait produits sur le territoire.

- L'entreprise est en développement sur le territoire et continue de développer les fromages à pâte pressée (constante augmentation des ventes). Un prix d'achat auprès des producteurs qui a fortement augmenté
- ces dernières années et pourrait encourager de nouvelles installations dans ce secteur d'activité. En 2022, mise en place de la certification collective Haute Valeur Environnementale (HVE) pour les exploitations en
- lait de vache livrant du lait à la laiterie Gérentes : Fromagerie du plateau ardéchois (07) et Laiterie des monts yssingelais (43). Un objectif de valoriser davantage de lait de montagne en encourageant et en accompagnant les producteurs dans la certification HVE. Des perspectives d'avenir pour l'entreprise avec des investissements très importants sur le site de Coucouron (agrandissement de la capacité d'affinage et
- de la production).

Les craintes sont :

- La diminution constante du nombre de producteurs de lait et peu d'installation en lait (une seule installation laitière en 5 ans hors CCMA).
- Une moyenne d'âge avancé des exploitants et des départs en retraite à venir.

La laiterie Rissoan

La Laiterie Rissoan, collecte du lait en Lozère et en Ardèche dans un rayon de 40kms autour de la commune de Luc en Lozère.
En 2022, 22 producteurs sont collectés, 10 en Ardèche dont la plupart sont situés au sein de la CCMA.
En 2022, les volumes collectés représentent 5 000 000 litres de lait dont 3 240 936 litres de lait de chèvre. Ces dernières années, les volumes collectés sont en augmentation.
L'entreprise est en développement sur le territoire suite à sa reprise et poursuit son développement en France à travers la diversification de ses productions (22 produits).

Bien que minoritaires (14%), certaines exploitations laitières ou disposant d'un atelier laitier, transforment une partie de leur production en fromage (le volume principal étant vendu à la laiterie).

Filière caprine

De nos enquêtes, peu d'exploitations valorisent leurs productions sous le cahier des charges de l'appellation Picodon. La plupart ont un atelier de transformation pour la production de fromage et contractualisent peu avec une laiterie.

V.1.2 La filière viande

A l'inverse de la filière lait, les principaux acteurs de la filière allaitante sont éloignés du territoire de production. Seuls les abattoirs se maintiennent dans les départements mais nécessitent, pour les producteurs en vente directe, des charges de transport importantes et une certaine organisation de travail. Bien que les abattoirs d'Aubenas et Yssingeaux soient empruntés par quelques éleveurs, une partie d'entre eux font appel aux abattoirs de Lozère (Langogne) et de Haute Loire (Puy-en-Velay). Les principaux abattoirs de la région sont : Aubenas, Le Puy-en-Velay et Yssingeaux. Pour les principaux acteurs de ces filières, la valeur ajoutée se fait en dehors du territoire soit par une transformation extérieure au territoire, soit par une finition des animaux à l'étranger. Les agriculteurs sont alors très dépendants du cours des marchés.

Principaux acteurs de la filière viande	
Languedoc Lozère Viande (Antrenas, 48)	Bovin
Agneau du Soleil	Débouché les ovins viande (appellation Agneau de l'Adret)
Sovisal (St-Privat, 07)	Débouché pour le fin gras du Mézenc
Coopérative Veau des Monts du Velay-Forez (Puy-en-Velay, 43)	Débouché pour les veaux sous la mère

Abattoir de Langogne (48)

En 2020, la production annuelle de l'abattoir de Langogne approchait les 4 000 tonnes équivalent carcasse (TEC). L'activité porcine représente plus de 75 % de l'activité. La catégorie de gros bovin représente 15 %, les veaux 6% , les ovins plus de 2%. Les caprins et le gibier représentent 12 tonnes soit 0, 3 % de l'activité. La majeure partie du tonnage est assurée par la Lozérienne Fabre, qui transforme et distribue chaque année près de 3 400 tonnes de viande aux boucheries, salaisons, collectivités ainsi que certaines grandes et moyennes surfaces de la région. Un autre grossiste, client depuis plus de 30 ans, la SARL Gineys au Lac d'Issarlès (Ardèche), abattent également à Langogne. L'abattoir est par ailleurs engagé dans plusieurs filières qualité telles que les marques De Lozère, le Porc de Haute- Loire, Viande de porc française, l'AOP Fin Gras du Mézenc, et est agréé pour l'abattage d'animaux issus de l'agriculture biologique. Réhabilitation de l'abattoir de Langogne en 2021

- Son développement s'inscrit dans une démarche de valorisation des circuits courts, avec des animaux issus du département et des produits destinés au commerce de proximité dans un bassin de tradition bouchère et charcutière, situé géographiquement au carrefour de trois départements et de trois régions à prédominance agricole.

Abattoir SA Languedoc Lozère Viande

Languedoc Lozère Viande se situe à Antrenas (48). L'abattoir SA Languedoc Lozère Viande dépend du groupement de producteurs CELIA. Le groupement d'éleveurs CELIA, Languedoc Lozère Viande CELIA (Coopérative d'Élevage Interrégionale Allaitante) Cette Coopérative est un Groupement de Producteurs Bovins et Ovins du Sud Massif Central, axé sur l'organisation et la valorisation des productions de ses adhérents. Elle a pour ambition de créer la meilleure valeur ajoutée possible, en privilégiant le travail en filière.

- CELIA regroupe un potentiel de 2 000 associés coopérateurs.
- CELIA commercialise 79 000 bovins. Cette activité est principalement réalisée sur le plateau de l'Aubrac (Aveyron-Lozère), la Margeride, le Sud du Cantal et le Segala-Tarn.
- CELIA commercialise avec sa filiale «2C» plus de 100 000 ovins, pour les ¾ issus de la Lozère (Cévennes et Causses

Abattoir d'Aubenas (07)

L'abattoir d'Aubenas est agrée bio et fin gras du Mézenc. Chaque année, plus de 3900 tonnes de viande transitent par l'abattoir d'Aubenas. Des porcs surtout (2060 tonnes) mais aussi des bovins (1050 tonnes), des veaux (230 tonnes), des brebis et agneaux (560 tonnes) et des caprins (12 tonnes). La fermeture de l'abattoir de Privas, a incité beaucoup d'éleveurs à se tourner vers cet outil sud-ardéchois (une centaine de tonnes supplémentaires). Un nouveau grossiste a aussi poussé les portes de l'abattoir municipal albenassien. Les volumes traités ont ainsi progressé de 20 % en 10 ans.

Abattoir du Puy-en-Velay (43)

L'abattoir communautaire est agréé bio et fin gras du Mézenc et dispose d'un atelier de découpe agréé qui permet d'assurer la seconde transformation des viandes abattues. Les types de prestations de service réalisées : Désossage et découpe de carcasses, et expédition sous forme de viandes nues pendues ; Désossage, découpe et tranchage, et expédition sous forme de viandes conditionnées emballées sous vide ou non ; Fabrication de produits de charcuterie cuite ou crue. La viande issue de l'abattoir de Polignac est essentiellement destinée au circuit court. Une grande partie est distribuée dans les boucheries et dans les grandes surfaces locales. L'abattoir communautaire agissant en qualité de prestataire de service, intervient pour : les grossistes, les artisans bouchers, charcutiers, salaisonniers, l'abattage familial principalement. L'abattoir du Puy-en-Velay du Puy-en-Velay prend en charge chaque année 4 500 TEC (Tonnes Equivalent Carcasse). Initialement conçu pour 3 500 TEC/an, des travaux d'agrandissement de la bouverie sont prévus en 2024. Au sein de l'abattoir sont abattue majoritairement des porcs mais aussi des ovins, bovins et quelques équins. L'abattoir enregistre une baisse du nombre de gros bovins et d'agneaux. L'entreprise constate un maintien des exploitations. En 2022, après une augmentation des volumes, 2023 connait une baisse du nombre de grossistes et de boucheries principalement liée au contexte inflationniste (augmentation des prix en vif à l'achat, augmentation des charges…) et donc une baisse des volumes. De plus, les grossistes et les bouchers privilégient davantage la qualité. L'abattoir du Puy-en-Velay se maintient.

Abattoir d'Yssingeaux (43)

En 2021, l'abattoir d'Yssingeaux a traité 3 356 tonnes, soit 31 500 bêtes. Les bovins et les porcs représentent à eux seuls 66 % de l'activité.

Filière bovine

La principale production est le broutard, vendu à 7 mois à des négociants privés et locaux, majoritairement pour l'export vers l'Italie ou l'Espagne. Ce débouché est caractérisé par son niveau de valorisation assez faible et une forte volatilité des cours.

Les autres productions sont :

- Le Veau gras ou "sous la mère" ou "de boucherie" ou "veau des Monts du Velay", qui se vend à 4 mois, sur les marchés de Langogne, de Costaros.
- Le bœuf et la génisse engraissée, vendus entre 18 et 30 mois notamment à des bouchers locaux.

On constate actuellement une légère progression de l'engraissement au détriment du broutard, dans une optique de valorisation. Néanmoins les coûts de production étant à la hausse, la rentabilité de la production s'en voit réduite.

Certaines exploitations ont fait le choix de la vente directe (ventes aux particuliers, petits magasins) notamment pour la valorisation de leur génisses d'engraissement via des tournées hebdomadaires.
Les livraisons peuvent se faire au sein de l'intercommunalité mais certaines exploitations ont de des débouchés en dehors du territoire sur le bassin d'Aubenas voire jusque dans le Gard.

Filière ovine

Bien que peu représenté sur le territoire, le cheptel ovin viande du territoire, est constitué d'environ 2 000 brebis, réparties entre une petite dizaine d'exploitations. La race principale est la Blanche du Massif Central (BMC).
Ces 2 dernières années, les cours des agneaux, relativement volatils, se sont avérés plutôt intéressants pour les éleveurs : 5,60 €/kg carcasse (source : observatoire économique Rhône-Alpes).

La laine étant très peu ou pas valorisée, la tonte reste une charge pour l'exploitation. La SCOP Ardelaine (Saint Pierreville) est l'intermédiaire qui propose les prix les plus intéressants, sous réserve d'une qualité suffisante, mais le bénéfice est malgré tout peu important pour le producteur (70 cts du kg contre15 cts/kg chez des négociants classiques).

Coopérative Agneau du soleil

La coopérative Agneau Soleil collecte tous les départements de Provence-Alpes-Côte-D'azur, de l'ex région Rhône-Alpes ainsi que le Gard et quelques cantons de l'Hérault. Elle regroupe 625 éleveurs adhérents dont 62 éleveurs en Ardèche (et dont la majorité est situé sur le Coiron et sur le secteur de Lamastre). Les principaux produits ardéchois écoulés par la coopérative sont des agneaux de l'adret (label rouge). Ils ont bénéficié d'une très forte augmentation du prix d'achat alors même que la coopérative n'a aucun souci d'écoulement (forte demande mais très irrégulière sur l'année). Après une certaine fluctuation, le volume d'activités s'est stabilisé depuis 2023 en Ardèche. Les perspectives sur le territoire :

- Création d'un groupe de travail au sein de la coopérative pour travailler sur la diminution des charges de collecte (très importantes sur le territoire lié à l'éloignement). Les réflexions se portent sur la réorganisation, les aides économiques aux éleveurs (bétaillère respectant les normes et le bien-être animal), la mise en place de point de collecte, la mise en place d'un système de forfait kilométrique. Objectif : Limiter le temps de transport (charges) ainsi que les conditions de transport des animaux (bien-être animal). Consolider le label rouge l'agneau de l'adret.
-

Cependant, des menaces pèsent sur la production du fait de la colonisation du Loup sur le plateau Ardéchois qui pourrait à terme inciter les éleveurs ovins à s'orienter vers de l'élevage bovin moins sensible à la prédation. Les éleveurs ovins, mais pas uniquement bien qu'ils en soient les principaux bénéficiaires, sont impliqués dans des démarches de « plans pastoraux » en partenariat avec le Parc des Monts d'Ardèche afin de faciliter le pastoralisme sur le territoire. Des actions en faveur des équipements sont mises en place : réfection/création de pistes pour l'abreuvement, mise en place de système de contention, parcs pour la nuit, clôtures, réhabilitation de zones humides… De plus, des réflexions sont menées pour faire face au risque de prédation du loup sur les troupeaux.

V.2 Les signes officiels de qualité

Le territoire est concerné par de multiples signes de qualité parmi lesquels des indications d'envergure très large qui ne permettent pas toujours de valoriser substantiellement les produits, d'autres sur des périmètres plus restreints qui permettent de mettre en lumière une spécificité particulière du territoire et qui ne concerne que quelques producteurs. Il est à noter que les appellations d'origine contrôlée ou protégée (AOC ou AOP) bénéficient d'un cahier des charges précis, de contrôle et de protection par l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) ce qui n'est pas le cas des autres signes de qualité.

AOP Fin Gras du Mézenc

La zone de production de l'AOP fin gras du Mézenc comprend 28 communes du massif du Mézenc, parmis lesquelles les communes de la Montagne d'Ardèche (La Rochette, Borée, Lachamp-Raphaël, Sagnes-et-Goudoulet, Sainte-Eulalie, Le Béage, Issarlès, Le Lac-d'Issarlès, Cros-de-Géorand, Usclades-et-Rieutord, et Saint- Martial). L'aire géographique englobe les abattoirs de : Aubenas, Langogne, Yssingeaux et le Puy-Polignac (près de 1 230 animaux sont prévus à la commercialisation en 2023). Parmis 194 éleveurs en AOP Fin Gras du Mézenc, 31 exploitations se situent en Ardèche (dont les 2/3 font partie de la CCMA). L'AOP est actuellement en phase de maintien après avoir atteint son rythme de croisière. Les débouchés du Fin Gras du Mézenc en 2023 sont :

- 144 bouchers dont 43 boucheries en Ardèche dont 4 sur la communauté de communes Montagne d'Ardèche.
- 39 restaurateurs dont 12 restaurateurs en Ardèche dont 6 sur la communauté de communes Montagne d'Ardèche.
- 2 points de vente directe producteur dont 1 sur la CCMA.

Cette valorisation repose sur un engraissement hivernal des bovins de plus de 2 ans au foin de prairies naturelles. Cela exige donc de disposer de surfaces fourragères de qualité permettant d'assurer cet engraissement (en 2023, 22 éleveurs ont engraissé entre 230 et 250 bêtes).

Label Rouge "Veaux des Monts du Velay"

Ce label concerne des veaux de lait nourris exclusivement au lait entier produit sur l'exploitation. La coopérative "Veaux des Monts du Velay - Forez" abat et commercialise les veaux. Ce label concerne de manière anecdotique les producteurs de la montagne d'Ardèche. La valorisation de veaux bien conformés peu atteindre les 7,50 €/Kg vif (contre 2,60€/kg vif en broutard, d'après l'observatoire économique de Rhône-Alpes) Les abattoirs concernés sont : SAS Vigouroux à Polignac (43), VLF à la Talaudière et Maison Geay à Charlieu (42). Les débouchés du Veaux des Monts du Velay sont principalement des boucheries d'Auvergne-Rhône-Alpes. Du fait de l'arrêt d'activité d'une part (départs à la retraite) et de la diminution du nombre potentiel de producteurs, la coopérative est à la recherche de volumes supplémentaires et/ou de nouveaux adhérents : environ 1 500 veaux supplémentaires.

Bœuf des prairies fleuries

Mise en place en 2022, le Bœuf des Prairies Fleuries est une marque qualitative respectant un cahier des charges (les animaux sont nés, élevés et engraissés sur la montagne ardéchoise) mettant en avant la patrimonialisation du terroir.
L'association cherche à être complémentaire de l'AOP Fin Gras du Mézenc, pour les éleveurs hors périmètre AOP.
Elle compte actuellement une trentaine d'éleveurs, 4 Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) locales et un boucher adhérent.
En 2022, 56 bovins ont été commercialisés (18 TEC) majoritairement des génisses puis quelques vaches (plus rarement des veaux pour lesquels une filière est en passe d'être créée en 2023).

Les animaux sont abattus dans les abattoirs à proximité : Annonay, Aubenas, Privas, Langogne, Polignac, Yssingeaux.

L'association a fait le choix de travailler avec les autres acteurs de la filière (bouchers, petites et moyennes surfaces « GMS ») pour lesquels la demande est en croissance. Aussi, l'association recherche des producteurs supplémentaires pour intégrer et conforter la marque. Elle recherche également de nouveaux débouchés tels que la restauration.

Agneau de l'Adret (Label rouge)

L'Ardèche, représente 10 % des volumes commercialisés sous ce label (67 éleveurs ardéchois en 2023 dont 5 éleveurs au sein de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche). Les producteurs du territoire sont situés sur les communes suivantes : Le Béage , Lanarce , Sainte-Eulalie, Usclades-et-Rieutord. Le nombre d'éleveurs du territoire reste stable malgré une forte hausse dans les autres territoires ardéchois. Les volumes sont écoulés majoritairement dans le grand Sud-Est de la France, dans la grande distribution principalement ainsi que dans des boucheries. La filière enregistre une augmentation des volumes produits et des producteurs qui s'engagent (nombre d'entre-eux sont en double démarches, ex : agneau de Sisteron et agneaux de l'Adret) mais une baisse des ventes.

Agneau de l'Ardèche

L'agneau d'Ardèche est une démarche initiée par le syndicat départemental ovin et portée par la chambre d'agriculture d'Ardèche, en collaboration avec l'aval de la filière et le parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Son lancement a pu se faire grâce à une réflexion commune de l'ensemble de la filière : éleveurs, bouchers, grossistes,... La marque Agneau d'Ardèche a été créée en juin 2018. Son objectif est de valoriser le savoir-faire et l'économie locale, par la garantie d'une production de qualité, respectueuse des milieux naturels pâturés, et d'une traçabilité 100% ardéchoise. 3 éleveurs sont recensés sur le territoire de la Montagne d'Ardèche sous cette démarche.

Les autres signes de qualité

AOP/AOC Picodon : appellation supradépartementale, elle est peu évoquée sur le territoire, les quelques chevriers valorisant par la vente directe leurs produits ne voient pas forcément la nécessité d'avoir recours à l'appellation pour se démarquer.

AOP/AOC Châtaigne d'Ardèche : le verger de châtaignier étant très localisé sur la frange Est du territoire, cette appellation est peu valorisée par les producteurs du territoire. Néanmoins, ceux valorisant les châtaigniers, vendent sous cette appellation largement répandue dans le département et très identifiée des consommateurs. Cette AOP fait des émules sur le territoire puisque des producteurs de Saint Martial souhaitent l'intégrer.

Sont également présents sur le territoire les IGP suivantes : Jambon de l'Ardèche, Pintade de l'Ardèche, Porc d'Auvergne, Poulet ou Chapon de l'Ardèche, Saucisson de l'Ardèche, Volailles du Languedoc, Volailles d'Auvergne, Miel des Cévennes.

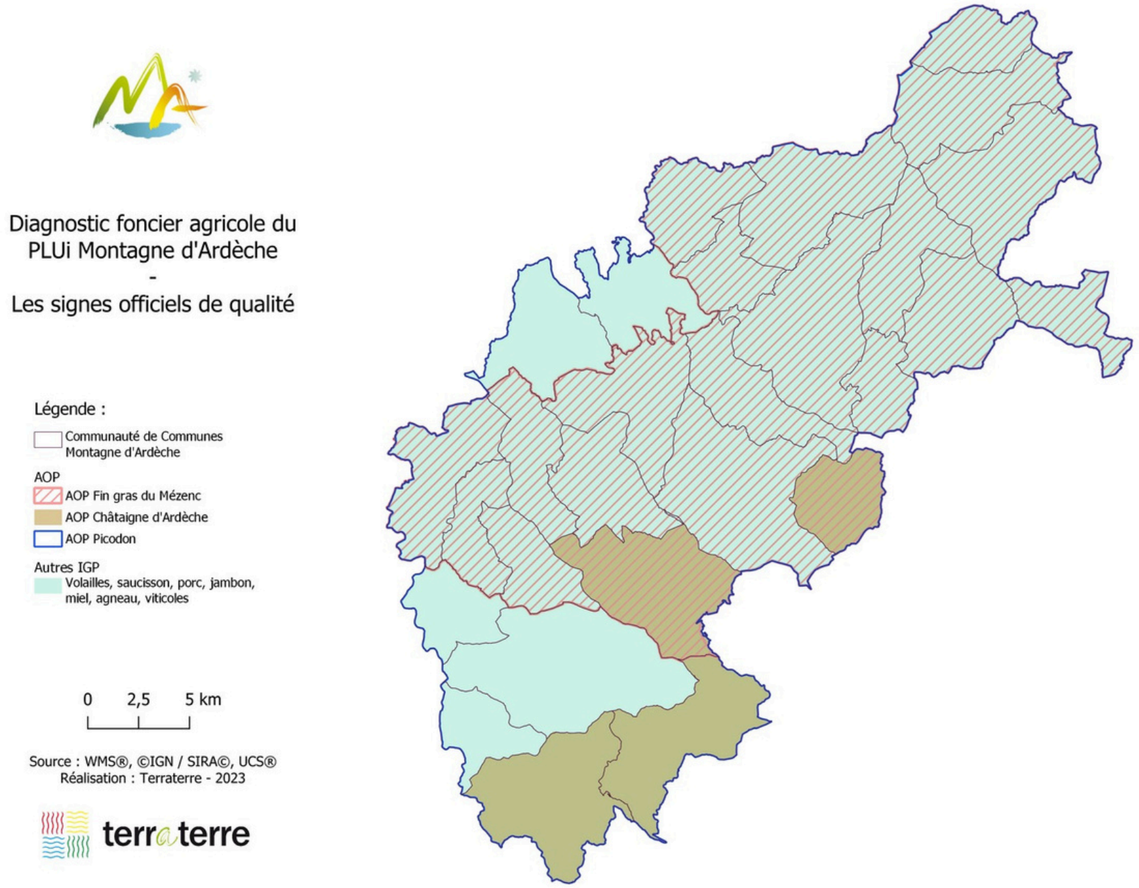

VI - DES FEMMES, DES HOMMES ET DES ENTREPRISES AGRICOLES

VI.1 Les entreprises

Malgré une baisse conséquente et continue du nombre d'exploitations depuis 2000, il existe encore 297 exploitations sur le territoire. Ces structures sont plus ou moins professionnelles et exploitent parfois au-delà du territoire. De la même façon, ce nombre ne prend pas en compte les structures hors communauté de communes Montagne d'Ardèche qui exploitent sur le territoire. Le recensement général à l'agriculture de 2020 met en lumière **297 structures** dont le siège se situe sur une des communes du territoire. Parmi ces structures, co-existent des exploitations professionnelles avec des structures conservant des surfaces de subsistance.

Evolution du nombre d'exploitations professionnelles			
1988	2000	2010	2020
679	440	355	297

De manière très générale, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de manière importante depuis 1988. En outre, près de 24% des exploitations ont disparu entre 2000 et 2010 (en Ardèche la moyenne est de 33.4%). L'Ardèche est le département le plus touché par la déprise agricole sur Rhône-Alpes (moyenne de 20%) .

Chaque commune n'est pas touchée dans les mêmes proportions. Ainsi, seule la commune de Saint-Cirgues-en-Montagne a vu le nombre d'exploitations augmenter depuis 2000 alors que des communes comme Le Roux ou le Plagnal ont vu une baisse de 70% du nombre de leurs exploitations. Ces observations sont à nuancer dans la mesure où elles présentent une évolution relative et non pas une évolution brute qui reste toutefois plus limitée (par exemple, installation d'une exploitation entre 2010 et 2020 sur Saint Cirgues)

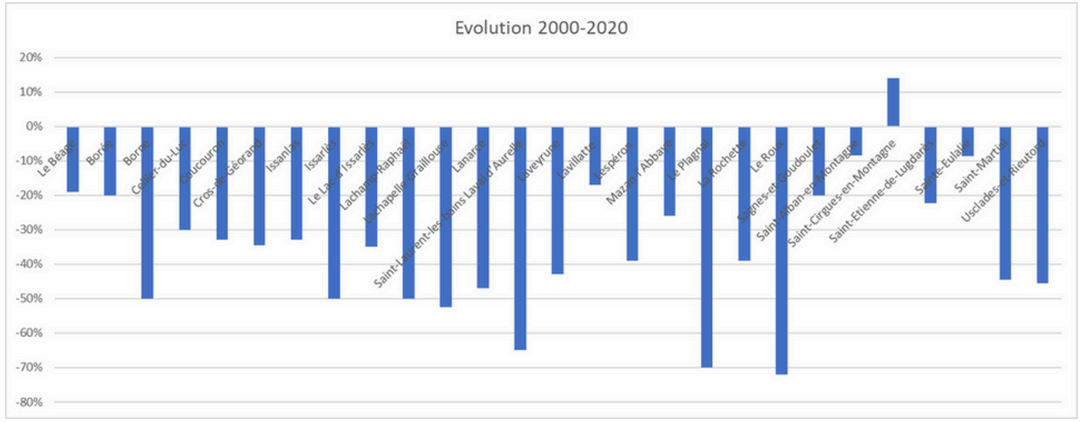

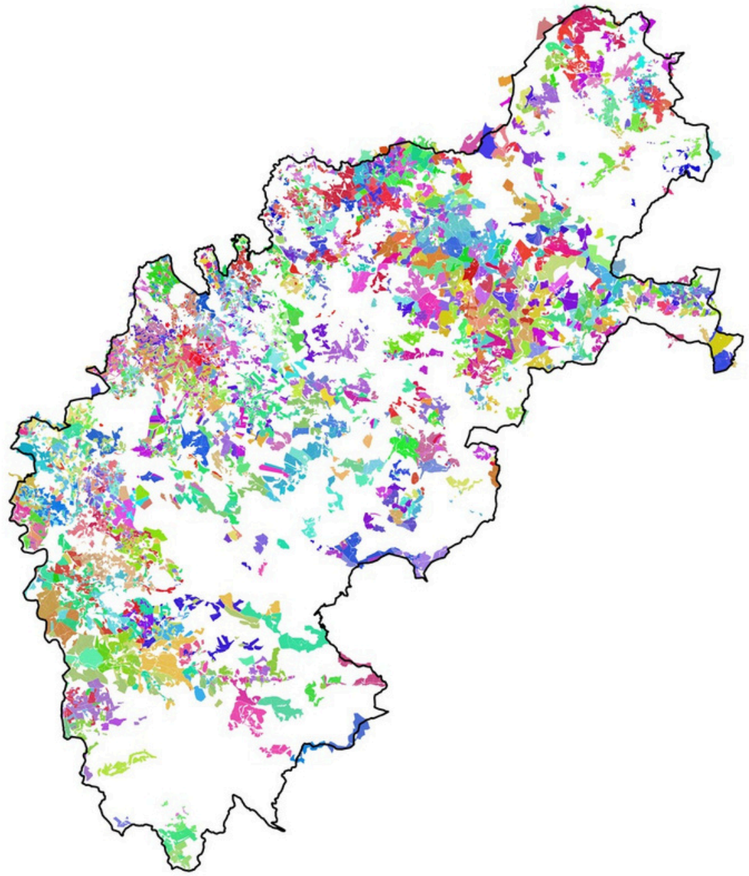

511 déclarants sont recensés sur le registre parcellaire graphique de 2021. Parmi ces derniers, il y a des retraités entretenant des surfaces de subsistance éligibles à la PAC et des cotisants solidaires. A ces derniers s'ajoutent également des exploitants extérieurs à la communauté de communes, qu'ils soient de départements limitrophes (Haute-Loire, Lozère, Gard, Drôme) ou plus éloignés (Bouches du Rhône et Vaucluse). Au total, 166 déclarants extérieurs à l'Ardèche déclarent des surfaces sur le territoire ce qui représente 15% des surfaces agricoles de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche.

48 exploitations ardéchoises plus ou moins limitrophes de la communauté de communes viennent également exploiter des terres sur le territoire. C'est en particulier le cas des exploitations de pente qui sont très contraintes tant d'un point de vue climatique que de relief pour la constitution de leurs stocks fourragers. Elles tentent alors d'accéder aux terres du plateau pour bénéficier des étages écologiques et de la facilité de mécanisation. 75% des exploitations venant sur le territoire de la CCMA sont Ardéchoises.

De la même manière, les exploitations venant de la Lozère ou de Haute-Loire qui font face à une pression foncière importante ont tendance à venir sur le territoire pour constituer leurs stocks fourragers à moindre frais. Elles ont souvent des origines ou des parents sur le territoire d'étude.

La pression foncière est donc interne à la profession agricole d'où l'importance, pour les exploitations du territoire, de préserver les surfaces de stocks qui sont un véritable enjeu pour leur fonctionnement.

Répartition géographique des sièges d'exploitations déclarants des surfaces à la PAC au sein de la CCMA

Département d'origine	Nombre exploitations	Surface déclarée
43	123	2 572,3
48	35	1 183,6
30	4	269,8
26	2	128,4
13	1	11,7
84	1	43,1
CCMA	297	19 168,4
Total	463	23 377.4

Les exploitations qui déclarent des parcelles à la PAC ne sont pas toutes professionnelles, raison pour laquelle le nombre de déclarants est bien plus élevé que le nombre de professionnels.

En 2023, nous avons recensé 274 exploitations professionnelles connues du territoire. A ces dernières s'ajoutent les structures et autre usagers extérieurs au département. Nous considèrerons comme « exploitation professionnelle » toutes les structures qui exercent : - A titre principal : les revenus agricoles dépassent les autres revenus, l'agriculture est la principale source de revenu de l'agriculteur. - A titre secondaire : qui possède une activité agricole mais dont les revenus sont inférieurs à ceux apportés par d'autres activités menées en parallèle. - Cotisants de solidarité : structure possédant jusqu'à une demie SMI (surface minimale d'installation) soit 9.5 ha pondérés. Statut intermédiaire d'installation avant passage au statut d'agriculteur à titre principal. C'est un statut permettant d'avoir une reconnaissance « agricole » le temps d'acquérir suffisamment de foncier pour prétendre à un statut agricole complet. Notre étude à travers l'enquête d'exploitation a permis de mettre en évidence 274 exploitations professionnelles sur les 325 usagers recensés (toutes exploitations confondues avec les retraités et propriétaires fonciers) . Les entreprises individuelles sont majoritaires alors que les formes collectives essentiellement des GAEC occupent une part importante de l'espace (ceci étant lié au nombre d'associés qui nécessite alors plus de surfaces).

Forme juridique des exploitations agricoles professionnelles et répartition des surfaces exploitées

Forme juridique	Nombre d'exploitations	Surface exploitée
Exploitation individuelle	207	11 080,44
GAEC	51	7 568,34
EARL	7	698,78
Forme collective	5	271,05
EURL	1	99,5
SARL	1	97,08
SCEA	1	71,88
AFP	1	
Total général	274	19 887,07

274 exploitations professionnelles (dont 235 ont leur siège situé sur la communauté de communes) ont été recensées sur le territoire et représentent 344 chefs d'exploitations et co-exploitants.
Elles sont de plusieurs ordres :

- Les structures à titre principal : 215 structures soit 285 chefs d'exploitation et co-exploitants dont 282 ont leur siège sur le territoire.
- Les structures secondaires : 45 exploitants ont été recensés.
- Les « cotisants de solidarité » avec 14 unités d'exploitation recensées.

S'ajoutent également d'autres usagers qui peuvent représenter une surface importante :

- 12 propriétaires fonciers qui possèdent du foncier pouvant être à usage agricole (patrimoine, loisir : chevaux par exemple)
- 23 retraités, d'anciens agriculteurs ou non, qui maintiennent un patrimoine agricole dans le cadre de leur retraite ou simplement pour le loisir qui déclarent des surfaces à la PAC.

Plus de 78% des exploitations sont des exploitations professionnelles dont les chefs d'exploitation sont à temps plein. En plus de dégager un revenu pour les exploitants, elles permettent également de salarier 33.25 équivalent temps plein (ETP). Ainsi, l'activité agricole du territoire génère un emploi total minimum de **348 ETP** (en considérant à mi temps les pluriactifs) emplois directs soit **7.2% de la population totale** du territoire (sans compter les emplois indirects : fournisseurs, filières avales). C'est dire l'importance de l'activité agricole pour le développement du territoire. 95 femmes sont cheffes d'exploitation ou associées soit 37% du total des chefs d'exploitation (70 sont à titre principal).

L'emploi agricole

L'emploi agricole ne cesse de diminuer au sein des exploitations. L'aide familiale, jadis importante, disparait au profit de salariés souvent embauchés au travers du groupement d'employeurs pour réduire les charges fixes des entreprises. La question de la main d'œuvre est un sujet récurrent puisqu'elle représente la possibilité pour les exploitants de se libérer du travail, sujet d'importance pour les jeunes générations qui souhaitent s'installer. Aujourd'hui, les exploitations agricoles du territoire génèrent **348 équivalents temps plein. La question de l'accès au logement pour les salariés agricoles peut être un frein dans un territoire où les résidences secondaires peuvent être nombreuses et où la question de la sobriété énergétique des logements va constituer un critère de disponibilité des locations.**

Exploitations agricoles dont le siège est sur le territoire			
	2000	2010	2020
Chef et co-exploitants	479	401	297
UTA salariés	3	10	33.25
UTA totales (Chef et co-expl + UTA totales salarié et familiale)	571	449	348 (hors UTA familiales)

VI.2 Les femmes, les hommes et leurs exploitations

Plus de 77% des exploitations professionnelles du territoire sont sous forme individuelle et 18.9% sont sous forme sociétaire. Les formes collectives du type GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) représente 90% des exploitations sous forme sociétaire. Les GAEC sont souvent des structures familiales permettant de répartir les charges de travail et les ateliers de production. Les structures collectives permettent l'activité de 124 chefs d'exploitation et co- exploitants.

L'âge moyen des exploitants professionnels du territoire est de 47.6 ans pour l'ensemble des exploitants professionnels du territoire. Les exploitants à titre principal sont légèrement plus jeunes (47.2 ans) que les pluriactifs ou les cotisants solidaires (51.7 ans). Dans les 10 à 15 années à venir, la question de la succession des exploitations dont les chefs ou co-exploitants ont plus de 55 ans (soit 29% d'entre eux - 73 chefs à titre principal et 15 à titre secondaire) devra être posée ainsi que la question de la destination des terres de ces mêmes exploitations. En outre, la proportion de jeunes de moins de 40 ans est de 22.6% de la totalité des exploitants. (89 chefs d'exploitation).

Il faut ajouter que malgré une baisse du nombre d'exploitations de manière généralisée, nous avons recensé depuis 10 ans, 99 installations sur le territoire (2013-2023). La grande majorité de ces installations ont lieu dans le cadre familial soit en entreprise individuelle soit en intégrant un GAEC. Les installations hors cadre familial se font souvent de manière progressive parallèlement à une autre activité nécessaire pour atteindre un revenu minimum et une taille d'exploitation économiquement rentable.

répartition des tranches d'âge des chefs d'exploitation et usagers (tous statuts confondus)

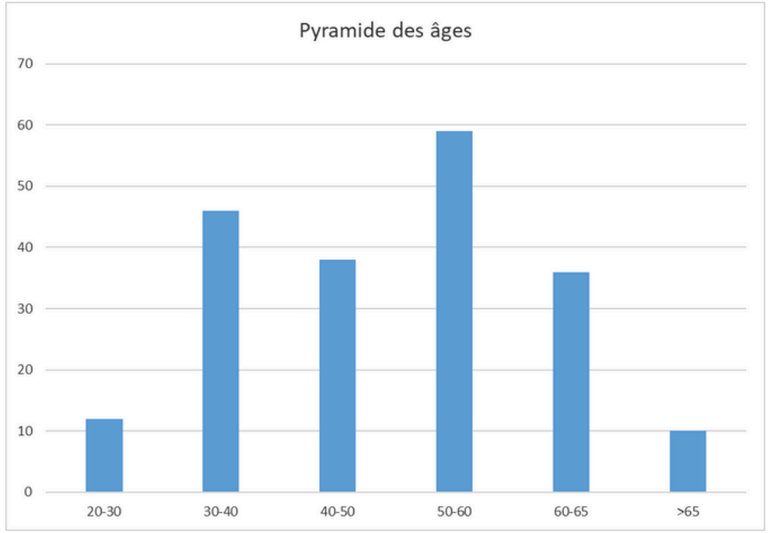

La SAU moyenne des exploitations évolue tout au long de la vie de l'entreprise. Alors que les jeunes s'installent avec une surface moyenne de 64 ha, il semblerait que la classe d'âge suivante agrandisse leurs structures puisqu'elles ont souvent des projets de développement qui aboutissent à des structures moyennes autour de 70 ha entre 30 et 60 ans. A compter de 60 ans, les exploitants ont tendance à réduire leur structure en vue du départ à la retraite ce qui peut constituer un frein à la transmission de l'entreprise lorsque cette dernière est insuffisante pour le projet de reprise. Aujourd'hui, plus de 3300 ha sont exploités par des agriculteurs de plus de 60 ans soit plus de 11% du territoire.

Répartition de la SAU selon les classes d'âges des exploitants de la CCMA			
Classe d'âge	Nombre	SAU totale	SAU moyenne
20-30	14	834,8	64,21
30-40	53	4550,91	85,86
40-50	48	3252,88	67,76
50-60	71	5570,02	78,45
60-65	43	2518,67	58,57
>65	19	838,4	49,31

Les exploitations évoluent au fil de leur développement et de l'âge des exploitants. Alors que plus de 11% de la surface agricole est exploitée par des plus de 60 ans, la question du maintien de structures suffisamment importantes en taille est nécessaire pour la transmission de ces entreprises.

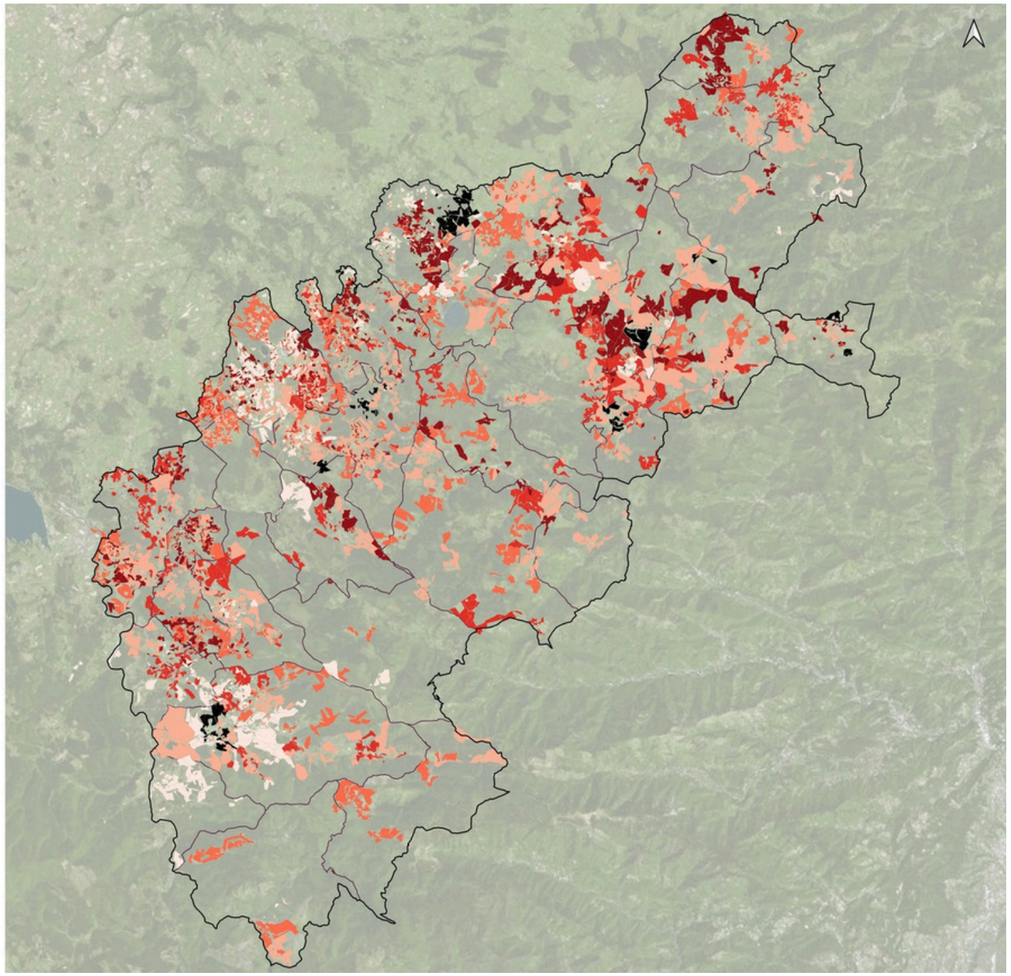

VI.3 Les structures foncières

La dispersion parcellaire est en moyenne de 1.5 kms du siège d'exploitation (la médiane est à 1 kms) ce qui nécessite d'être véhiculé et ce qui peut rendre l'accès difficile en période hivernale. Cette relative dispersion est également liée au morcellement parcellaire qui aboutit à la configuration d'ilots agricoles de petite taille réduisant la rentabilité économique des parcelles. En effet, les ilots déclarés à la PAC sont en moyenne de 2 ha (la moitié des ilots font moins de 0.9 ha) ce qui contraint les agriculteurs à démultiplier le nombre d'ilots (25 en moyenne) et de les rechercher les plus proches possibles les uns des autres. Cette recherche de foncier optimal s'est accompagnée d'un délaissement des parcelles les plus difficiles d'exploitation (en pente, moins productives, plus éloignées....). La conséquence de ce phénomène accentué par une forme de rétention foncière est une déprise et un enfrichement ce qui augmente les risques d'incendie.

Mode de faire valoir

La majeure partie des structures enquêtées ne dispose pas d'une maitrise foncière complète. Souvent pour partie en propriété, l'exploitation dispose de baux ruraux qui lui garantissent un minimum de sécurité foncière. D'une part, la taille des structures rend difficile l'acquisition de l'ensemble de la surface mais d'autres phénomènes rendent difficiles cette maitrise :

- Une concurrence interne à la profession agricole en particulier sur les prés de fauche. Des agriculteurs de territoires voisins sur lesquels la pression foncière est forte, sont prêts à louer des prés à des prix souvent supérieurs à ceux que les exploitants du territoire offrent. Un phénomène de rétention foncière de la part des anciennes
- générations qui espérant une reprise, si ce n'est des enfants, des petits enfants, préfèrent faire entretenir leur patrimoine par des agriculteurs extérieurs sous forme précaire que de signer un bail à un exploitant local ou un jeune installé en recherche de foncier. Peu d'outils permettent de lutte contre cette rétention si ce n'est un travail d'animation et de mobilisation foncière, souvent lent et incertain. Un morcellement foncier qui réduit la possibilité d'obtenir par acquisition l'entièreté des
- tènements.

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Tènements parcellaire

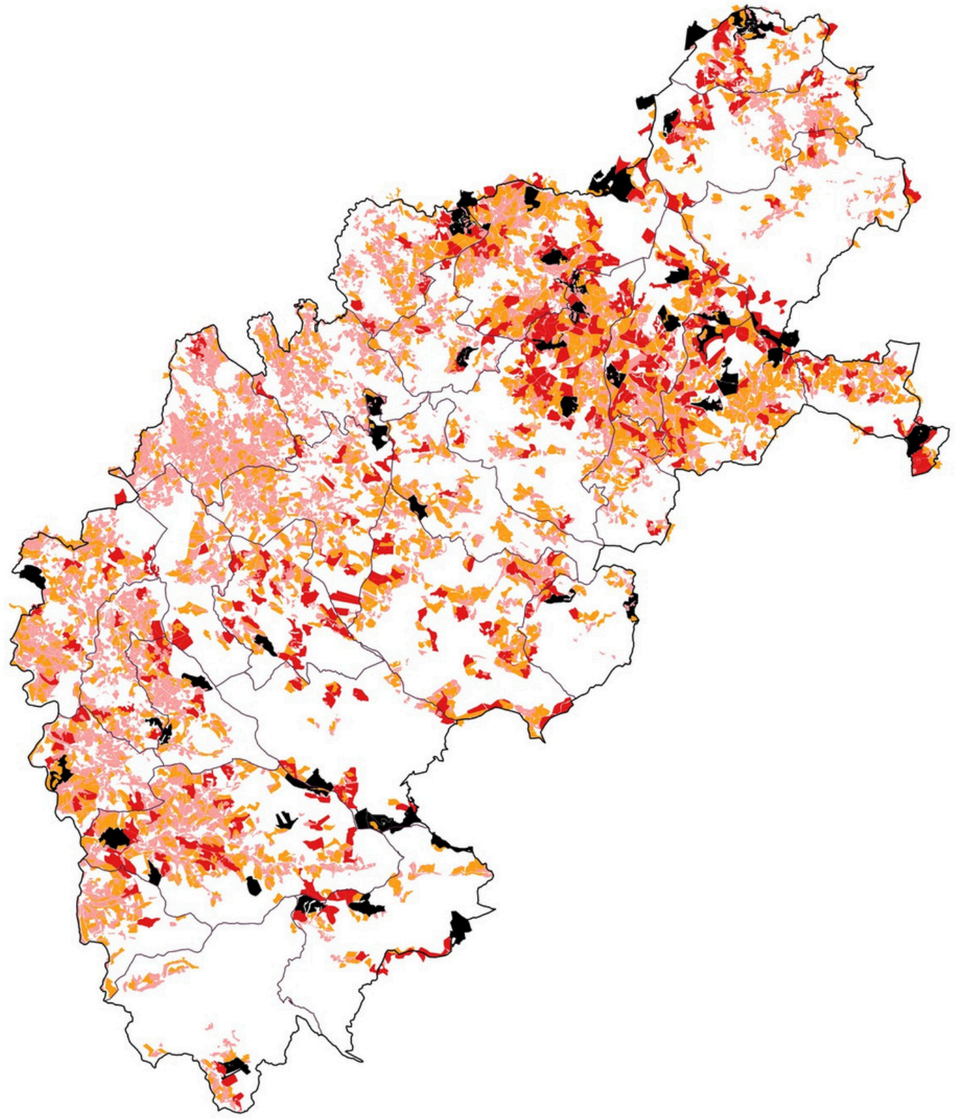

Source : Enquêtes Terraterre / RPG 2021, ASP
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

Equipements parcellaires

Territoire abondant par la présence nombreux cours d'eau, aucun réseau d'irrigation collectif n'a été développé sur le territoire. Les orientations technico économiques couplées avec la présence abondante d'eau, n'a pas nécessité le recours à des investissements collectifs. Néanmoins, de tout temps, les agriculteurs du territoire ont su profiter des bienfaits de l'eau en créant des systèmes gravitaires individuelles au sein des parcelles "les béalières". Elles permettaient d'assurer l'arrosage des prairies naturelles. La réglementation liée à l'entretien des béalières et aux prélèvements d'eau n'étant pas toujours adaptée aux nécessités des exploitants, elles sont au fur et à mesure abandonnées amenant ainsi une baisse de la qualité des prairies. S'ajoutent également des sécheresses de plus en plus marquées qui s'accompagnent du tarissement des sources et cours d'eau dans lesquels les troupeaux viennent s'abreuver. Cela conduit les éleveurs à devoir charrier l'eau dans les parcelles avec des tonnes à eau ce qui complexifie leur organisation du travail d'autant plus quand les pâturages sont éloignés des sièges d'exploitation.

Les milieux humides sont également concernés puisqu'autrefois impraticables une bonne partie de l'année, ils sont maintenant accessibles plus tôt dans l'année et deviennent mécanisables ce qui peut avoir des conséquences sur le maintien des espèces inféodées à ces milieux.

Les contraintes d'exploitation

Peu de difficultés liées aux multi usages ont été recensées lors de nos enquêtes. Certains problèmes de circulation ont été notés en particulier au sein des villages mais ils restent limités et les agriculteurs semblent s'en accommoder.

Quelques conflits apparaissent en particulier sur les communes où les résidences secondaires sont nombreuses. Ces difficultés de voisinage concernent essentiellement la présence d'animaux (odeur, mouches....). L'implantation des bâtiments d'élevage est donc cruciale pour éviter tout conflit potentiel.

Les matériels d'exploitation

Deux Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) existent sur le territoire. Elles ont vocation à regrouper du matériel en commun pour réduire les charges de fonctionnement des exploitations.

- La CUMA du Haut-Allier installée à Laveyrune, regroupe entre 30 et 40 adhérents du secteur. Elle fait face à une demande de matériel d'ensilage du fait d'un changement de pratique des exploitants de l'enrubannage vers l'ensilage. Le matériel est stocké chez l'adhérent nommé « responsable ». La
- CUMA du Gerbier regroupe actuellement 6 agriculteurs sur une territoire très vaste (de Mazan l'Abbaye au Béage). La CUMA a observé depuis des années une individualisation des projets au sein des exploitations avec du matériel plus performant que celui proposé. Son avenir est incertain.

Les bâtiments et sièges d’exploitation

Les variabilités de rendement en foin ne sont pas toujours intégrées par les exploitations du fait de la limite des bâtiments. Lors des années de sécheresse, la capacité maximale de stockage n’est pas atteinte. A l’inverse, lorsque les rendements sont supérieurs à la normale (2023, par exemple), de nombreuses exploitations doivent faire un choix entre rentrer les volumes fourragers et laisser le matériel dehors (dégradation progressive du matériel). Certaines exploitations ont des capacités limitées pour stocker les volumes de foin et de paille. Les stratégies mises en place sont diverses : - Bâcher le foin et la paille au champ avec une perte qualitative du foin et de la paille, humidité, … - Enrubanner ce qui engendre des coûts et des déchets (films plastiques) difficilement dégradables et mal intégrés dans le paysage - Achat étalé du paillage : Coûts supplémentaires (pas d’économie d’échelle réalisée). Les exploitations du territoire ne sont généralement pas autonomes en paille du fait de la rareté des surfaces en culture céréalières. Par ailleurs, le cahier des charges de l’AOP fin Gras du Mézenc limite l’enrubannage. Les films plastiques sont source de pollution plastique et représentent des charges économiques pour les structures.

De nombreuses exploitations disposent de bâtis anciens composés de la stabulation au rez-de-chaussée et de la fenière à l’étage. Bien que patrimoniale (et possiblement valorisable dans le cadre familial), cette configuration impose des contraintes pour manipuler le foin (entrée et sortie). Deux réponses peuvent être apportées pour le stockage de matériel : - Du bâti léger type tunnel - Du bâti en dur Les bâtiments entravés généralisés en élevage laitier sont de moins en moins acceptés en particulier en agriculture biologique ce qui amène les éleveurs à repenser leurs bâtiments pour en faire des aires paillées ou caillebottis avec système d’évacuation. Quant aux sièges d’exploitation se situant dans d’anciens corps de ferme où le bâtiment d’élevage y est accolé, ils sont difficilement transmissibles en cas de départ à la retraite du fait de la contiguïté des bâtiments et de l’habitation de l’ancien agriculteur. **La proportion de bâti ancien avec la résidence accolée est non négligeable sur le territoire ce qui en fait un enjeu important au regard du renouvellement des générations et du développement des exploitations (formes sociétaires en particulier).**

Effectifs d’animaux recensés sur le territoire (RGA 2020)		
Espèces animales	Nombre de mères	Nombre d’exploitations élevant l’espèce
Vaches laitières	1664	60
Vaches allaitantes	3672	146
Brebis	1688	31
Chèvres	79* *hors secret statistique	7

Les effectifs animaux recensés sur le territoire (RGA 2020) demandent des installations qui permettent de passer les périodes hivernales. Les animaux sont nourris en bâtiments, lesquels doivent respecter un certain nombre de conditions pour le bien être animal.

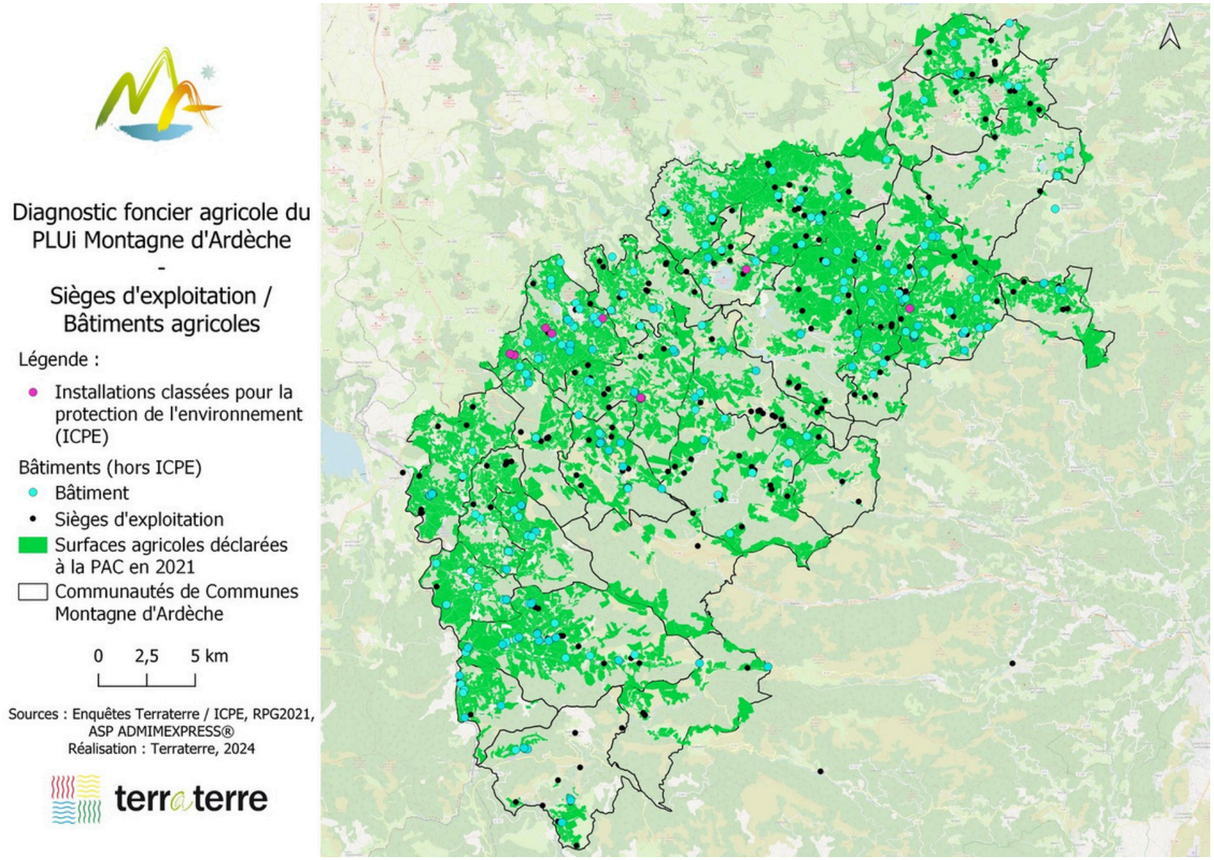

VI.4 Des productions en lien avec le territoire

Les exploitations du territoire valorisent les milieux disponibles dans les conditions techniques qui leur est possible. Aussi, les contraintes pédologiques et climatiques limitent la culture et sont plus favorables aux milieux naturels tels que les prairies permanentes. C'est donc tout naturellement que les exploitations ont développé des ateliers d'élevage. Ces ateliers ont évolué en fonction des conjonctures économiques et des outils de commercialisation disponibles. Alors que jusque dans les années 2000, l'orientation laitière était marquée sur le territoire, l'abandon de certaines collectes associé à une chute du prix du lait et un durcissement de la réglementation, ont abouti à la disparition d'exploitations laitières au profit d'exploitations allaitantes (viande). Les structures laitières se maintiennent dans la partie centrale du territoire. Clairement identifiées comme structures majoritairement bovines (plus de 75% des exploitations ont un atelier bovin) car plus propices à valoriser les espaces herbagers du plateau, d'autres ateliers existent également mais en moindre proportion : des élevages ovins plus adaptés aux secteurs de pente et aux landes délaissées par les élevages bovins qui se sont intensifiés sur les parcelles les plus mécanisables, les élevages équins permettant un développement sur de plus petites surfaces, mais surtout une combinaison d'ateliers d'élevage pour réduire les risques sur les productions. 90% des installations effectives depuis 10 ans l'ont été sur un ou des ateliers d'élevage avec une prédominance des installations en bovin viande ou poly élevages (54%).

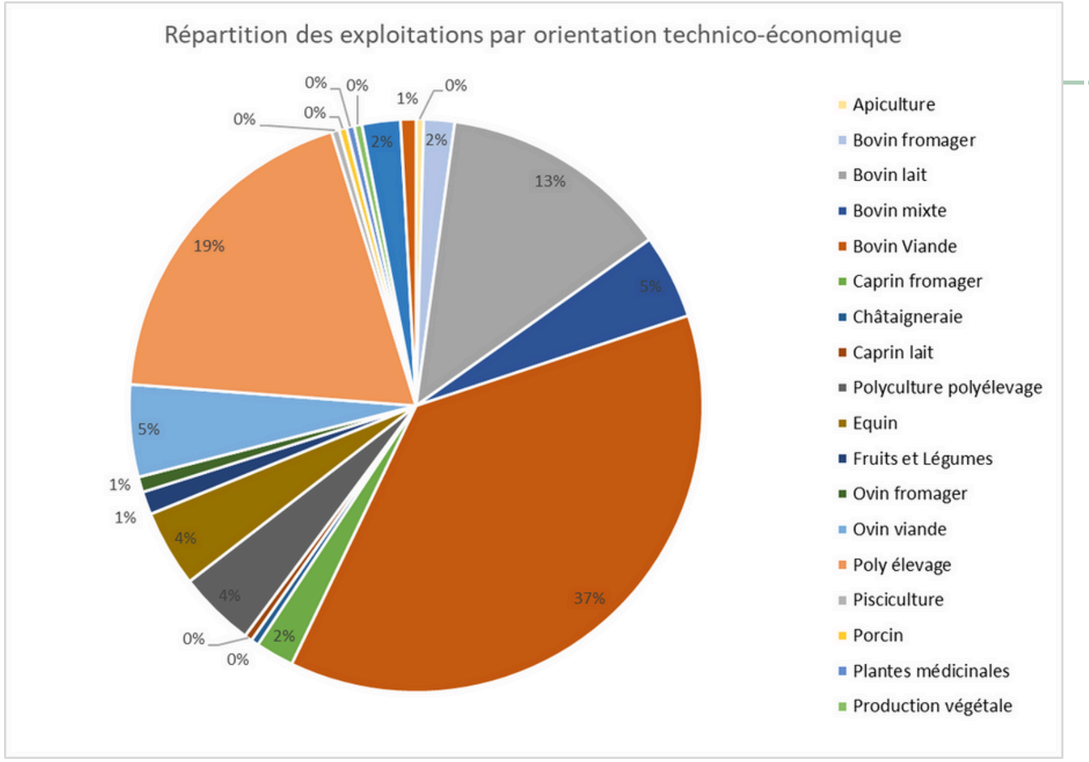

La transition de l'élevage laitier vers l'élevage allaitant est encore bien présente dans les exploitations avec la présence d'ateliers bovins mixte ou des ateliers multiespèces.

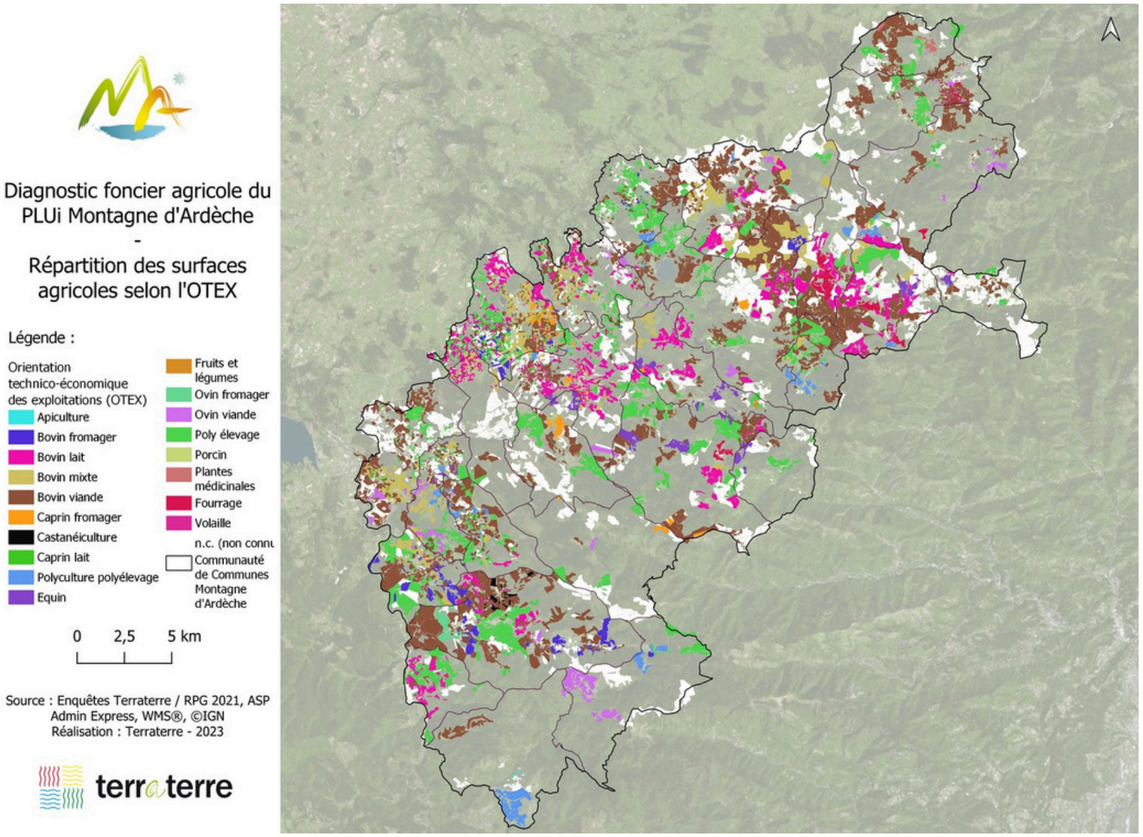

L'élevage est la principale activité déployée sur le territoire. Elle permet de valoriser les milieux naturels mais nécessite de disposer de surfaces conséquentes pour alimenter les troupeaux tout au long de l'année.

Selon l'orientation technico-économique, les tailles d'exploitation varient. En effet, alors que les élevages laitiers disposent en moyenne de 200 ha et que les élevages allaitants spécialisés utilisent en moyenne 283 ha, d'autres productions se développent sur des surfaces plus petites comme c'est le cas pour les élevages avec transformation fromagère. En effet, la transformation et la valorisation économique qui y est liée amène les éleveurs à limiter leur effectif animal et par voie de conséquence à n'utiliser qu'une surface inférieure à 100 ha en moyenne. A l'inverse, les productions non transformées (laitier, allaitant) qui sont souvent valorisées par les filières longues développent une stratégie de volumes avec des effectifs importants qui nécessitent alors un accès à plus de foncier.

Quoiqu'il en soit, les élevages présents sur le territoire qu'ils soient spécialisés ou non, qu'ils aient recours à la transformation ou non, fonctionnent essentiellement sur l'alimentation des bêtes à l'herbe (pâturée ou distribuée). D'une part, cela permet de réduire les charges de fonctionnement, d'autre part, elle est le socle de certaines appellations telles que le fin gras du Mézenc où elle est une image de marque pour les producteurs qui vendent en direct.

Les structures foncières sont donc essentiellement constituées de surfaces en herbe, particulièrement de prairies permanentes. Alors que l'on constate une diminution des prairies entre 2000 et 2010, en faveur des terres labourables, liées au retournement de ces dernières afin de pérenniser l'alimentation des troupeaux et d'échapper à l'interdiction de retournement édicter par la PAC. Ce phénomène s'est inversé entre 2010 et 2020, pour cause, le verdissement de la PAC (réforme de 2013) dans le cadre du maintien des prairies permanentes.

Il est à noter toutefois qu'un nombre important d'exploitations qui déclarent des surfaces à la PAC mènent tout ou partie de leurs productions sous le cahier des charges de l'agriculture biologique qui a permis jusqu'à peu de mieux valoriser les produits. Elles sont 85 exploitations sur une surface totale de 3718 ha soit 13% de la SAU du territoire.

Répartition des surfaces agricoles au sein de la CCMA			
Surfaces	2000	2010	2020
Surface en terres labourables	1313	4761	397
Surface en cultures permanentes	41	s	42
Surface toujours en herbe	18542	15715	20322

L'herbe est donc la principale source d'alimentation des troupeaux du territoire

- elle pourvoit des ressources en pleine période de pousse de l'herbe à savoir quans les conditions climatiques le permettent : printemps, automne (périodes de pousse de l'herbe) et généralement en été puisque l'altitude permet de bénéficier d'une herbe verte même en plein été. Ce dernier élément est très fluctuant aujourd'hui du fait des conditions climatiques de plus en plus sèches en été et des prairies qui ne poussent plus et un manque d'herbe disponible à cette période de l'année. Coupée
- elle permet de constituer de stocks qui seront distribués en période d'arrêt de végétation et lorsque les conditions climatiques ne permettent plus de laisser les animaux dehors. C'est donc le cas en hiver mais également de plus en plus souvent en été. Les conditions climatiques fluctuantes d'une année à l'autre se traduisent par des stratégies de constitution de stocks supérieure aux besoins. Alors qu'auparavant les stocks étaient souvent vendus pour améliorer la trésorerie des exploitations, de plus en plus d'éleveurs gardent ces stocks pour pallier d'éventuelles baisses de rendement en année sèche.

Une prairie fauchée ne peut pas être pâturée au printemps puisqu'elle doit être préservée pour la fauche. Aussi les élevages du territoire doivent disposer de deux types de surfaces pour faire face aux besoins alimentaires des troupeaux. Les effectifs étant de plus en plus conséquents et les aléas climatiques de plus en plus récurrents, les besoins fonciers s'en trouvent donc augmentés.

Diversification

D’autres stratégies résident dans la diversification d’activités. Deux types d’activités sont principalement développées par les agriculteurs du territoire :

- **L’accueil**

Ce sont des activités de gîte mais également de ferme auberge. Pour ce faire, il faut que l’exploitation se situe dans une aire d’attractivité touristique comme le sont les communes comme le Lac d’Issarlès....de disposer d’un patrimoine valorisable pour les besoins touristiques et disposer d’une organisation du travail qui permette le développement de cette activité. Ainsi, les activités équestres développent souvent une activité d’accueil en lien avec leur activité principale. 18 exploitations déclarent développer une activité agrotouristique. La plupart d’entre elles sont des exploitations d’élevage allaitant. A l’inverse seule une exploitation laitière (caprin fromager) dispose d’une activité d’accueil du fait de l’indisponibilité des éleveurs pour mener cette activité. Elles sont réparties sur 12 communes de la communauté de communes mais principalement dans la moitié Nord du territoire. De plus, l’agritourisme nécessite de disposer de bâtis dédiés à cette activité. En général, il s’agit de bâti traditionnel rénové et ceci nécessite une capacité de financement que toutes les exploitations du territoire n’ont pas. Certaines ont pu bénéficier au début des années 2000 des contrats territoriaux d’exploitation qui ont permis à certains de rénover le bâti pour créer cette activité annexe à celle de production. Aujourd’hui de tels financements n’existent plus et la création d’un accueil dépend pour beaucoup du patrimoine et de la trésorerie des exploitations. Du fait du grande diversité de possibilités d’activités en plein air, des exploitations équines se sont développées sur certaines communes. Ces exploitations ont besoin de logements pour héberger leur main d’oeuvre en période estivale. De la même manière, les parcours touristiques équestres nécessitent de pouvoir loger les randonneurs à cheval.

- **La transformation**

C’est une voie qui permet d’ajouter une valeur ajoutée aux produits finis. Aussi, 53 exploitations déclarent transformer leurs produits. C’est le cas du fromage mais également de la découpe de viande. Cela nécessite d’investir dans des ateliers coûteux, aux normes ou de faire appel à des prestations extérieures. Elle est souvent adossée à une activité de vente en direct pour valoriser le produit et rentabiliser les charges liées à la transformation. De la même manière que pour les activités d’accueil, elle exige une organisation du travail qui est souvent répartie entre plusieurs exploitants pour faire face à la charge de travail. Dans le cas de la viande, la proximité des outils de découpe est également un enjeu pour limiter les frais de fonctionnement et rester compétitifs sur le marché. Quoiqu’il en soit la demande locale ne semble pas être totalement pourvue et des perspectives de développement dans ce sens voient le jour. Ainsi, l’atelier de découpe de Lachapelle- Graillouse met en commun un atelier afin de réduire les coûts des exploitations. 1/3 des dernières installations réalisent de la transformation (fromage et viande) pour mieux valoriser leurs productions en vente directe mais l’organisation du travail qui en découle, si elle n’est pas intégrée à une structure collective, limite la taille de l’exploitation. Près de 5% des installations récentes concernent des ateliers de production végétale (PPAM, fruits et légumes) qui bien que recouvrant peu de surfaces, nécessitent l’installation de serres pour sécuriser les productions face aux aléas climatiques, et exigent la présence d’eau.

Exploitations déclarants faire de l’accueil à la ferme (enquête 2023)	
Communes (siège d’exploitation)	Nombre d'exploitations
LA ROCHETTE	1
BORNE	1
COUCOURON	2
LACHAPELLE GRAILLOUSE	1
LANARCE	1
LE BEAGE	1
LE LAC D ISSARLES	3
MAZAN LABBAYE	2
SAGNES ET GOUDOULET	1
SAINT CIRGUES EN MONTAGNE	2
SAINTE EULALIE	2
USCLADES ET RIEUTORD	1
Total général	18

VI.5 L’économie agricole

Les exploitations du territoire génèrent un chiffre d’affaires annuel de 13.9 M d’euros auquel s’ajoutent 9.1 M d’aides PAC pour soutenir l’équilibre économique des exploitations qui font face à des contraintes particulières. Cela revient à dire qu’en moyenne une exploitation professionnelle dégage près de 100 000€ par an (74 600 €/ETP), subventions comprises. Il s’agit d’une moyenne qui ne prend pas en compte l’hétérogénéité des structures (nombre d’exploitants, titre principal ou secondaire...).

Les aides viennent compenser les baisses de rendement liées aux contraintes physiques de montagne (pentes, climat) qui amènent une hausse des charges d’exploitation.

Sans subventions, les exploitations, insérées principalement en filière longue, ne pourraient subsister dans un système de concurrence où les pratiques mises en oeuvre sur ce territoire ne sont pas les plus “rentables”.

L’accompagnement financier vient quelque part soutenir des systèmes économes, qualitatifs et valorisant un territoire au-delà même de l’aspect agricole.

Le maintien de ces structures passe nécessairement par un soutien public qui bénéficie également par ricochet aux autres activités du territoire et à son attractivité.

VI.6 Les évolutions à venir

Les projets d’exploitation

21% des exploitations sont en phase de développement (pour moitié à l’agrandissement et pour l’autre à la diversification) alors que 62% sont en rythme de croisière et 17% en fin d’activité. Il est à noter que 3 agriculteurs déclarent vouloir décapitaliser pour faire face aux difficultés économiques que rencontrent leur exploitation.

22 exploitations sont concernées par un changement de statut du fait du départ à la retraite du chef d’exploitation ou d’un associé. 3 exploitations sociétaires vont devoir faire face au départ d’un associé ce qui aura pour conséquence une remise en cause de la forme juridique. Ces associations disposent généralement de surfaces plus importantes car elles font vivre plusieurs associés. Dans le cas du non renouvellement d’associé, elles perdurent sous la forme d’une entreprise individuelle (EARL ou EI) avec des surfaces difficilement gérables par une seule personne.
Aujourd’hui, parmi les agriculteurs enquêtés, 12 exploitants de plus de 55 ans (sur les 68 identifiés) ne connaissent pas leur transmission ou la considèrent difficile du fait de la non transmissibilité des bâtiments. Cela représente une surface possiblement transmissible de près de 1100 ha soit presque 4% de la SAU. Parmi ces surfaces, une part, constituant un intérêt pour les exploitations voisines, seront reprises. Néanmoins, certaines autres, du fait de leur difficultés d’exploitation risquent de partir à la déprise (549 ha de bois pâturés et de landes).

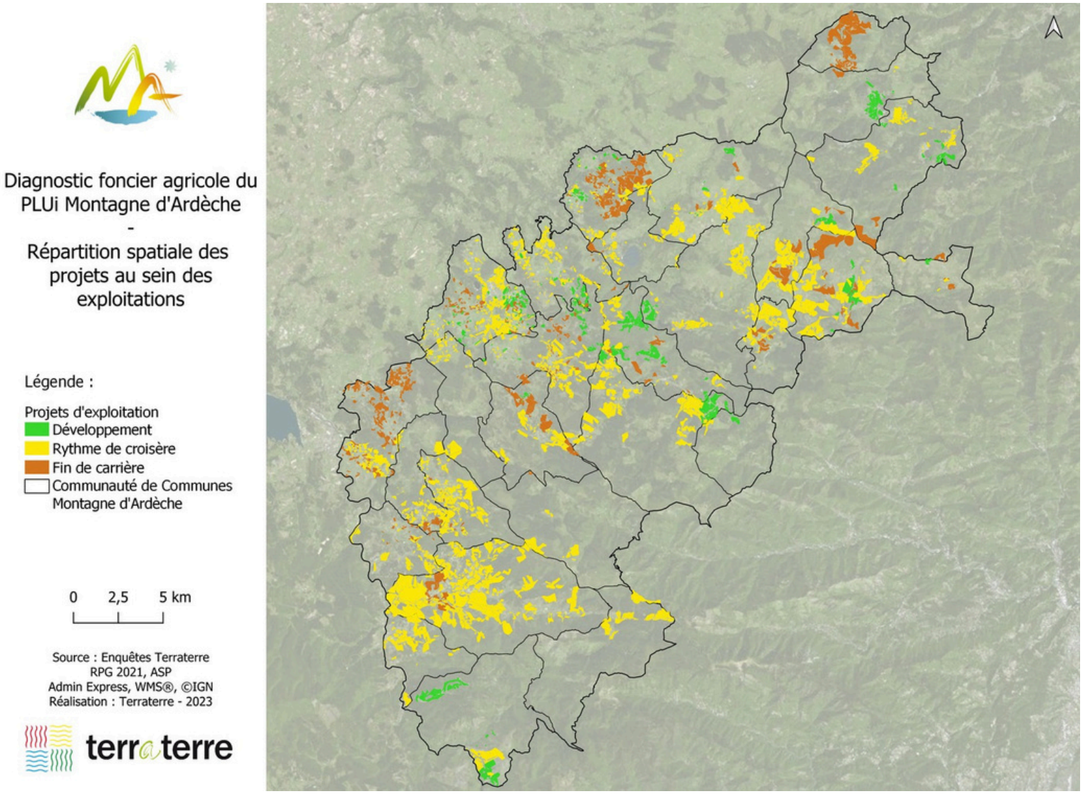

Les principaux projets portés par les agriculteurs sont des projets de bâtiments de stockage pour faire face aux fluctuations de récolte de foin liées en particulier aux aléas climatiques de plus en plus incertains. Il s’agit pour la plupart des exploitations concernées, d’élevages bovins. Ainsi, 26 agriculteurs déclarent vouloir construire un bâtiment de stockage, un bâtiment d’élevage, une serre de production et 10 agriculteurs souhaitent construire les deux (essentiellement des exploitations allaitantes à un atelier bovin ou plusieurs ateliers d’élevage). Il est à noter que la moitié d’entre eux ont moins de 40 ans. 4 projets de bâtiments agricoles sont à prévoir dans le cadre d’une reprise d’exploitation et 5 reprises/installations dépendront de la possibilité de construire le logement de l’agriculteur à proximité du siège.

La question de la transmissibilité des exploitations, et par conséquent du renouvellement des générations, est dépendante de leur capacité à disposer de suffisamment de bâtiments fonctionnels, dissociés des habitations (tout en étant à proximité). Cela implique néanmoins de lourds investissements parfois difficilement amortissables dans le cadre d’exploitations parfois économiquement fragiles.

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche

-

Difficultés de transmission des bâtiments et des surfaces

Légende :

Transmission des bâtiments
- Assurée
- Incertaine
- Difficile
- Départ d'un associé

Transmission des surfaces
- Assurée
- Incertaine
- Difficile
- Départ d'un associé
- Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

0 2,5 5 km

Source : Enquêtes Terraterre / RPG 2021, ASP
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

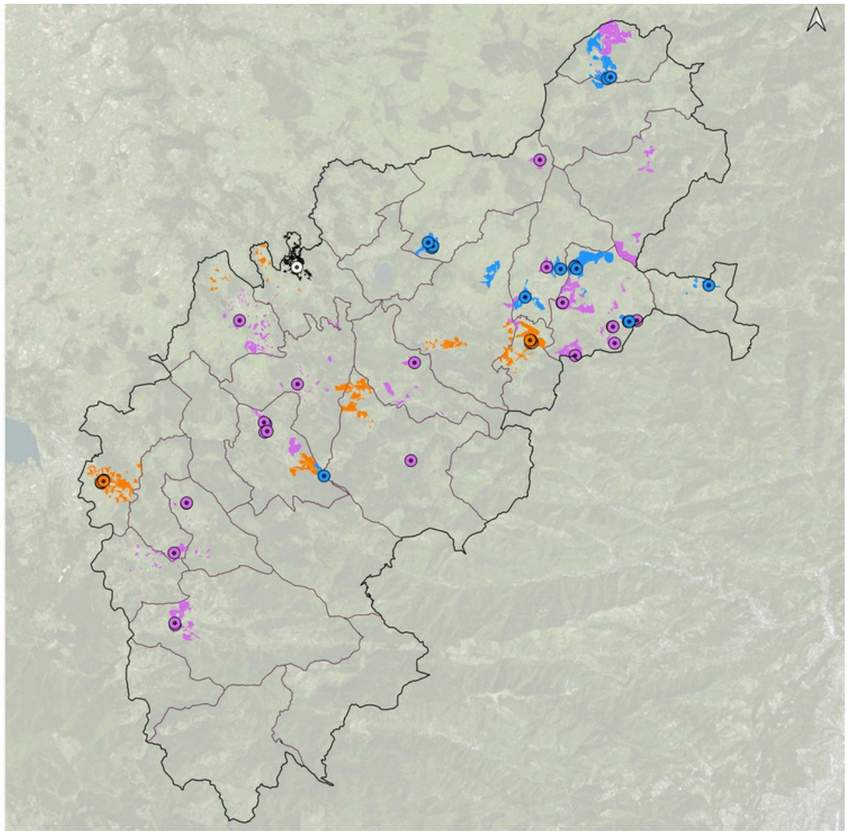

Surface dont la transmission n'est pas assurée					
Commune	Surface (ha)	LANARCE	64.13	SAINT-MARTIAL	107.42
BOREE	2.1	LE BEAGE	25.88	USCLADES-ET-RIEUTORD	8.37
CELLIER-DU-LUC	22	LE PLAGNAL	26.74	Total général	1097.87
COUCOURON	110.9	SAGNES-ET-GOUDOULET	236.53		
CROS-DE-GEORAND	15.13	SAINT-ALBAN-EN-MONTAGNE	19.44		
ISSANLAS	26.62	SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE	51.06		
LA ROCHETTE	162.06	SAINTE-EULALIE	33.16		
LACHAPELLE-GRAILLOUSE	88.68	SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES	97.62		

Les projets de construction ont essentiellement vocation à optimiser l'organisation du travail. Les bâtiments d'élevage répondent aux besoins d'agrandissement des exploitations en cours de développement ou de l'amélioration du bien être animal. La transmission des exploitations est également dépendante de la fonctionnalité des bâtiments transmis et certaines reprises ne pourront avoir lieu qu'à condition de disposer de bâtiments opérationnels.

Certains ateliers tels que l'élevage laitier ou la transformation exigent l'accès aux réseaux d'eau et d'électricité ce qui conditionne leur implantation parfois peu intégrée au paysage.

Les projets de bâtiments sont directement liés à la capacité d'investissement des exploitations. La toiture photovoltaïque peut être un levier pour les exploitations (investissement assumé par l'opérateur d'énergie) mais ce type de projet devra, sur les communes adhérentes, respecter la charte paysagère du PNR pour obtenir un permis de construire.

De même la diversification des exploitations via l'accueil ou la transformation afin de dégager un complément de revenu passe par la construction ou la rénovation de bâtiments selon une réglementation relativement encadrée. Le développement des structures passe également par l'acceptation de ces projets.

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche

-

Projets de bâtiments (stockage/élevage)

Légende :

Projets
- Bâtiment de stockage et élevage
- Bâtiment de stockage

Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

0 2,5 5 km

Sources : Enquêtes Terraterre
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

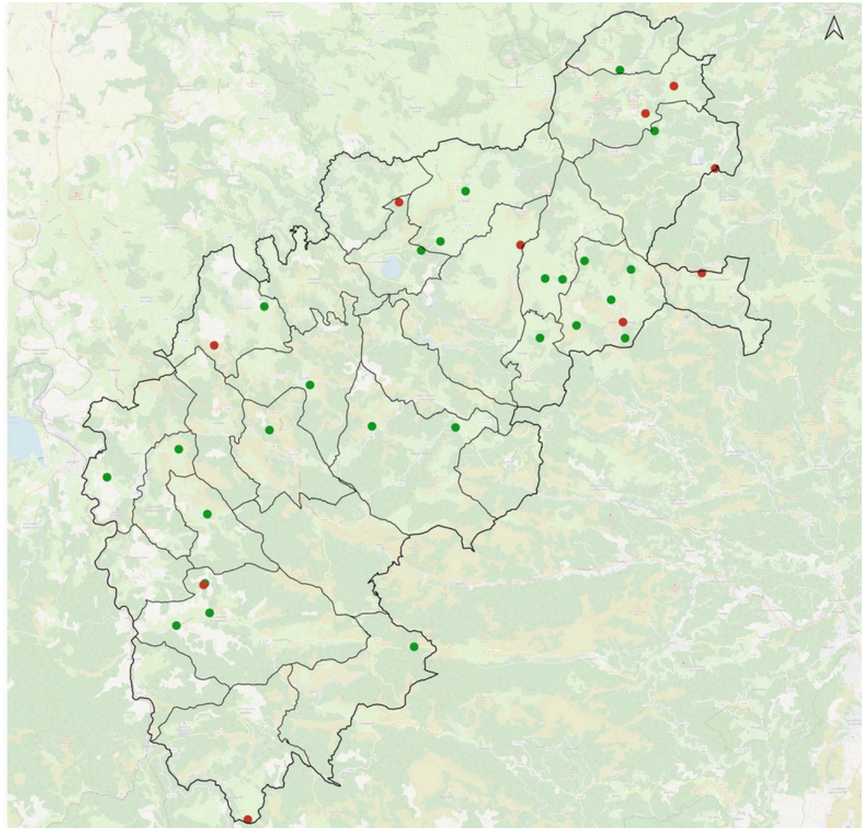

VII - SYNTHESE DES DYNAMIQUES AGRICOLES

L'agriculture du territoire de la Montagne d'Ardèche est une agriculture de montagne, d'élevage valorisant un espace naturel. Des produits de qualité, bénéficiant d'une reconnaissance territoriale sont produits sur ce territoire. Elle génère plus de 377 emplois directs à temps plein et 23 M d'euros par an. Son maintien, au-delà de l'aspect économique, est indispensable pour le développement d'autres activités du territoire (tourisme, cadre de vie, préservation de l'environnement, tissu social, déneigement,...). La pérennisation des systèmes de production sur le territoire passe donc pas la prise en compte des dynamiques actuelles et à venir. Les systèmes d'élevage, les plus adaptés au contexte pédoclimatique du territoire, nécessitent de disposer de foncier qui permette d'alimenter les troupeaux. Il passe par :

- Un accès facilité qui réside sur la mise à disposition du foncier par les propriétaires aux agriculteurs de manière garantie afin que ces derniers puissent se projeter dans l'avenir. La pression foncière interne à la profession amène une hausse des prix du foncier qui peut remettre en cause la rentabilité des structures. Les surfaces stratégiques étant celles à proximité des bâtiments d'exploitation permettant la mécanisation (fauche ou dans une moindre mesure céréales ou productions végétales) et d'une taille suffisante.
- La sécurisation des aléas climatiques. Elle réside dans l'agrandissement des structures pour faire face aux baisses de rendement récurrentes mais également à la sécurisation des stocks fourragers par l'implantation de bâtiments qui pour réduire les coûts de construction font appel à des toitures photovoltaïques.
- La sécurisation en eau. Cette ressource qui subit les aléas climatiques devient de plus en plus rare à certaines périodes de l'année alors même que les troupeaux s'abreuvent en permanence et que certaines activités telles que l'élevage laitier ou la transformation nécessitent d'avoir de l'eau de qualité en continu sur l'année. La sécurisation des bâtiments en eau est une garantie sur l'avenir pour permettre le maintien des activités actuelles tout comme la préservation des terres agricoles alimentées par des cours d'eau.
- La facilitation des transmissions d'exploitation qui exigent parfois des structures modernisées ou aux normes par rapport à l'existant afin de rendre attractive la reprise d'exploitation (bâtiments d'élevage ou transformation).
- La limitation des conflits d'usage par le respect de la règle de réciprocité mais également en prenant en compte la délocalisation de certains bâtiments trop enclavés ou partagés

VII.1 Les surfaces agricoles stratégiques du territoire

Bien que l'ensemble des parcelles participent au fonctionnement des exploitations, certaines d'entre elles jouent un rôle plus particulier dans la mesure où elles vont permettre d'optimiser l'économie de l'exploitation par le fait qu'elles offrent plusieurs possibilités d'affectation et améliorent l'adaptabilité des structures face aux différents aléas conjoncturels.

Au vu du fonctionnement du territoire et de la compréhension des systèmes en place, les parcelles stratégiques des exploitations sont celles les plus proches des bâtiments, et celles qui permettent la mécanisation pour envisager à moindre coût l'alimentation des troupeaux. Aussi, deux types de surfaces stratégiques ont été identifiées :

- Les surfaces autour des bâtiments agricoles qui doivent respecter la réglementation vis-à-vis des tiers : la réglementation indique une règle de réciprocité de 50 m autour des bâtiments soumis au règlement sanitaire départemental, 100 m autour des installations classées. Considérant l'intégralité des bâtiments agricoles (du fait de l'organisation du travail et des nuisances possibles avec les habitations), les surfaces à l'intérieur de ces zones tampon représentent un total de 130 ha

La Chambre d'agriculture souhaite quant à elle voir ces distances augmenter de 50 à 100 m et de 100 m à 200 m. Dans ce ce cas ce sont 480 ha situés dans ces nouvelles distances doublées par rapport aux bâtiments.

- Les surfaces qui optimisent les systèmes d'exploitation. Nous avons vu que la distance moyenne des ilots agricoles depuis les bâtiments était approximativement de 1.5 kms (sachant que la moitié des ilots se trouvent à moins de 1000 m). Aussi, nous avons considéré comme stratégiques les parcelles localisées à moins de 500 m de bâtiments agricoles (de la même exploitation) dans la mesure où elles peuvent constituer un support de production à moindre frais. Elles représentent 1 796 ha (7.7% de la SAU du territoire). Une partie des surfaces n'ayant pas été affectées à des exploitations, elles n'ont pas pu être retenues dans cette analyse.

Ainsi, ce sont au total près de 1 926 ha de surfaces agricoles quel que soit leur nature de cultures (soit 8.2 % de la SAU du territoire) qui jouent un rôle stratégique dans le fonctionnement des exploitations.

	Surface dans l'emprise (ha)
50 m des bâtiments d'élevage	104.7
100 m des ICPE	25
500 m (hors RSD et ICPE) des bâtiments agricoles de la même exploitation	1802

VII.2 L’enjeu de production

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche

-

Enjeu de production des surfaces stratégiques

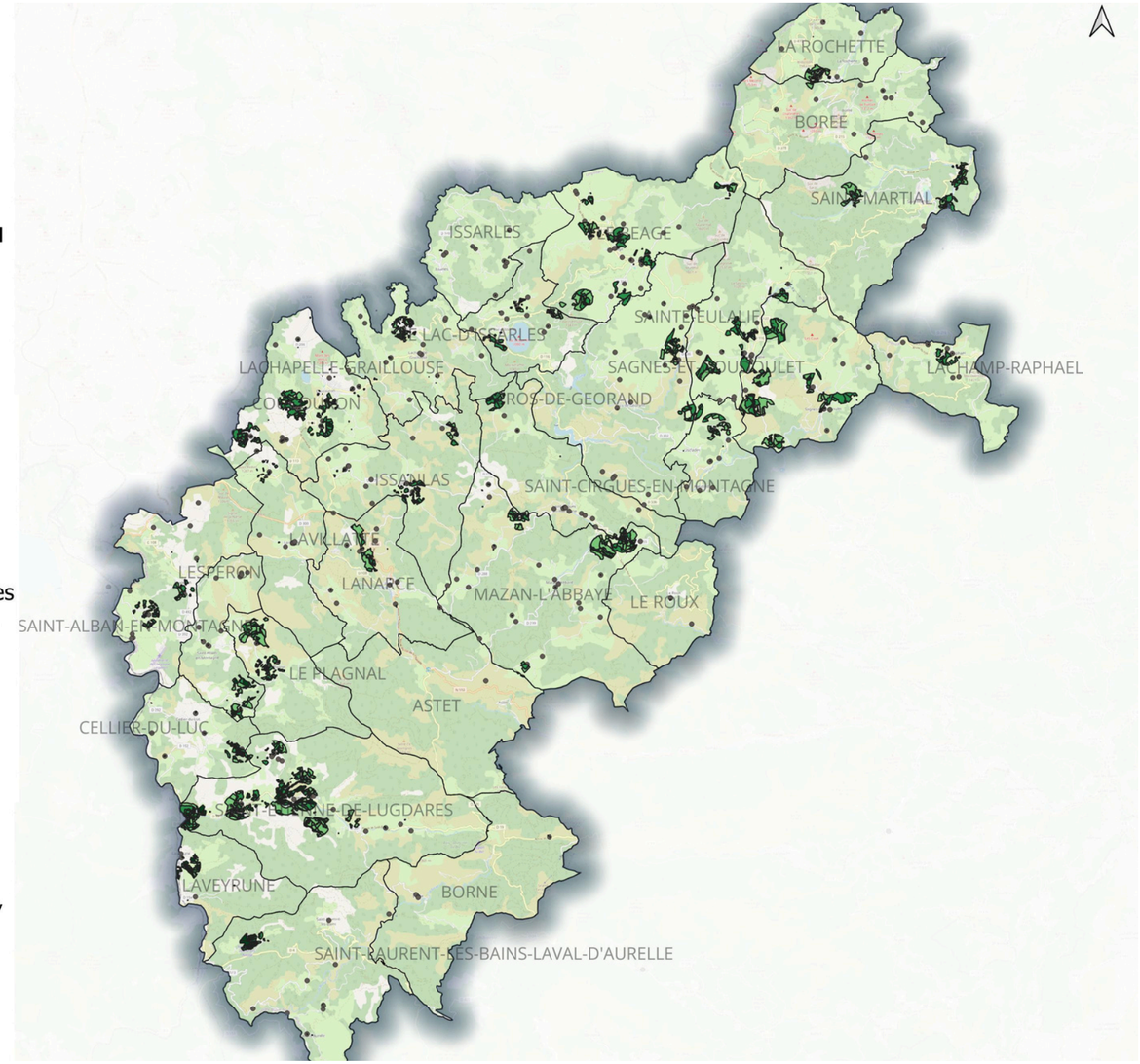

Légende :

Bâtiment agricole

- Sièges d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Limite communale

Potentiel de production des surfaces situées à 500m de bâtiments de la même exploitation

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible

0 2,5 5 km

Source : Enquêtes Terraterre / ICPE, RPG2021, ASP,WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2025

terraterre

Commune	Potentiel de production très fort	Potentiel de production fort	Potentiel de production moyen	Potentiel de production faible	Total général
Astet		0,208	0,68		0,888
Borée			4,45		4,45
Cellier-du-Luc	4,404	16,457	4,918		25,779
Coucouron	9,815	115,658	21,092	0,079	146,644
Cors-de-Géorand		50,247	21,701	0,016	71,964
Issanlas		28,764	11,251	0,344	40,359
La Rochette		3,349	25,024		28,373
Lachamp-Raphaël		21,938			21,938
Lachapelle-Graillouse	3,396	13,049	22,575	0,179	39,199
Lanarce		11,528	38,101		49,629
Laveyrune	10,916	11,447	10,755	0,648	33,766
Lavillatte	0,826	4,229			5,055
Le Béage	0,181	108,338	60,878	0,413	169,81
Le Lac d’Issarlès		14,142	17,617	0,094	31,853
Le Plagnal	9,187	32,198	50,298		91,683
Lespéron	1,249	31,465	11,856	0,093	44,663
Mazan-l'Abbaye		49,836	97,683	0,023	147,542
Sagnes-et-Goudoulet	0,432	128,196	134,326	0,158	263,112
Saint Etienne de Lugdarès	45,343	125,401	172,746	0,75	344,24
Saint-Alban-en-Montagne	11,795	9,579	29,596		50,97
Saint-Cirgues-en-Montagne		23,185	22,757		45,942
Sainte-Eulalie	0,03	71,363	32,755	0,31	104,458
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	15,022	10,583	7,852		33,457
Saint-Martial	0,051	31,223	54,113		85,387
Usclades-et-Rieutord		24,215	21,464		45,679

Au sein des surfaces stratégiques identifiées préalablement, nous avons hiérarchisé les surfaces en fonction de leur souplesse d’adaptation à savoir celles qui offrent le meilleur potentiel de production et qui permettent aux structures de dégager un revenu à la surface supérieur. Ainsi, les surfaces sont classées suivant leur potentiel à savoir : celles offrant des possibilités de mécanisation (céréales, prairies temporaires,...) de celles se maintenant naturelles mais permettant d’alimenter les troupeaux (prairies naturelles) et qui offrent tout de même un potentiel de production fort, des surfaces exclusivement pâturables (landes à potentiel moyen). **113 ha présentent un enjeu majeur pour les exploitations considérées.** Ces surfaces sont de premier plan et nécessitent d’être préservées pour ne pas altérer l’équilibre économique mais également le fonctionnement et l’organisation des systèmes en place.

Enjeu de production du territoire (CCMA)	
Enjeu	Surface totale (ha)
Très fort	113
Fort	937
Moyen	874
Faible	3
Total général	1926

VII.3 L'enjeu de production soumis au risque de déprise

159.6 ha de surfaces stratégiques ou de surfaces intégrées dans les distances de réciprocité, sont concernées par la question de la transmission dans les 10 années à venir. Nous avons vu que celles qui étaient à enjeu de production très fort à fort ne présentaient pas de difficultés pour être reprises. Ce n'est pas le cas de **46 ha** qui présentent un enjeu de production faible à moyen et qui risquent de partir à la déprise. Les principales communes concernées sont : Coucouron, Lachapelle Graillouse, Lespéron, Sagnes et Goudoulet, St Alban en Montagne; St Etienne de Lugdares, Ste Eulalie et Usclades et Rieutord. Un travail d'animation foncière en faveur de la transmission de ces surfaces pourrait permettre de favoriser le renouvellement des générations tout en valorisant les surfaces les plus sensibles à la déprise.

Le territoire doit répondre à un enjeu principal de maintien du nombre global et de la densité des exploitations, qui passe par :

- Une meilleure valorisation des surfaces herbagères et pastorales pour renforcer leur compétitivité (accès à du foncier à proximité des bâtiments) ;
- L'adaptation des exploitations aux conditions locales et leur optimisation (sécurisation des stocks fourragers,…) ;
- La valorisation des filières traditionnelles (lait de montagne, agneau en zone de pentes) par des signes de qualité et des conditions d'élevage respectant le bien être animal ;
- La diversification des activités par l'accueil et la transformation.

Ces enjeux nécessitent pour les agriculteurs d'avoir la possibilité de :

- Disposer de surfaces suffisantes pour faire face aux aléas climatiques pour alimenter leurs troupeaux ;
- Avoir des bâtiments fonctionnels et équipés pour respecter le bien être animal ;
- Accéder à des investissements innovants pour leur permettre une transition énergétique par l'implantation de panneaux sur les bâtiments
- Développer des activités annexes à la production agricole pour dégager des revenus complémentaires leur permettant d'atteindre l'équilibre économique suffisant pour pérenniser leurs entreprises.

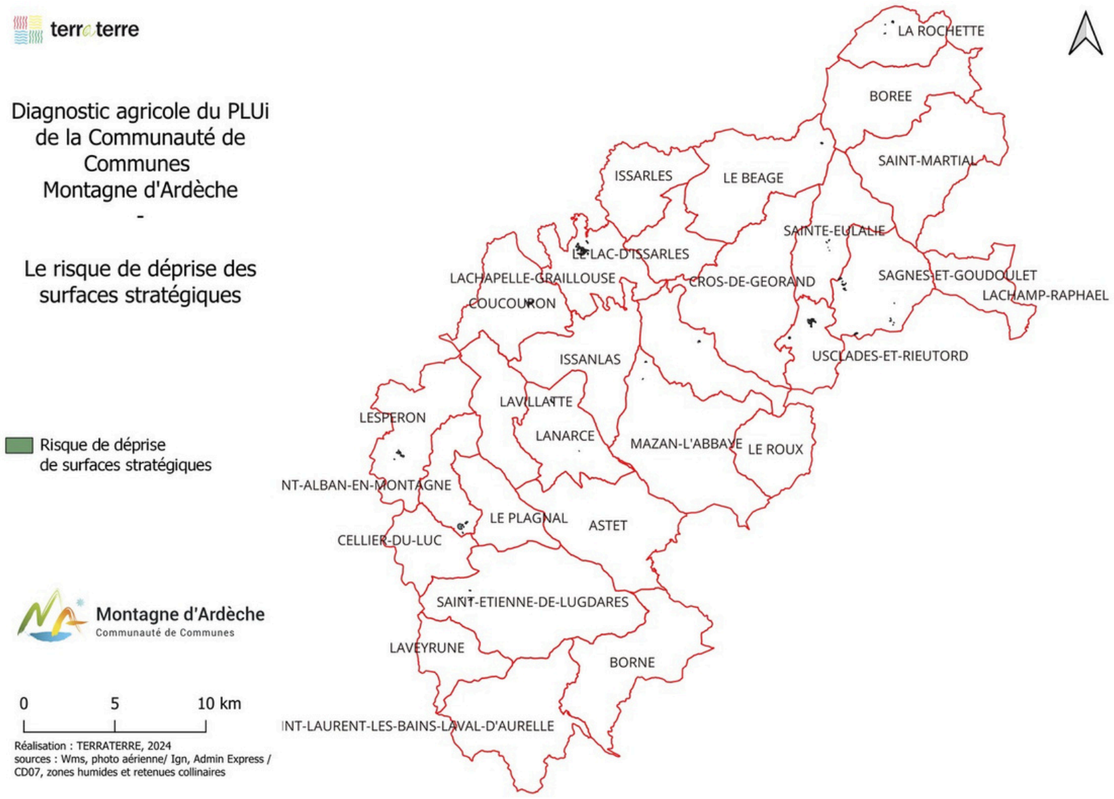

Diagnostic agricole du PLUI de la Montagne d'Ardèche, TERRATERRE, décembre 2023

VIII - CONCLUSION

Des surfaces stratégiques ont été identifiées sur le territoire. Ce sont celles qui permettent de répondre aux principaux enjeux édictés précédemment. Ces surfaces doivent être préservées dans le cadre de la production agricole. Elles doivent permettre le renouvellement des générations agricoles et ne pas être soumises à l'artificialisation.

Ainsi, les surfaces porteuses d'enjeu très fort seront protégées de toute artificialisation. Le document d'urbanisme veillera à ne pas envisager d'urbaniser les secteurs porteurs d'enjeu très fort.

ANNEXES

Entretiens avec les acteurs du territoire

- **AOP Fin gras du Mézenc** → Entretien téléphonique avec M.BONNEFOY Bernard, le 25/10/2023.
- **Marque Bœuf des prairies fleuries** → Entretien téléphonique avec M.LAFFONT Dominique, le 30/10/2023.
- **Coopérative Agneau soleil** → Entretien téléphonique avec M.MERCOYROL Stanislas, le 09/11/2023.
- **Label rouge Agneau de l'Adret** → Entretien téléphonique avec M.ARAUJO, le 25/10/2023.
- **SA Abattoir Languedoc Lozère** → Entretien téléphonique le 07/11/2023.
- **Abattoir communautaire du Puy** → Entretien téléphonique le 07/11/2023.
- **Laiterie Gérentes** → Entretien téléphonique le 06/10/2023.
- **Laiterie Carrier** → Entretien avec M.ODDOUX Florent le 19/09/2023.
- **Fromagerie Rissoan** → Entretien téléphonique le 06/10/2023.
- **Fromagerie du Vivarais** → Entretien téléphonique le 06/10/2023
- **CUMA du Haut-Allier** → Entretien téléphonique avec M.RANC Xavier, le 18/12/2023.
- **CUMA Gerbier de Jonc** → Entretien téléphonique avec M.BOURDELY Sébastien, le 18/12/2023.

Nous avons également contacté par téléphone et mail (sans réponse) les acteurs économiques suivants :

- Régie municipale de l'abattoir de Langogne, le 07/11/2023
- L'abattoir d'Aubenas, le 07/11/2023
- La Coopérative d'association des Veaux des monts du Velay, le 07/11/2023

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Montagne d'Ardèche

Diagnostic foncier et agricole

Réunion intercommunale (Coucouron, Issarlès, Le Lac d'Issarlès, Lachapelle-Graillouse)

Le jeudi 21/09/2023 de 10h00 à 12h30 à la salle polyvalente de Lachapelle-Graillouse.

Etaient présents (6 élus) : VALETTE Charles, GENEST Jacques, MEUNIER Jacques, PREVOST Laurena, JALLAT Roland, JACQUEMIN Bernard.

Etaient présents (7 agriculteurs) : JALLAT Roland, COQUART Nicolas, MIALON Thomas, TOURNAYRE Éric, ENJOLRAS Jordane, FONTON Pierre-Louis, PAGANEL Fanny.

➔ Soit 13.2 % des agriculteurs invités étaient présents.

GALLON-GLEYZE Céline, Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

MARTIN Karine ; MOALIC Anne-Claire ; PLEINET Lilian Pleinet, Bureau d'études Terraterre.

Enjeux climatiques / ressource en eau

- Des aléas climatiques et des « extrêmes » de plus en plus fréquents rendant les rendements aléatoires d'une année à l'autre et demandant une adaptation constante des exploitations (fauche plus précoce s'il n'y pas de gelées tardives afin de conserver la qualité de foin).

- Des phénomènes de sécheresse (moins de neige en hiver et déficit hydrique l'été) de plus en plus marqués et des sources qui se tarissent régulièrement notamment depuis la sécheresse de 2022 et qui pourraient à terme amener à une fragilité des exploitations dans leur autonomie et leur dépendance à l'eau (élevage).

- Le territoire ne bénéficie pas de système d'irrigation collectif n'y de système d'irrigation individuel. Des béalières autrefois utilisées pour irriguer les prairies sont aujourd'hui en partie abandonnées.

Les conséquences :

- Une baisse des rendements les années sèches qui amènent les exploitations à retourner les prairies naturelles et favoriser les prairies temporaires pour sécuriser leurs stocks.

- Pour pallier la baisse de rendements, les exploitations stockent davantage les années à meilleurs rendements ou achètent à l'extérieur les années d'abondance pour limiter leurs charges. Les exploitations stockent également une partie de leur foin à l'extérieur de leurs bâtiments sous des bâches.

- Les exploitations rencontrent des difficultés pour trouver de la main-d'œuvre. Certaines d'entre-elles ont recours au service de remplacement (avec des difficultés à fidéliser les salariés).

Enjeux foncier :

- Une pression foncière extra-territoire avec des exploitants de Haute-Loire et de Lozère qui n'hésitent pas à venir exploiter mais aussi acheter des terres agricoles sur le territoire. Cette demande de foncier agricole en constante augmentation engendre également une hausse des prix et limite le développement des « petites et moyennes » structures agricoles ou des jeunes venant de s'installer (ayant des investissements).

- Les exploitations du territoire recherchent du foncier (fauche et pâturage) principalement autour de leurs bâtiments mais n'hésitent pas à chercher sur d'autres communes limitrophes et au-delà.

- Très peu de terres agricoles à vendre sur le territoire (en moyenne 30 % des terres agricoles sont en bail à ferme et de plus en plus de location verbale).

Enjeux de transmission des exploitations agricoles :

- Un renouvellement des générations il y a quelques années (essentiellement des reprises dans le cadre familial) qui démontre une certaine attractivité et un certain dynamisme de l'agriculture sur ce secteur. Cependant, des cessions d'exploitations sont prévues d'ici 10 à 15ans. et des craintes sur les reprises d'exploitations.

- Des difficultés pour trouver des associés lors de l'arrêt des GAEC.

- Du démarchage par des privés auprès des mairies pour s'installer sur le territoire et créer des fermes pédagogiques.

Enjeux de circulation :

- Des abords de routes parfois non entretenus et/ou des fossés qui pourraient à terme limiter l'accessibilité des exploitations aux collecteurs, fournisseurs…

Enjeux du vivre ensemble :

- Des conflits d'usages de plus en plus présents entre activité agricole et résidences secondaires. Ces conflits concernent principalement (les bruits, odeurs…) des bâtiments d'élevage enclavés dans les hameaux ou les bourgs ou à proximité de résidences.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Montagne d'Ardèche

Diagnostic foncier et agricole

Réunion intercommunale (Mazan-l'Abbaye, Saint-Cirgues-en-Montagne, Le Roux)

Le jeudi 21/09/2023 de 14h00 à 16h30 à la salle polyvalente de Saint-Cirgues-en-Montagne.

Etaient présents (3 élus) : ROBERT Thibault, ACCASSAT Karine, JACQUEMIN Bernard.

Etaient présents (9 agriculteurs) : COMTE Sébastien, PAILHES Eric, CHABANIS Jean-Paul, MERCIER Isabelle, SAUZARET Nathalie, HAOND Eric, LAURENT Vincent, VIAL Jérôme, DUNY Nadine.

➔ Soit 18.3 % des agriculteurs invités étaient présents.

GALLON-GLEYZE Céline, Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

MARTIN Karine, MOALIC Anne-Claire, PLEINET Lilian Pleinet, Bureau d'études Terraterre.

Changement climatique / Ressource en eau

Avez-vous constaté des changements sur le climat ?

Des variations thermiques (chaud/froid ; humide/sec) parfois très brusques entre le jour et la nuit ou sur de courtes périodes (d'un extrême à l'autre). Les premières gelées en fin d'été dès le mois d'août.

Quelles conséquences ?

Au sein des exploitations, il est devenu difficile de prévoir sur le moyen terme. Certaines années sont favorables et permettent de très bons rendements tandis que d'autres sont catastrophiques. De l'affouragement extérieur en complément de plus en plus tôt en saison et lors des épisodes de sécheresse. Des achats extérieurs de plus en plus réguliers avec une augmentation des coûts et donc des charges pour les exploitations. Les exploitations auraient la possibilité de se sécuriser et d'anticiper les mauvaises saisons si elles avaient des bâtiments de stockage supplémentaires.

La ressource en eau devient peu à peu une problématique générale avec des sources qui se tarissent de plus en plus fréquemment y compris l'hiver. Certains bâtiments d'élevage sont raccordés au réseau communal mais tous les bâtiments ne sont pas sécurisés concernant la ressource en eau.

Pour se sécuriser, les exploitations recherchent du foncier (difficile à trouver sur le territoire). Essentiellement des prairies permanentes. Certaines exploitations cherchent à optimiser leurs surfaces (pâturage tournant adapté) et ré-ouvrent des surfaces. Certains recherchent l'optimisation des fertilisations (minéral/organique) pour améliorer les rendements.

Avez-vous constaté une baisse de la ressource en eau (cours d'eau, nappes phréatiques…) ?

Une baisse générale de la ressource sur l'ensemble du territoire. Des changements auraient été observés suite aux grands aménagements (éoliennes, retenue du lac de Naussac).

Abandon progressif des béalières autrefois utilisées pour l'irrigation des près. Il est souligné que le travail serait colossal pour une remise en service. Ont été abandonnés également, des mares et des étangs faute d'entretien principalement dûs à une charge de travail des chefs d'exploitation mais aussi des réglementations devenu trop contraignantes pour entretenir ces milieux. Certaines exploitations se sont séparées d'une partie de leurs bêtes. Moins de bêtes, modernisation de l'agriculture (des pratiques abandonnées).

Les vulnérabilités et contraintes des exploitations (aujourd'hui et demain)

Problématique de collecte ?

Dans les secteurs les plus éloignés, des collecteurs ont arrêté leur collecte notamment à cause des problèmes de rentabilité (des charges de carburants de plus en plus importantes). Aujourd'hui la collecte semble se maintenir malgré une diminution des exploitations laitières (volumes et nombre d'exploitations laitières sur le territoire sont suffisants pour conserver la collecte).

Problématique de vente ?

La vente des produits n'est pas un problème avec des prix de vente un peu plus raisonnables qu'il y a quelques années (lait) mais des difficultés principalement liées à l'inflation. Cependant, des problématiques liées à la rentabilité des productions.

Dépendance à quelques outils commerciaux ? Une dépendance liée au transport, des fournitures de plus en plus chères ainsi que les coûts importants associés dûs à l'éloignement.

Problématiques des circuits courts ?

Pas de points de vente collectifs sur le territoire. Peu d'exploitations font de la vente directe sur ce secteur (essentiellement en filière longue). Ecoulement des productions principalement vers l'extérieur avec des coûts de transport supplémentaires.

Relation avec le tourisme ?

Certaines fermes profitent du tourisme et se sont diversifiées dans l'agritourisme comme à Mazan-l'Abbaye.

Difficulté de trouver de la main d'œuvre ? Quel logement?

Globalement peu de main-d'œuvre au sein des exploitations. Certains exploitants peuvent avoir recours au service de remplacement. Les exploitations, rencontrent des difficultés pour recruter de la main-d'œuvre car la main d'œuvre (stagiaires et apprentis) demandent une rémunération parfois supérieure au marché de l'emploi.

Des problématiques de logement des exploitants liés parfois à la revente du logement du chef d'exploitation (exemple : divorce puis revente du logement…)

Zones de déprise agricole

Certaines zones sont marquées par la déprise agricole, pourquoi ? Cette tendance pourrait telle s'accentuer dans les années à venir ?

Le territoire a fait l'objet d'une politique de reboisement il y a une 30aine d'années.

Les zones marquées par la déprise sont des zones difficilement mécanisables, généralement de petites surfaces et à faibles rendements.

Moins d'entretien sur les abords des champs, des zones en cours de fermeture (coût du gazole et charges supplémentaires pour l'exploitation) et donc des risques incendie qui augmentent au fil du temps (évacuation des habitations suite au feu d'Astet récemment).

Transmission des exploitations agricoles

Difficultés de transmission des exploitations ? Si oui, quels sont la/les causes ?

Les difficultés identifiées sont : l'accessibilité au foncier (très forte hausse du prix de vente des terres) mais aussi des propriétaires fonciers qui ne souhaitent pas louer leurs terres, des bâtiments anciens pour la plupart qui demandent de l'investissement (mise aux normes). Les reprises dans le cadre familial semblent faciles.

Difficultés d'installation de nouveaux agriculteurs ?

Très peu de candidats pour des installations hors cadre familial (des exploitations qui demandent parfois beaucoup d'investissements (crédits).

Les nouvelles installations souvent double activité recherchent de petites structures, peu de foncier (ex : maraîchage…), des projets moins conséquents et nécessitant moins d'investissement, transforment leur produit (chèvre), font de la vente directe et valorisent leur production en circuit-court.

Des difficultés d'accessibilité au foncier et au logement sur le territoire.

Y a-t-il eu des projets d'installations ces 10 dernières années ?

- Le Roux : 1 installation.
- Mazan : 5 reprises d'exploitation et 1 installation.
- Saint-Cirgues-en-Montagne : aucune reprise ou installation ces 10 dernière années.

Projets individuels d'exploitation

Les projets individuels portés par les exploitations sont-ils facilement réalisables ? Sinon pourquoi ?

Une charge administrative pour les exploitations et de nombreuses contraintes réglementaires comme les réserves d'eau en cas d'incendie ainsi que des mises aux normes… Il semblerait que le secteur agricole soit moins impacté que d'autres dans la réalisation de projets (bâtiments d'élevage) même si la DDT émet un avis défavorable pour certains projets. Des difficultés pour installer son logement à proximité des bâtiments.

Quels besoins en construction ? (Construction habitation, construction bâtiments agricoles, autres projets…)

Des besoins en bâtiment important (stockage des productions, mise à l'abri du matériel agricole).

Existe-t-il des conflits d'usage sur le territoire (résidentiel, activités touristiques, sylvicoles, cynégétique etc) ? Si oui, les causes ?

Quelques conflits de voisinage notamment avec les résidences secondaires « néo-ruraux » (vaches avec des cloches, fumiers, bruit des engins agricoles tôt le matin…). Des conflits d'usage qui pourraient s'accroître à l'avenir. De plus en plus de terrains avec des panneaux « propriété privée, défense d'entrer ».

Des pressions foncières

Existe-t-il des pressions sur le foncier agricole ? Si oui, quels types de pression foncière ?

Une pression foncière extra-départementale constante sur le territoire avec des exploitants qui viennent de Haute-Loire et de Lozère à la recherche de surface agricole pouvant aller de 10 à 100ha.

Quelles sont les causes de cette pression ? Les primes PAC.

Quelles sont les surfaces et les productions généralement concernées ?

Les pâtures et les prairies de fauche.

Accès au foncier difficile pour les agriculteurs ?

De plus en plus de difficultés à accéder au foncier et à assurer une sécurisation foncière au sein des exploitations (bail à ferme, bail verbal, commodat…) Des questionnements concernant le fonctionnement de la SAFER sur la répartition des terres car de nombreuses surfaces agricoles sont cultivées par des exploitants hors département alors que des locaux sont en recherches de foncier et ne trouvent pas.

Part de la propriété dans les exploitations ?

En moyenne → 50 % de baux verbaux d'après les exploitants. Le montant des locations avec des baux écrits est généralement supérieur à la valeur agronomique réelle de la surface. Le prix de vente des terres agricoles sur le secteur est nettement supérieur à la valeur réelle.

Des propriétaires (de plus en plus nombreux) préfèrent mettre à disposition leurs terres (bail oral) sans contrepartie financière ou décident de ne plus louer leurs terres. Ex : 150 ha de terres sont actuellement « bloqués » à Mazan.

Des résidences secondaires avec beaucoup de terrain ne souhaitent pas louer aux agriculteurs.

Equipements collectifs + outils collectifs (CUMA, coopérative agricole, ASA…)

Quelle dynamique ?

- CUMA des viandes fermières à Lachapelle-Graillouse.
- CUMA des Hauts-Plateaux qui s'est arrêtée.

Problématique liée à l'éloignement peu d'échanges avec d'autres CUMA.

Y a-t-il des projets portés par ces outils collectifs ?

Pas de projet à ce jour concernant la CUMA.

Les projets collectifs

Projets collectifs agricoles ? (magasin de producteurs, distributeur automatique, marché de producteurs, démarches de valorisation des productions, atelier de transformation…)

Création d'une marque en 2020 pour trouver une différenciation de la viande du plateau → Le bœuf des prairies fleuries (cahier des charges proche de l'AOP fin-gras du Mézenc). Cette marque concerne : 41 communes des montagnes d'Ardèche (dont 50 % d'entre-elle se situent à plus de 1000mètres). Elle concerne à ce jour, une 20aine de producteurs avec un objectif d'augmenter le nombre de producteurs et le nombre de points de vente.

Est-ce qu'il y a des projets d'énergies renouvelables sur des terres agricoles ? Quels sont vos avis sur la question ? Y a-t-il compatibilité entre ENR et agriculture ? Selon quelles conditions ?

A ce jour pas de projet d'énergies renouvelables sur terres agricoles. Contrairement à d'autres communes du plateau, peu de démarchage par les porteurs de projet en énergie renouvelables. Présence d'éoliennes sur le secteur (impact paysager et bruit des pales).

Projet solaire en cours de réflexion pour 2 agriculteurs afin d'obtenir des bâtiments agricoles à moindre coût. Des difficultés pour d'autres exploitations liées au raccordement du réseau, aux bâtiments considérés comme anciens ou à des surfaces limités qui n'intéressent pas les porteurs de projet.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Montagne d'Ardèche

Diagnostic foncier et agricole

Réunion intercommunale (Borée, La Rochette, Saint-Martial)

Le vendredi 22/09/2023 de 10h00 à 12h30 à la salle des fêtes du Lac de Saint-Martial.

Etaient présents (3 élus) : IMBERT Martine, CHARPENAY Serge, JACQUEMIN Bernard.

Etaient présents (3 agriculteurs) : JOURDAN Adrien, MATTENET Cécile, CHAUVY Benjamin.

→ Soit 12 % des agriculteurs invités étaient présents.

GALLON-GLEYZE Céline, Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

MOALIC Anne-Claire, PLEINET Lilian Pleinet, Bureau d'études Terraterre.

Changement climatique / Ressource en eau

Avez-vous constaté des changements sur le climat ?

Des périodes de sécheresses et des gelées tardives (printemps) plus en plus fréquentes sur le territoire.

Quelles conséquences ?

Une baisse de rendements qui demande aux exploitations des achats extérieurs. Nécessite parfois de stocker du foin les années de meilleurs rendements avec une problématique de stockage au sein des exploitations (besoins de bâtiments) → stockage à l'extérieur des bâtiments sous des bâches. Pour pallier ce manque certaines exploitations n'hésitent pas à rechercher du foncier pour produire suffisamment même loin de leur bâtiment.

Affouragement des bêtes en complément à l'extérieur l'été. Mise à l'herbe des bêtes et rentrée des bêtes plus tard en saison.

Avez-vous constaté une baisse de la ressource en eau (cours d'eau, nappes phréatiques…) ?

Une baisse générale de la ressource en eau sur le plateau, des sources qui se sont arrêtées définitivement. De plus, il est observé un manque d'entretien des zones humides en général (sources, ruisseaux…) dû à une réglementation environnementale trop contraignante (demande d'autorisation, NATURA 2000) pour intervenir sur ces sites.

Impact sur les béalières et les rendements prairies ?

Quelques béalières sont encore utilisées sur les communes de : la Rochette, Saint-Martial et Borée. Une tendance à la diminution des rendements sur les prairies pour certaines exploitations. L'abreuvement naturel (cours d'eau…) des troupeaux est privilégié cependant le recours aux tonnes à eau est de plus en plus régulier voir indispensable selon les secteurs.

Les vulnérabilités et contraintes des exploitations (aujourd'hui et demain)

Problématique de collecte ?

Plus de collecte de lait sur Borée, La Rochette, Saint-Martial. C'est la laiterie Gérentes qui collecté sur le territoire.

Problématique de vente ?

Non pas de problématique particulière concernant la vente des productions. Sur ce territoire, la viande est valorisée en partie par l'AOP Fin gras du Mézenc et la marque Bœuf des prairies fleuries.

Problématique de prix de vente, rentabilité de production ? Des prix de vente globalement stable ces dernières années mais une diminution de la marge liée à l'augmentation des coûts de l'énergie, des céréales et du foin.

Existence de points de vente collectifs ?

Pas de point de vente collectif mais une organisation de 4 agriculteurs créée récemment dans l'objectif de faire vivre des petits marchés de territoire. Quelques exploitations sont en vente directe.

Relation avec le tourisme ?

Une activité touristique présente sur le territoire quelques semaines l'été qui permet d'écouler des produits transformés mais qui a généré quelques conflits (chiens en liberté, portes des parcs ouvertes…).

Difficulté de trouver de la main d'œuvre ? Quel logement pour la main d'œuvre ?

De moins en moins de main-d'œuvre au sein des exploitations, certaines font appel au service de remplacement. Le logement pour la main-d'œuvre n'est pas une problématique sur le territoire.

Transmission des exploitations agricoles

Difficultés de transmission des exploitations ? Si oui, quelles sont la/les causes ?

Des difficultés de transmission des exploitations liées principalement à l'accès au foncier.

Difficultés d'installation de nouveaux agriculteurs ?

Des difficultés d'installation → Pas de foncier disponible. De plus, des terres majoritairement en pente, difficilement mécanisables.

Y a-t-il eu des projets d'installations ces 10 dernières années ?

- Saint-Martial : 2 reprises et 1 installation.
- Borée : 2 ou 3 installations.

Dans l'ensemble peu de reprises mais des exploitations qui s'agrandissent.

Projets individuels d'exploitation

Les projets individuels portés par les exploitations sont-ils facilement réalisables ?

Les exploitations ne rencontrent pas de difficultés avec les mairies mais avec les services de l'Etat. Des projets individuels difficilement réalisables à cause de la lourdeur administrative.

Quels besoins en construction ?

Des besoins en construction/extension de bâtiments (stockage du foin, du matériel agricole).

Existe-t-il des conflits d'usage sur le territoire (résidentiel, tourisme…) ?

Pas de conflits d'usage, entente entre les différents usagers du territoire.

Des pressions foncières

Existe-t-il des pressions sur le foncier agricole ? Si oui, quels types de pression foncière ?

Il existe des pressions sur le foncier agricole entre exploitants intra et extra-territoire (des exploitants du Coiron et de la Haute-Loire recherchent du foncier agricole). Très peu de pression foncière liée au résidentiel.

Quelles sont les surfaces et les productions généralement concernées ?

Les prairies permanentes/naturelles et de fauche.

Accès au foncier difficile pour les agriculteurs ?

Des difficultés de sécurisation foncière, une prise de risque importante au sein des exploitations (bail à ferme, bail verbal…). Des terres agricoles qui coûtent très cher. Des exploitations pouvant être très morcelées (+ de 30 propriétaires).

Part de la propriété dans les exploitations ?

La part en propriété est en moyenne inférieure à 50 %.

Equipements collectifs + outils collectifs (CUMA, coopérative agricole, ASA…)

Pas d'équipements ou d'outils collectifs sur les 3 communes.

Les projets collectifs

Projets collectifs agricole ? (magasin de producteurs, distributeur automatique, marché de producteurs, démarches de valorisation des productions, atelier de transformation…)

Une organisation de 4 producteurs locaux (marché sur le territoire).

Projets d'aménagement collectif en cours de réflexion ou en cours de réalisation sur le territoire ? Projets urbains, zone d'activités… pouvant avoir une emprise sur le foncier agricole ?

L'ensemble des lots de la zone d'activité de Saint-Martial ont été vendus.

Est-ce qu'il y a des projets d'énergies renouvelables sur des terres agricoles ? Quels sont vos avis sur la question ? Y a-t-il compatibilité entre ENR et agriculture ? Selon quelles conditions ?

- Projet éolien à Saint-Martial refusé suite au passage de l'armée de l'air.

Démarchage auprès des exploitants pour des projets solaires sur des terres agricoles.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Montagne d'Ardèche

Diagnostic foncier et agricole

Réunion intercommunale (Le Béage, Cros-de-Géorand, Sainte-Eulalie)

Le vendredi 22/09/2023 de 14h00 à 17h30 à la salle Montfol du Béage.

Etaient présents (3 élus) : MEJEAN Franck, BRUN Claude, JACQUEMIN Bernard.

Etaient présents (14 agriculteurs) : TEYSSIER Bernard, LAVASTRE MOINEL Julie, BACCONNIER Marie-Rose, ALIX Virginie, CORTIAL Didier, CHAZALONB Frédéric, OLLIER Henri, LAVASTRE Roland, LAURENT Bernard, PHILIPPOT Kévin, PHILIPPOT Gilbert, TEYSSIER Jean-Pierre, VERNET Violaine, VERNET Patrick, JUSTAMON Claude.

➔ Soit 20.5 % des agriculteurs invités étaient présents.

GALLON-GLEYZE Céline, Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

MOALIC Anne-Claire, PLEINET Lilian Pleinet, Bureau d'études Terraterre.

Changement climatique / Ressource en eau

Avez-vous constaté des changements sur le climat ?

Les observations : moins de neige l'hiver, moins d'épisodes cévenols, de fortes chaleurs l'été, des sécheresses répétées. (En 2008/2009, le cumul de neige était de 8/9m tandis qu'en 2022 il était de - 1m).

Quelles conséquences ? Baisse rendements, achats extérieurs ? Baisse des stocks ? Rentrée en bâtiment l'été ? Besoins fourragers plus importants ? Besoins de plus de foncier ? Changement de pratiques ?

D'après les agriculteurs du secteur, en 10 ans, une baisse des rendements pouvant attendre jusqu'a - 20 %. Des exploitations qui ont fait le choix de réduire leurs troupeaux. Des achats extérieurs qui restent occasionnels lors des « mauvaises saisons ». Des besoins en bâtiments (stockage) qui se font ressentir.

Avez-vous constaté une baisse de la ressource en eau (cours d'eau, nappes phréatiques…) ?

Des sources avec de faibles débits qui se tarissent. De plus en plus d'exploitations sont dans l'obligation d'amener des tonnes à eau au champ pour sécuriser leurs troupeaux.

Impact sur les béalières et les rendements prairies ?

De nombreuses béalières ont été supprimées car problématique pour la mécanisation, d'autres ont été conservées sur la commune du Béage.

Les vulnérabilités et contraintes des exploitations (aujourd'hui et demain)

Problématique de collecte ?

Des hivers rigoureux pouvant rendre le transport difficile (collecte de lait). Un territoire qui arrive à un seuil critique en terme de volumes produits pour assurer la collecte.

Problématique de prix de vente, rentabilité de production ? Des problématiques liées à la PAC.

Existence de points de vente collectifs ? Pas sur le territoire mais sur le Monastier-sur-Gazeille (43).

Problématiques des circuits courts ? Des problématiques liées à l'isolement et l'éloignement des villes.

Relation avec le tourisme ? Développement de l'accueil à la ferme.

Difficulté de trouver de la main d'œuvre ? Quel logement pour la main d'œuvre ?

Des exploitations font appel au service de remplacement. Une problématique pour trouver des logements à louer à l'année.

Zones de déprise agricole

Certaines zones sont marquées par la déprise agricole, pourquoi ? Cette tendance pourrait telle s'accentuer dans les années à venir ?

Une tendance de reconquête des espaces en déprise agricole par des actions d'ouverture de milieux. Des zones qui retrouvent une vocation agricole pour compenser la baisse de rendement des exploitations.

Transmission des exploitations agricoles

Difficultés de transmission des exploitations ? Si oui, quels sont la/les causes ?

- Contraintes administratives (DDT, Chambre d'agriculture…)
- Prix du foncier agricole (accessibilité)
- Investissements importants (mise aux normes…) et des banques qui accompagnent ne suivent pas les projets.

Sur ce secteur, beaucoup d'exploitations ne sont pas reprises et partent à l'agrandissement.

Difficultés d'installation de nouveaux agriculteurs ?

- Contraintes administratives (DDT, Chambre d'agriculture, dossier DJA…)
- Prix du foncier agricole (accessibilité)
- Investissements importants (mise aux normes…) et des banques qui accompagnent ne suivent pas les projets.

Y a-t-il eu des projets d'installations ces 10 dernières années ? Si oui, où ?

- Cros-de-Géorand : 2 reprises et 1 installation.
- Sainte-Eulalie : 5 reprises et 1 installation.
- Le Béage : 1 reprise et 2 installations.

Projets individuels d'exploitation

Les projets individuels portés par les exploitations sont-ils facilement réalisables ? Sinon pourquoi ?

- Des difficultés pour obtenir un permis de construire.
- Des difficultés pour construire ou faire une extension dans l'objectif de créer un logement/siège d'exploitation à proximité des bâtiments.

Existe-t-il des conflits d'usage sur le territoire (résidentiel, activités touristiques, sylvicoles, etc) ? Si oui, les causes ?

Quelques conflits d'usages avec les touristes qui ne respectent pas les lieux (déchets sauvages, chiens en liberté dans les parcs, portillons des parcs laissés ouverts…) Sur le secteur, les exploitations sont pour la plupart éloignées des hameaux et des bourgs ce qui limite les problèmes de voisinage. Une plainte à Sainte-Eulalie → bruit de la machine à traire.

Des pressions foncières

Existe-t-il des pressions sur le foncier agricole ? Si oui, quels types de pression foncière ? (Intra-territoire ou extra-territoire) Où ?

La pression foncière entre exploitants est très forte sur le secteur, elle est principalement extra-territoire (Haute-Loire). D'autres viennent du Gard, de la vallée du Rhône.

Quelles sont les causes de cette pression ? (habitat secondaire, exploitations agricoles d'autres départements, sylviculture → politique de reboisement…)

- L'une des causes serait liée aux aides PAC.

Quelles sont les surfaces et les productions généralement concernées ?

Les prairies permanentes, les estives et landes.

Accès au foncier difficile pour les agriculteurs ? Difficultés de sécurisation foncière (bail à ferme, bail verbal, parcelles à l'entretien…

- Essentiellement du bail à ferme
- Quelques baux oraux

Part de la propriété dans les exploitations ? Une moyenne de 65 % en propriété.

Equipements collectifs + outils collectifs (CUMA, coopérative agricole, ASA…)

- Groupement pastoral Montpezat-sous-Bauzon.

Les projets collectifs

Projets collectifs agricole ? (magasin de producteurs, distributeur automatique, marché de producteurs, démarches de valorisation des productions, ateliers de transformation…)

- Marché de Sainte-Eulalie, de Lachapelle-Graillouse et du Cros-de-Géorand.
- Atelier de transformation (viande) à Lachapelle-Graillouse.
- Valorisation des productions du territoire : AOP Fin gras du Mézenc, marque Eulalie des Monts d'Ardèche en lait, marque Bœuf des Prairies Fleuries, Label Rouge l'agneau de l'Adrets.

Est-ce qu'il y a des projets d'énergies renouvelables sur des terres agricoles ? Quels sont vos avis sur la question ? Y a-t-il compatibilité entre ENR et agriculture ? Selon quelles conditions ?

Pas de projets ENR sur le secteur (impact paysager important) mais du démarchage de la part des porteurs de projet.

→ Favoriser l'implantation de panneaux solaires sur bâtiments.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Montagne d'Ardèche

Diagnostic foncier et agricole

Réunion intercommunale (Sagnes-et-Goudoulet, Lachamp-Raphael, Usclades et Rieutord)

Le jeudi 25/09/2023 de 10h00 à 12h30 à la salle polyvalente des Sagnes-et-Goudoulet

---

Etaient présents (5 élus) : LEVEQUE Isabelle, BOURDELY Sébastien, VALENTIN Fabrice, ALLIX Dominique, JACQUEMIN Bernard.

Etaient présents (9 agriculteurs) : BOURDELY Sébastien, VALENTIN Fabrice, CLAUZIER Denise, LEVEQUE Philippe, JOUFFRE Anthony, MARTIN André, MEJEAN Denis, LEVEQUE Dorian, LAFFONT Dominique.

➔ Soit 31 % des agriculteurs invités étaient présents.

GALLON-GLEYZE Céline, Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

MOALIC Anne-Claire, PLEINET Lilian Pleinet, Bureau d'études Terraterre.

Changement climatique / Ressource en eau

Avez-vous constaté des changements sur le climat montagnard ?

Observations :

- Des phénomènes de sécheresse de plus en plus fréquents (été comme hiver) ;
- Des gelées tardives au printemps ayant des impacts sur les productions (fourrages, prairies).
- Une diminution de la quantité de neige et des hivers plus courts. Dernier hiver en 2009 depuis très peu d'hiver comme il y avait autrefois sur le plateau.
- Une impression que les foins arrivent à terme beaucoup plus vite qu'avant. Les coupes de foin ont tendance à se faire plus tôt en saison.

Quelles conséquences ? Baisse rendements. Oui achats extérieurs ? Baisse des stocks ? Besoins fourragers plus importants ? Besoins de plus de foncier ? Changement de pratiques ?

- Des achats de foin à l'extérieur mais qui reste irréguliers.
- Une baisse des rendements les années sèches et donc des besoins en stockage lors des saisons à meilleurs rendements (besoin de bâtiments de stockage).
- Des besoins en foncier mais des exploitations qui ne peuvent plus faire face à la pression foncière extra-départementale.
- A cause de la sécheresse, il arrive que les bêtes soient sorties plus tardivement au printemps.

Avez-vous constaté une baisse de la ressource en eau (cours d'eau, nappes phréatiques…) ?

- Des sources qui se tarissent et des cours d'eau qui ont disparu sur le territoire.
- Des épisodes cévenols inexistants depuis 2 à 3 ans.
- Des surfaces non mécanisables autrefois (zones humides) sont devenues mécanisables aujourd'hui à cause de la sécheresse.
- Chaque exploitation du secteur à une très forte dépendance à l'eau (l'eau source est majoritairement utilisée sur les exploitations. En période de sécheresse, certaines d'entre-elles vont chercher de l'eau dans les cours d'eau pour l'acheminer jusqu'à leur exploitation.
- Les élus sont vigilants au plan de résilience de l'état d'un point de vue des captages d'eau sur les communes.

Impact sur les béalières et les rendements prairies ?

Certains exploitants remettent en état des béalières, d'autres les abandonnent à cause de l'entretien (nettoyage, mise en place de clôture…) ou à cause des niveaux d'eau très bas (non fonctionnelles).

Des impacts sur l'abreuvement des troupeaux ?

- De plus en plus fréquemment et de plus en plus tôt en saison, les exploitants doivent porter de l'eau aux champs à l'aide de tonnes à eau (eau de source car pas de réseau).

Les vulnérabilités et contraintes des exploitations (aujourd'hui et demain)

Problématique de collecte ?

- Des difficultés de circulation pour les collecteurs l'hiver (le déneigement des routes est essentiel pour assurer la collecte sur toutes les exploitations laitières).
- Maintenir suffisamment d'exploitations laitières pour maintenir une collecte de lait sur le territoire (historiquement le plateau était principalement laitier).

Problématique de prix de vente, rentabilité de production ?

- Des problématiques de prix de vente (manque de concurrence sur le territoire) ce qui ne permet pas de maintenir des prix corrects et rémunérateurs pour les exploitants. Une différence importante entre les cours des marchés et la réalité du plateau ».
- Une revalorisation du lait dernièrement.
- Pas/peu de problématiques de vente et/ou de rentabilité des productions valorisées par des démarches de qualité.

Relation avec le tourisme ?

- Des possibilités pour les agriculteurs de développer l'agritourisme sur le territoire (aire de camping, accueil à la ferme, offre en hébergement à la ferme…

Difficulté de trouver de la main d'œuvre ? Quel logement pour la main d'œuvre ?

- Des exploitations très fragiles en terme de main-d'œuvre (il suffit qu'une personne sur l'exploitation ait un problème de santé pour que l'exploitation ne fonctionne plus).
- Certains exploitants ont recours au service de remplacement mais des difficultés pour trouver du personnel compétent.
- Quelques autoentrepreneurs sur le territoire ou à proximité mais qui restent peu abordables pour les exploitations (25€/h).
- Des difficultés pour loger la main-d'œuvre, beaucoup de gîtes et de résidences secondaires qui louent leurs biens à la semaine mais pas à l'année (peu de potentiel pour des locations à l'année). Des logements qui ne respectent plus les normes (classement énergétique) et des investissements importants pour les propriétaires et donc des logements qui restent vacants.

Fonctionnement des exploitations

Gabarit des engins qui posent problème ? (poids limité sur réseau routier)

Quelques problématiques concernant le tonnage à respecter essentiellement sur les routes communales. Certaines communes limitent parfois pour éviter le passage des grumiers qui détériorent les routes (activité sylvicole très importante sur le territoire car de nombreux résineux arrivent à maturité).

- Usclades-et-Rieutord ➔ Routes à 10 T
- Sagnes-et-Goudoulet ➔ Routes à 6 T.

Quel type d'usages concernés ? (fournisseurs, récolte, autre période)

- Des fournisseurs qui ne viennent plus sur le territoire à cause de l'éloignement (frais supplémentaires).

Zones de déprise agricole

Certaines zones sont marquées par la déprise agricole, pourquoi ? Cette tendance pourrait-elle s'accentuer dans les années à venir ?

- Une reconversion des près de pâturage vers de l'estive et landes mais conservent un caractère agricole. Ces reconversions d'usage font souvent suite à l'achat ou la location de terres par des exploitants extra-département (Haute-Loire et Lozère).

Transmission des exploitations agricoles

Difficultés de transmission des exploitations ? Si oui, quels sont la/les causes ?

- L'accessibilité au foncier,
- Le coût d'investissement de départ pour l'achat d'une exploitation avec bâtiments, foncier, matériel… Des exploitations parfois peu rentables et demandera plus de temps

pour rembourser les crédits. Demande un apport personnel de départ important et des banques qui ne suivent pas toujours les projets.
- Les petites exploitations sont plus facilement reprises pour d'autres productions.
- Une problématique liée à la construction d'un nouveau logement à proximité des bâtiments de l'exploitation.

Difficultés d'installation de nouveaux agriculteurs ?

- Des difficultés pour accéder au foncier agricole.
- Des difficultés et des contraintes administratives pour s'installer (DJA).

Y a-t-il eu des projets d'installations ces 10 dernières années ?

- Sagnes-et-Goudoulets : /
- Usclades-et-Rieutord : 1 installation (en activité principale) et 3 autres installations (en activité secondaire) et une personne ayant un projet en phase de recherches.
- Lachamp-Raphael : /

Projets individuels d'exploitation

Les projets individuels portés par les exploitations sont-ils facilement réalisables ? Sinon pourquoi ?

- Des projets individuels agricoles portés par les exploitations suivies.
- D'autres projets comme la construction d'un siège d'exploitation à proximité des bâtiments refusés par la DDT 07.
- Possibilité d'un permis de construire un logement de « fonction » mais quel est le devenir de logement une fois l'exploitant à la retraite ?

Quels besoins en construction ? (Construction habitation, construction bâtiments agricoles, autres projets…)

- Besoins de construire des bâtiments de stockage.
- Les exploitants veulent pourvoir continuer à prélever l'eau sur leurs sources présentes sur leur propres terrain.

Existe-t-il des conflits d'usage sur le territoire (résidentiel, activités touristiques, sylvicoles, cynégétique etc) ? Si oui, les causes ?

- Un conflit lié au bruit de cloches des vaches ;
- Quelques conflits avec des nouveaux arrivants notamment liés à l'activité agricole le dimanche ;
- Une augmentation des panneaux (chemin privé) ;
- Des randonneurs qui demandent à ce que les tracteurs ne passent plus sur les GR et demandent de plus en plus de portillons de passage.

Des pressions foncières

Existe-t-il des pressions sur le foncier agricole ? Si oui, quels types de pression foncière ? (Intra-territoire ou extra-territoire)

- Une très forte pression foncière sur le secteur liée aux exploitants venus d'autres départements.
- Des pressions foncières également entre les grandes exploitations et exploitations familiales.
- Une très forte augmentation des du prix du foncier à cause de la SAFER.

Quelles sont les causes de cette pression ?

- Les aides PAC

Quelles sont les surfaces et les productions généralement concernées ?

- Les surfaces concernées sont généralement des estives/landes et des prairies y compris de fauche. (Beaucoup de foin part du territoire vers d'autres départements et n'est donc pas consommé localement).

Accès au foncier difficile pour les agriculteurs ? Difficultés de sécurisation foncière (bail à ferme, bail verbal, parcelles à l'entretien… ?

- De plus en plus de propriétaires ne souhaitent pas/plus s'engager auprès des exploitants avec des baux écrits. De plus en plus des accords verbaux à titre gratuit.
- Beaucoup d'exploitants partent en retraite et conservent leur foncier pour de la location.
- Des élus qui souhaiteraient pouvoir donner leur avis lors de la redistribution du foncier agricole sur leur commune par la SAFER.

Part de la propriété dans les exploitations ?

- En moyenne - 50 % est en propriété au sein des exploitations.

Equipements collectifs + outils collectifs (CUMA, coopérative agricole, ASA…)

- CUMA du Gerbier à Sainte-Eulalie.
- CUMA des Violettes à Marcols-les-Eaux

Les projets collectifs

Projets collectifs agricole ? (magasin de producteurs, distributeur automatique, marché de producteurs, démarches de valorisation des productions, atelier de transformation…)

- Démarche de valorisation → Marque qualitative : Bœuf des Prairies Fleuries.
- AOP Fin gras du Mézenc
- Atelier de transformation à Lachapelle-Graillouse

Est-ce qu'il y a des projets d'énergies renouvelables sur des terres agricoles ? Quels sont vos avis sur la question ? Y a-t-il compatibilité entre ENR et agriculture ? Selon quelles conditions ?

- Une compatibilité entre ENR et agriculture sur les bâtiments agricoles et les bâtiments des collectivités territoriales afin de limiter les impacts paysagers sur le territoire.
- Projet des énergéticiens → remplacer les éoliennes actuelles par des éoliennes de 190mètres de hauteur afin d'augmenter la production électrique.
- Projet solaire au sol sur une ancienne carrière et n'ayant aucun impact agricole à Usclades-et-Rieutord.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Montagne d'Ardèche

Diagnostic foncier et agricole

Réunion intercommunale (Astet, Issanlas, Lanarce, Lavillatte)

Le lundi 25/09/2023 de 15h00 à 17h30 à la salle polyvalente de Lanarce.

Etaient présents (3 élus) : BOUTROIS Frédéric, ELY Pascal, JACQUEMIN Bernard.

Etaient présents (13 agriculteurs) : BREYSSE Christophe, Evelyne, LESPINASSE Romain, POLLY Nina-Paloma, MERCHAT Stéphane, ANDING Alain, POLLY Annabel, CLAUZON Jérôme, SERROUL Jérémie, PASCAL Christian, LAVERT Pauline, BOUTROIS Frédéric, JAOUI Jean-Marc.

Etaient excusés (agriculteurs) : DUMAS Fabrice

➔ Soit 56.5 % des agriculteurs invités étaient présents.

GALLON-GLEYZE Céline, Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

MOALIC Anne-Claire, PLEINET Lilian Pleinet, Bureau d'études Terraterre.

Changement climatique / Ressource en eau

Avez-vous constaté des changements sur le climat ? Si oui, pouvez-vous apporter quelques précisions ?

- Des hivers moins rudes qu'avant (des hivers moins longs)
- Des variations d'amplitude thermique importantes (gel la nuit et 20°c l'après-midi) ;
- Des gelées tardives au printemps.

Quelles conséquences ? Baisse rendements, achats extérieurs ? Baisse des stocks ? Besoins fourragers plus importants ? Besoins de plus de foncier ? Changement de pratiques ?

- Des achats extérieurs de plus en plus fréquents.
- Certaines exploitations décident de se séparer de quelques bêtes pour limiter les achats extérieurs.
- Les années à meilleurs rendements, les exploitations stockent du foin, généralement sous des bâches à l'extérieur par manque de bâtiments de stockage.
- De l'affouragement en complément à l'extérieur l'été lors des fortes chaleurs.

Avez-vous constaté une baisse de la ressource en eau (cours d'eau, nappes phréatiques…) ?

- Une baisse générale de la ressource en eau sur le territoire.
- Des sources qui se perdent par manque d'entretien.
- Des plantations de résineux qui assèchent les résurgences et les nappes d'eau souterraines des parcelles agricoles voisines.
-

Impact sur les béalières et les rendements prairies ? Sur l'abreuvement des troupeaux ?

- Des aides et des financements pour préserver les zones humides mais des contraintes réglementaires qui ne permettent pas d'entretenir ces ouvrages. Les béalières du secteur ont disparus.
- Pour l'abreuvement des troupeaux, les exploitations utilisent principalement l'eau de source, des cours d'eau, des nappes par pompage mais certaines d'entre-elles ont recours en période de sécheresse à l'eau potable de l'habitation.

Les vulnérabilités et contraintes des exploitations (aujourd'hui et demain)

Problématique de prix de vente, rentabilité de production ?

- Augmentation du prix des matières premières suite à l'inflation qu'il n'est possible de répercuter sur les consommateurs.

Existence de points de vente collectifs ?

- Magasin de producteurs à la Chavade (producteurs associés).

Difficulté de trouver de la main d'œuvre ?

- Rare sont les exploitations qui embauchent des ouvriers agricoles sur le territoire.

Fonctionnement des exploitations

Retournement engins près du bâtiment ?

- Des problématiques d'aires de retournement à proximité des exploitations.

Zones de déprise agricole

Certaines zones sont marquées par la déprise agricole, pourquoi ? Cette tendance pourrait telle s'accentuer dans les années à venir ?

- La déprise agricole sur ce secteur est principalement dûe à un morcellement parcellaire, à des problématiques d'indivisions.
- Cette tendance pourrait s'accentuer les années à venir car les exploitants sont soumis à de nombreuses contraintes administratives (demande de défrichement) pour rouvrir les milieux et retrouver le caractère agricole de ces parcelles.

Transmission des exploitations agricoles

Difficultés de transmission des exploitations ? Si oui, quels sont la/les causes ?

- Accessibilité au foncier (indivisions…).
- Des exploitations aux coûts très chers, des investissements de départ très importants et des banques qui prêtent difficilement de l'argent et refusent des prêts. → Des fermes qui ne conservent pas leur vocation agricole et partent en résidence secondaire.
- Des agriculteurs conservent leur ferme (logement) puis vendent séparément leurs terres.
- Des difficultés administratives. Une association aide à la transmission des exploitations sur le territoire (ADDEAR Ardèche : Association Départementale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural).

Difficultés d'installation de nouveaux agriculteurs ?

- Difficultés d'accès au foncier.

Y a-t-il eu des projets d'installations ces 10 dernières années ? Si oui, où ?

- Astets : 1 installation en fruits rouges ;
- Lavillatte : aucune reprise ou installation ;
- Issanlas : 1 installation et 5 reprises ;
- Lanarce : 4 installations (dont 3 à titre principal) et 1 reprise d'exploitation.

Projets individuels d'exploitation

Les projets individuels portés par les exploitations sont-ils facilement réalisables ? Sinon pourquoi ?

- Les projets d'exploitations sont difficilement réalisables → La DDT 07 refuse les projets.

Quels besoins en construction ? (Construction habitation, construction bâtiments agricoles, autres projets…)

- Des besoins en bâtiment de stockage et d'élevage.

Existe-t-il des conflits d'usage sur le territoire (résidentiel, activités touristiques, sylvicoles, etc) ? Si oui, les causes ?

- Quelques conflits liés au bruit, aux odeurs de l'élevage, à la boue sur les routes mais qui restent à la marge. Des conflits d'usage pourraient émerger entre l'agriculture conventionnelle et biologique.

Des pressions foncières

Existe-t-il des pressions sur le foncier agricole ? Si oui, quels types de pression foncière ? (Intra-territoire ou extra-territoire) ?

- Pression foncière intra-territoire (un nombre important d'agriculteurs sur le secteur).
- Pression foncière des agriculteurs venus des départements voisins (Haute-Loire, Lozère).

Quelles sont les causes de cette pression ? (habitat secondaire, exploitations agricoles d'autres départements, sylviculture → politique de reboisement…)

- Pression immobilière présente sur le territoire
- Les aides PAC

Quelles sont les surfaces et les productions généralement concernées ?

- Toutes les surfaces et productions sont concernées (prairies de fauche et estives).

Accès au foncier difficile pour les agriculteurs ? Difficultés de sécurisation foncière (bail à ferme, bail verbal, parcelles à l'entretien…

- Rétention foncière (vente/location) de la part des propriétaires fonciers qui espèrent que leurs terrains soient un jour constructible. Un accès au foncier très compliqué pour les exploitants.
- Le parcellaire des exploitations est morcelé.

Part de la propriété dans les exploitations ?

- Très hétérogènes selon les exploitations.

Equipements collectifs + outils collectifs (CUMA, coopérative agricole, ASA…)

Quelle dynamique ?

- CUMA à Lespéron (matériel agricole : enrubannage, semoir, combiné, tracteur…).

Les projets collectifs

Projets collectifs agricole ? (magasin de producteurs, distributeur automatique, marché de producteurs, démarches de valorisation des productions, atelier de transformation…)

- Marché de producteurs à Lanarce ;
- Atelier de transformation à Lachapellle-Graillouse.

Projets d'aménagement collectifs en cours de réflexion ou en cours de réalisation sur le territoire ? (Projets urbains, zone d'activités, élargissement de la voirie, de déviation, autre… pouvant avoir une emprise sur le foncier agricole.

- Projet de contournement de Langogne ayant des conséquences sur les exploitations agricoles du territoire.
- Projet éolien à Lespéron
- Projet solaire sur la commune de Lanarce avec mise en place d'un plan de gestion agricole sous panneaux.

Quel intérêt des projets ENR dans les exploitations ? Bois énergie, toiture solarisée, méthaniseur…

- Des exploitations en réflexion pour installer des panneaux solaire sur les bâtiments.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Montagne d'Ardèche

Diagnostic foncier et agricole

Réunion intercommunale (Le Plagnal, Lespéron, Saint-Alban-en-Montagne)

Le mardi 26/09/2023 de 10h00 à 12h30 à la salle polyvalente de Lespéron.

Etaient présents (6 élus) : BENOIT Jérôme, LINOSSIER Jean, LOUIS Michel, MONCEAU Claude, GREPIN Brigitte, JACQUEMIN Bernard.

Etaient présents (10 agriculteurs) : BARRIAL Michel, CHAZALON Martine, BENOIT Jérôme, BENOIT Maryline, ROUVIER Sébastien, SANCHEZ Cécile, VIALA Dominique, BENOIT Marie-Ange, LAPATA Béatrice, TALON Mickael.

Excusée : Mme LAFFARRE Denise.

➔ Soit 37 % des agriculteurs invités étaient présents.

GALLON-GLEYZE Céline, Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

MARTIN Karine, MOALIC Anne-Claire, PLEINET Lilian Pleinet, Bureau d'études Terraterre.

Changement climatique / Ressource en eau

Avez-vous constaté des changements sur le climat ? Si oui, pouvez-vous apporter quelques précisions ?

- Un territoire de plus en plus touché par les phénomènes de sécheresse ;
- De moins en moins de neige en fin d'automne début d'hiver depuis 2008 ;
- Des amplitudes thermiques importantes (de -2°c à + 35°c en 24h00).

Quelles conséquences ? Baisse rendements ? Des achats extérieurs ? Baisse des stocks ? Rentrée en bâtiment l'été ? Besoins fourragers plus importants ? Besoins de plus de foncier ? Changement de pratiques ?

- Une baisse globale des rendements.
- Un calendrier de semis qui évolue constamment, des dates de semis qui changent (de plus en plus de problèmes pour implanter de nouvelles prairies).
- Une augmentation significative des achats extérieurs.
- Les années où il y a de meilleurs rendements les exploitations stockent selon leur capacité de stockage sinon enrubannent. Les fermes ont besoins de toujours plus de stockage.
- Besoin de plus de foncier et en particulier des prairies pour compenser les pertes de rendement.

Avez-vous constaté une baisse de la ressource en eau (cours d'eau, nappes phréatiques…) ?

- Une baisse générale de la ressource en eau sur le territoire.
- Des sources qui se tarissent régulièrement.
- Des volumes d'eau qui ne cessent de diminuer.
- L'abreuvement naturel est devenu des plus en plus rare.

De nombreuses exploitations doivent charger l'eau et la transporter.

Les exploitations raccordées au réseau d'eau, l'utilisent pour l'abreuvement des bêtes.

Impact sur les béalières et les rendements prairies ?

- Manque d'eau dans les cours d'eau, ce qui rend difficile l'utilisation des béalières.
- De nombreuses contraintes réglementaires pour conserver, entretenir et utiliser les béalières.

Les vulnérabilités et contraintes des exploitations (aujourd'hui et demain)

Problématique de collecte ?

- Des exploitations laitières ont dû arrêter leur activité à cause de collecteurs qui ne voulaient plus venir jusqu'au bâtiment.

Problématique de prix de vente, rentabilité de production ?

- Une marge diminuée suite à l'augmentation du prix des intrants, des céréales, des achats extérieurs…

Problématiques des circuits courts ?

- Des problématiques de transports liés à l'éloignement

Difficulté de trouver de la main d'œuvre ?

- Difficultés à trouver de la main-d'œuvre compétente et encore plus en lait.

Quel logement pour la main d'œuvre ?

- Pas d'offre en logement à l'année (location).

Fonctionnement des exploitations

Difficultés de circulation ➔ points noirs qui constituent une réelle problématique dans le déplacement des engins agricoles ?

Gabarit des engins qui posent problème ? Autre ?

- Des limitations en terme de poids sur le Plagnal et Saint-Laurent-Les-Bains-Laval-d'Aurelle.

- Des croisements difficiles avec d'autres véhicules sur Saint-Alban-en-Montagne et le Plagnal.

Zones de déprise agricole

Certaines zones sont marquées par la déprise agricole, pourquoi ? Cette tendance pourrait telle s'accentuer dans les années à venir ?

- Peu de déprise agricole suite à la pression foncière sur le territoire.

Transmission des exploitations agricoles

Difficultés de transmission des exploitations ? Si oui, quels sont la/les causes ?

- Apport personnel devenu trop important pour racheter une exploitation agricole ;
- Une problématique liée au détachement de l'habitation et des bâtiments agricole lors des départs en retraite.

Difficultés d'installation de nouveaux agriculteurs ?

- Difficultés pour trouver des banques qui suivent les projets d'installations (des crédits très importants au démarrage).

Y a-t-il eu des projets d'installations ces 10 dernières années ? Si oui, où ?

- Lespéron : 3 installations.
- Le Plagnal : pas d'informations.
- Saint-Alban-en-Montagne : 1 reprise et 1 installation.

Projets individuels d'exploitation

Les projets individuels portés par les exploitations sont-ils facilement réalisables ? Sinon pourquoi ?

- Difficilement réalisables (avis défavorable de la CDPENAF) pour des projets photovoltaïques
- Difficilement réalisables (avis défavorable de la CDPENAF) pour des projets de bâtiments de stockage (3 projets sont bloqués par la DDT)
- DDT qui bloque des projets d'accueil, de gîte ou d'autres projets pour ouvrir les exploitations au tourisme à la ferme.

Quels besoins en construction ?

- Des besoins en bâtiments de stockage
- Des bâtiments pour développer l'agritourisme

Des pressions foncières

Existe-t-il des pressions sur le foncier agricole ? Si oui, quels types de pression foncière ?

- Des pressions foncières d'agriculteurs venus de l'Aveyron, Lozère et Haute-Loire ou de Basse Ardèche (principalement pour des estives).

Quelles sont les causes de cette pression ? (habitat secondaire, exploitations agricoles d'autres départements, sylviculture → politique de reboisement…)

- Pression extraterritoriale des exploitants agricoles (PAC)

Quelles sont les surfaces et les productions généralement concernées ?

- Toutes les surfaces et les productions même l'exploitation forestière.

Accès au foncier difficile pour les agriculteurs ? Difficultés de sécurisation foncière (bail à ferme, bail verbal…)

- Oui, de plus en plus difficile, les propriétaires ne souhaitent pas louer leurs terres (crainte de ne plus être le propriétaire un jour).

Part de la propriété dans les exploitations ?

- Variable selon la part de communaux
- De plus en plus de commodat

Equipements collectifs + outils collectifs (CUMA, coopérative agricole, ASA…)

Quelle dynamique ?

- CUMA des Hauts Plateaux

Y a-t-il des projets portés par ces outils collectifs ?

- La CUMA s'est développée récemment (achat de matériel agricole).

Les projets collectifs

Projets d'aménagement collectifs en cours de réflexion ou en cours de réalisation sur le territoire ? (Projets urbains, zone d'activités, élargissement de la voirie, de déviation, autre… pouvant avoir une emprise sur le foncier agricole.

- Projet de déviation de Langogne par la DREAL et la Région Occitanie (impactant 42ha de surfaces agricoles) et des exploitations sur la commune de Lespéron.

Quel intérêt des projets ENR dans les exploitations ? Bois énergie, toiture solarisée, méthaniseur…

- Développement des panneaux solaires sur bâtiment.

Est-ce qu'il y a des projets d'énergies renouvelables sur des terres agricoles ? Quels sont vos avis sur la question ? Y a-t-il compatibilité entre ENR et agriculture ? Selon quelles conditions ?

- Projet éolien à Lespéron (hors terres agricoles).
- Projet de parc photovoltaïque au Plagnal.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Montagne d'Ardèche

Diagnostic foncier et agricole

Réunion intercommunale (Cellier-du-Luc, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Laveyrune)

Le mardi 26/09/2023 de 14h00 à 17h30 à la salle du conseil municipal de Saint-Etienne-de-Lugdarès.

Etaient présents (3 élus) : RANC Alain, BENOIT Françoise, JACQUEMIN Bernard.

Etaient présents (14 agriculteurs) : BARRIAL Angélique, CONFORT David, BAUD Didier, BENOIT Alain, BENOIT Gilles, CLAVEL Rémi, DARBOUSSET Martine, DARBOUSSET Christophe, DARBOUSSET Geoffrey, FALGON Elisabeth, MOULIN Jonathan, RANC Joseph, RANC Alain, BELIN Joël.

➔ Soit 46.6 % des agriculteurs invités étaient présents.

GALLON-GLEYZE Céline, Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

MOALIC Anne-Claire, PLEINET Lilian Pleinet, Bureau d'études Terraterre.

Atouts et contraintes du territoire

Quels sont les atouts et les contraintes du territoire en termes de potentialités agricoles (+/-) ?

Les atouts : De l'espace, un cadre de vie, de la tranquillité, de l'eau (une rivière qui passe).

Les contraintes : sol séchant, granitique, sableux, pas évident à travailler. Des conditions climatiques très dures (risque d'inondations). De fortes crues et une consommation des terres agricoles. Des dépôts de sables sur les parcelles qui jouxtent les rivières (rivière du mas Méjean et l'Allier). Erosion des terres et des chemins d'exploitation.

Changement climatique / Ressource en eau

Avez-vous constaté des changements sur le climat ? Si oui, pouvez-vous apporter quelques précisions ?

- Des phénomènes de sécheresses extrêmes
- Plus d'épisodes cévenols sur le territoire depuis quelques années
- Une baisse de la ressource en eau

Quelles conséquences ? Achats extérieurs ? Baisse des stocks ? Rentrée en bâtiment l'été ? Besoins fourragers plus importants ? Besoins de plus de foncier ? Changement de pratiques ?

- Une baisse globale des rendements
- Des achats extérieurs de plus en plus fréquents.
- Des exploitations qui ont dû diminuer leur cheptel.
- Les années de meilleurs rendements → besoins de stockage en bâtiments (projets de constructions en cours), tunnels, bâches plastiques.
- Compléments à l'extérieur l'été, il arrive que les bêtes soient rentrées en bâtiment lors des fortes chaleurs en été. Complément directement à l'extérieur.
- Des exploitants qui vont chercher de l'eau jusqu'au village (Cellier-du-Luc).

Avez-vous constaté une baisse de la ressource en eau (cours d'eau, nappes phréatiques…) ?

- De nombreuses sources se tarissent et de nombreux cours d'eau qui ne coulent plus ;
- Réglementation pour capter une source et arroser les prairies autour de l'exploitation.

Impact sur les béalières et les rendements prairies ?

- Les béalières ont été abandonnées suite à des contraintes réglementaires liées à l'eau et à l'environnement.

Sur l'abreuvement des troupeaux ?

- Sécurisation de l'abreuvement des troupeaux par l'installation de tonnes à eau l'été. Sécurisation.
- Des craintes liées aux évolutions réglementaires (piétinement des bovins autour des tonnes à eau et des impacts sur l'environnement).

Les vulnérabilités et contraintes des exploitations (aujourd'hui et demain)

Problématique de vente ?

- Des cours des marchés qui ont fortement chuté (viande)

Problématique de prix de vente, rentabilité de production ?

- De plus en plus d'exploitations en vente directe sur Saint-Etienne-de-Lugdarès pour valoriser les productions et vendre à des prix plus rémunérateurs.

De la demande sur le territoire ?

- Forte demande localement en juillet/août puis vente hors territoire les autres périodes de 70km.

Existence de points de vente collectifs ?

- Drive fermier à l'échelle de la CCMA

Difficulté de trouver de la main d'œuvre ?

- Manque de main-d'œuvre sur le territoire (7 exploitations = 1 ouvrier agricole) mais des difficultés à créer un temps plein.
- Appel au service de remplacement (budget important pour les exploitations).

Quel logement pour la main d'œuvre ?

- 22 logements communaux à Saint-Etienne-de-Lugdarès

Fonctionnement des exploitations

Difficultés de circulation → points noirs qui constituent une réelle problématique dans le déplacement des engins agricoles ?

- Des difficultés de circulation des engins agricoles à Cellier-du-Luc.

Quel type d'usages concernés ?

- Fournisseurs qui ne peuvent pas accéder aux exploitations.

Croisement avec autres véhicules/circulation ?

- Des chemins communaux pas assez larges pour le matériel agricole d'aujourd'hui.

Zones de déprise agricole

Certaines zones sont marquées par la déprise agricole, pourquoi ? Cette tendance pourrait telle s'accentuer dans les années à venir ?

- Les zones en déprises sont principalement des zones de pentes difficilement mécanisables.

Transmission des exploitations agricoles

Difficultés de transmission des exploitations ? Si oui, quels sont la/les causes ?

- Une part importante des jeunes agriculteurs sur le territoire principalement installés dans le cadre familial.
- Des difficultés de transmission en termes de contraintes administratives (DDT07).
- Des interventions de la SAFER qui ont pour conséquence l'augmentation du prix de vente des terres agricoles sur le territoire.
- Des structures agricoles morcelées.

Difficultés d'installation de nouveaux agriculteurs ?

- Oui, Principalement des reprises.

Y a-t-il eu des projets d'installations ces 10 dernières années ? Si oui, où ?

- Saint-Etienne-de-Lugdarès : 11 installations et 9 reprises
- Laveyrune : 1 reprise
- Cellier-du-Luc : 2 reprises

Projets individuels d'exploitation

Les projets individuels portés par les exploitations sont-ils facilement réalisables ? Sinon pourquoi ?

- Des projets difficilement réalisables → DDT 07 qui bloque les projets.

Quels besoins en construction ? (Construction habitation, construction bâtiments agricoles, autres projets…)

- Des besoins en bâtiment de stockage

Existe-t-il des conflits d'usage sur le territoire (résidentiel, activités touristiques, sylvicoles, etc) ? Si oui, les causes ?

- Pas de conflit particulier pour l'instant mais des conflits avec les randonneurs pourraient émerger (utilisation de chiens de protection pour protéger les troupeaux du Loup).

Des pressions foncières

Quelles sont les causes de cette pression ? (habitat secondaire, exploitations agricoles d'autres départements, sylviculture → politique de reboisement…)

- Des pressions foncières intra-territoriales

Quelles sont les surfaces et les productions généralement concernées ?

- Les surfaces principalement concernées sont les prairies de fauche.

Accès au foncier difficile pour les agriculteurs ? Difficultés de sécurisation foncière (bail à ferme, bail verbal…)

- Des difficultés de sécurisation foncière (de plus en plus de baux verbaux)

Part de la propriété dans les exploitations ?

- - 50 % en propriété, le reste en bail verbal.
- Beaucoup de sectionnaux ou de terrains communaux sur le territoire.

Equipements collectifs + outils collectifs (CUMA, coopérative agricole, ASA…)

Quelle dynamique ?

- CUMA du Haut Allier à Laveyrune (une dynamique de maintien avec une 40aine d'adhérents)

Les projets collectifs

Projets collectifs agricoles ? (magasin de producteurs, distributeur automatique, marché de producteurs, démarches de valorisation des productions, atelier de transformation…)

- Marché de producteurs à Saint-Etienne-de-Lugdarès.
- Mas Drive à Saint-Etienne-de-Lugdarès

Valorisation des productions :

- Marque → Bœuf des prairies fleuries
- Label rouge → Bœuf fermier Aubrac.
- Fromage primé (médaille d'or et bronze à Paris)

Quel intérêt des projets ENR dans les exploitations ? Bois énergie, toiture solarisée, méthaniseur…

- Panneaux solaire (tracker solaire)
- Panneaux photovoltaïques sur bâtiments

Objectif → limiter les charges de l'exploitation de plus en plus nombreuses.

Est-ce qu'il y a des projets d'énergies renouvelables sur des terres agricoles ? Quels sont vos avis sur la question ? Y a-t-il compatibilité entre ENR et agriculture ? Selon quelles conditions ?

- Projet éolien à Laveyrune.
- Projet photovoltaïque à Saint-Etienne-de-Lugdarès (15ha).

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Montagne d'Ardèche

Diagnostic foncier et agricole

Réunion intercommunale (Borne, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle)

Le mercredi 27/09/2023 de 10h00 à 12h30 à la salle du conseil municipal à Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.

Etaient présents (3 élus) : CHAMPEL Thierry, LOUCHE Emile, JACQUEMIN Bernard.

Etaient présents (8 agriculteurs) : MICHEL Aurélie, DELENNE Rémy, DELENNE Gérard, Sœur Anne, BERTOLIATI Sarah, CHAZALON André, BONIN Samuel, Ferme de Peyrou.

Etaient excusés (agriculteurs) : TALAGRAND Sylvain, LOUCHE Magali.

➔ Soit 34.7 % des agriculteurs invités étaient présents.

GALLON-GLEYZE Céline, Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

MOALIC Anne-Claire, PLEINET Lilian Pleinet, Bureau d'études Terraterre.

Changement climatique / Ressource en eau

Avez-vous constaté des changements sur le climat ? Si oui, pouvez-vous apporter quelques précisions ?

- Des phénomènes de sécheresse (été comme hiver)
- Des épisodes cévenols de plus en plus rares
- De moins en moins de neige
- Des amplitudes thermiques importantes
- Des automnes plus cléments qu'auparavant
- Pluviométrie qui a fortement diminuée ces dernières années

Quelles conséquences ? Baisse rendements ? Achats extérieurs ? Baisse des stocks ? Rentrée en bâtiment l'été ? Besoins fourragers plus importants ? Besoins de plus de foncier ? Changement de pratiques ?

- Des châtaigniers qui pâtissent de la sécheresse (moins productifs) ;
- Baisse des rendements de foin ;
- Baisse de rendements de miel ;
- Des achats à l'extérieur de plus en plus réguliers pour les exploitations

Des changements de pratiques

➔ Les apiculteurs recherchent des emplacements pour leurs ruches à plus haute altitude.
➔ Changement des dates d'agnelage et des temps de pâturage selon les parcours.

➔ Des estives qui durent plus longtemps à l'automne (autrefois les troupeaux descendaient au 15 septembre maintenant au 25 octobre).

Avez-vous constaté une baisse de la ressource en eau (cours d'eau, nappes phréatiques…) ?

- Une baisse générale de la ressource en eau

Impact sur les béalières et les rendements prairies ? Sur l'abreuvement des troupeaux ?

- Une majorité des béalières ont été abandonnées à cause de contraintes réglementaires liées à l'entretien et à l'utilisation de ces ouvrages (DDT, agence de l'eau…)
- Une majorité de parcs avec de l'abreuvement naturel mais de plus en plus de parcs où il n'y a plus d'eau ➔ une adaptation du pâturage selon la ressource en eau.

Les vulnérabilités et contraintes des exploitations (aujourd'hui et demain)

Problématique de collecte ?

- L'équarrisseur qui ne vient plus sur certaines exploitations.

Problématique de vente ?

- Oui, éloignement des clients et une conjoncture actuelle difficile.
- Une activité thermale qui amène une population sur le territoire (9 mois) dans l'année et qui participe au développement agricole (vente à la ferme…).

Problématique de prix de vente, rentabilité de production ?

Problématiques des circuits courts ?

- Des problématiques liées à la fréquentation du territoire et à l'accessibilité. Des possibilités de s'étendre sur d'autres marchés (Le Puy, Langogne…)

Difficulté de trouver de la main d'œuvre ?

- Très difficile de trouver de la main-d'œuvre.

Quel logement pour la main d'œuvre ?

- Très peu de logements disponibles à l'année (beaucoup de locations liées à l'activité thermale).

Fonctionnement des exploitations

Difficultés de circulation ➔ points noirs qui constituent une réelle problématique dans le déplacement des engins agricoles ?

- Des accès compliqués jusqu'aux parcelles agricoles (terrains escarpés et en pentes).

Quel type d'usages concernés ? (fournisseurs, récolte, autre période)

- Des fournisseurs qui ne viennent plus sur les exploitations sans dérogations ou des fournisseurs qui viennent avec des camions plus petits mais les agriculteurs (payent la différence, coût plus important ➔ surtaxe).
- L'équarrisseur qui ne peut plus venir sans dérogation.

Zones de déprise agricole

Certaines zones sont marquées par la déprise agricole, pourquoi ? Cette tendance pourrait telle s'accentuer dans les années à venir ?

- Les zones de pentes, peu productives sont laissées en déprise.
- Le territoire est marqué par les châtaigneraies (spécificité du territoire) et de nombreux propriétaires fonciers conservent leurs lopins de terre et l'entretiennent ce qui limite la déprise.

Transmission des exploitations agricoles

Difficultés de transmission des exploitations ? Si oui, quels sont la/les causes ?

- Des contraintes administratives entre les différents organismes (MSA, CA07, DDT).
- L'éloignement des services de l'Etat pour rencontrer ces organismes.

Difficultés d'installation de nouveaux agriculteurs ?

- Des contraintes administratives entre les différents organismes (MSA, CA07, DDT) plus difficiles que lors d'une transmission.
- Difficultés pour avoir des autorisations écrites par les propriétaires pour présenter un projet d'installation viable.
- Loi Montagne qui contraint les constructions.
- Les nouveaux agriculteurs ne trouvent pas de foncier accessible pour construire (prix du foncier).

Y a-t-il eu des projets d'installations ces 10 dernières années ? Si oui, où ?

- Borne : 2 reprises
- Saint-Laurent-Les-Bains-Laval-d'Aurelle : 5 reprises

Projets individuels d'exploitation

Les projets individuels portés par les exploitations sont-ils facilement réalisables ? Sinon pourquoi ?

- La DDT qui bloque très souvent les projets mais des projets agricoles qui arrivent à passer pour du petit bâti.

Existe-t-il des conflits d'usage sur le territoire (résidentiel, activités touristiques, sylvicoles, etc) ? Si oui, les causes ?

- Les communes ont pris des arrêtés d'interdiction du ramassage des châtaignes.
- De plus en plus de touristes avec des chiens en liberté.
- Un conflit qui pourrait émerger prochainement, la présence de chiens de protection de troupeau suite aux attaques de loup à proximité.

Des pressions foncières

Existe-t-il des pressions sur le foncier agricole ? Si oui, quels types de pression foncière ? (Intra-territoire ou extra-territoire)

- Peu de pression foncière pour l'agriculture
- Des propriétaires qui ne souhaitent pas vendre leurs terres.

Quelles sont les causes de cette pression ? (habitat secondaire, exploitations agricoles d'autres départements, sylviculture → politique de reboisement…)

- Spéculation foncière pour de l'habitat secondaire.

Quelles sont les surfaces et les productions généralement concernées ?

- Les estives
- Les châtaigneraies

Accès au foncier difficile pour les agriculteurs ? Difficultés de sécurisation foncière (bail à ferme, bail verbal…).

- De plus en plus de baux oraux, de commodat.

Part de la propriété dans les exploitations ?

- 70 à 90 % en bail à ferme.

Equipements collectifs + outils collectifs (CUMA, coopérative agricole, ASA…)

Quelle dynamique ?

- CUMA qui n'existe plus sur les hauts de Borne.
- Association foncière pastorale qui a disparu.

Les projets collectifs

Projets collectifs agricoles ? (magasin de producteurs, distributeur automatique, marché de producteurs, démarches de valorisation des productions, atelier de transformation…)

- Marché à Saint-Laurent-Les-Bains-Laval-d'Aurelle.
- Magasin de producteurs de la Chavade

Des démarches de valorisation :

- AOP Châtaigne d'Ardèche
- IGP Agneaux de Lozère.
- Marque PNR des Monts-d'Ardèche
- Label rouge agneaux de L'Adrets.
- Magasin avec vente de produits monastiques et locaux à l'abbaye.

Quel intérêt des projets ENR dans les exploitations ? Bois énergie, toiture solarisée, méthaniseur…

- Réflexion de panneaux solaires sur bâtiment.

Est-ce qu'il y a des projets d'énergies renouvelables sur des terres agricoles ? Quels sont vos avis sur la question ? Y a-t-il compatibilité entre ENR et agriculture ? Selon quelles conditions ?

- Projet photovoltaïque à Borne (agrivoltaïsme)
- Projet éolien sur Borne, Montselgues, Saint-Laurent-Les-Bains-Laval-d'Aurelle et Sablières.

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

terraterre

Diagnostic agricole du PLUi
de la Communauté de
Communes
Montagne d'Ardèche
-

Les sols

Communauté de communes Montagne d'Ardèche

Route

UCS SOLS CCMA

- Alluvions récentes du Rhône.
- Plateaux basaltiques
- Plateaux cristallins du Bas-Vivarais Nord.
- Reliefs cristallins des Monts du Haut-Vivarais.

0 5 10 km

Réalisation : TERRATERRE, 2023
sources : Wms, photo aérienne/ Ign, Admin Express / CD07, zones humides et retenues collinaires

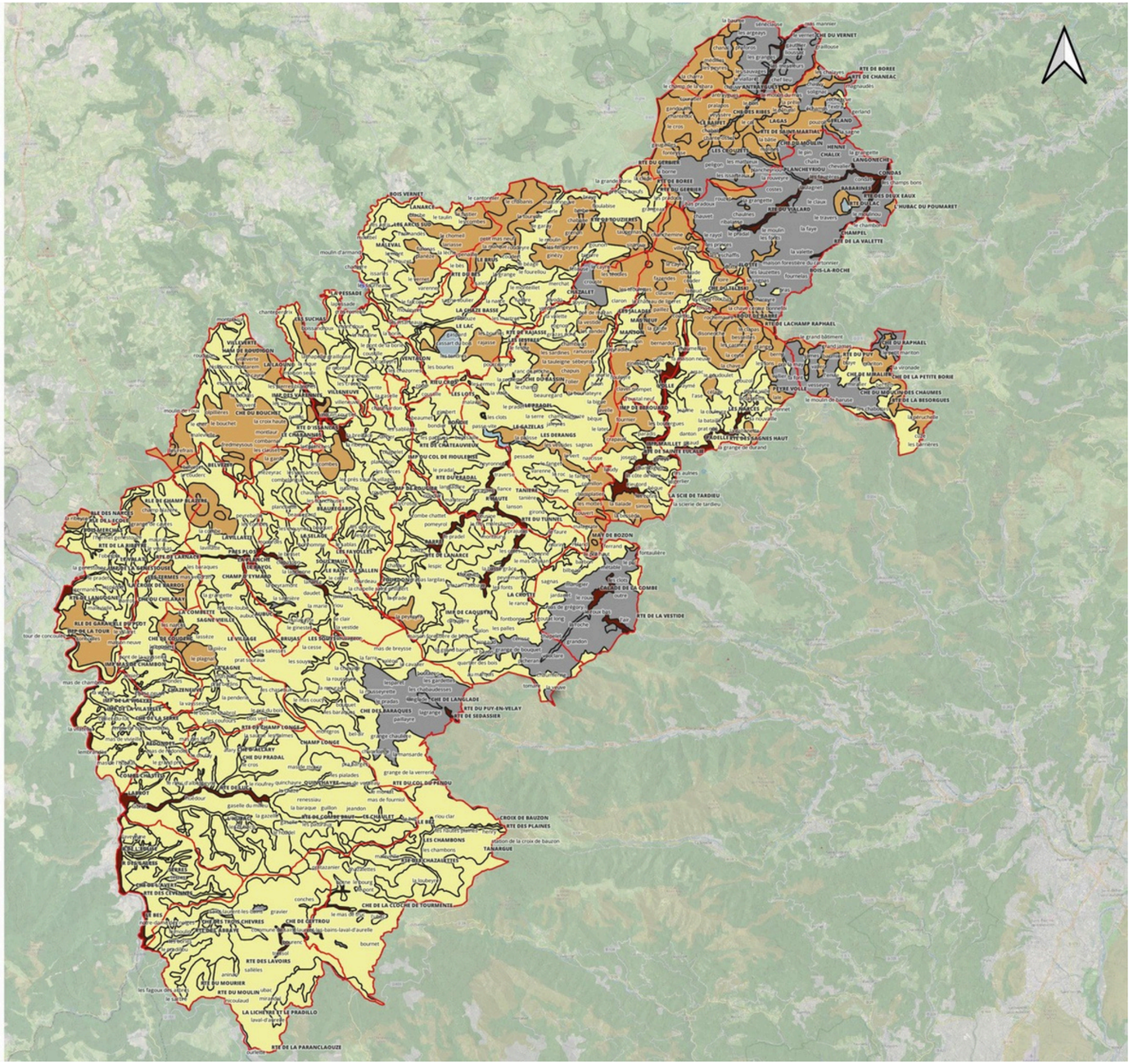

terraterre

Diagnostic agricole du PLUi de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

-

L'eau

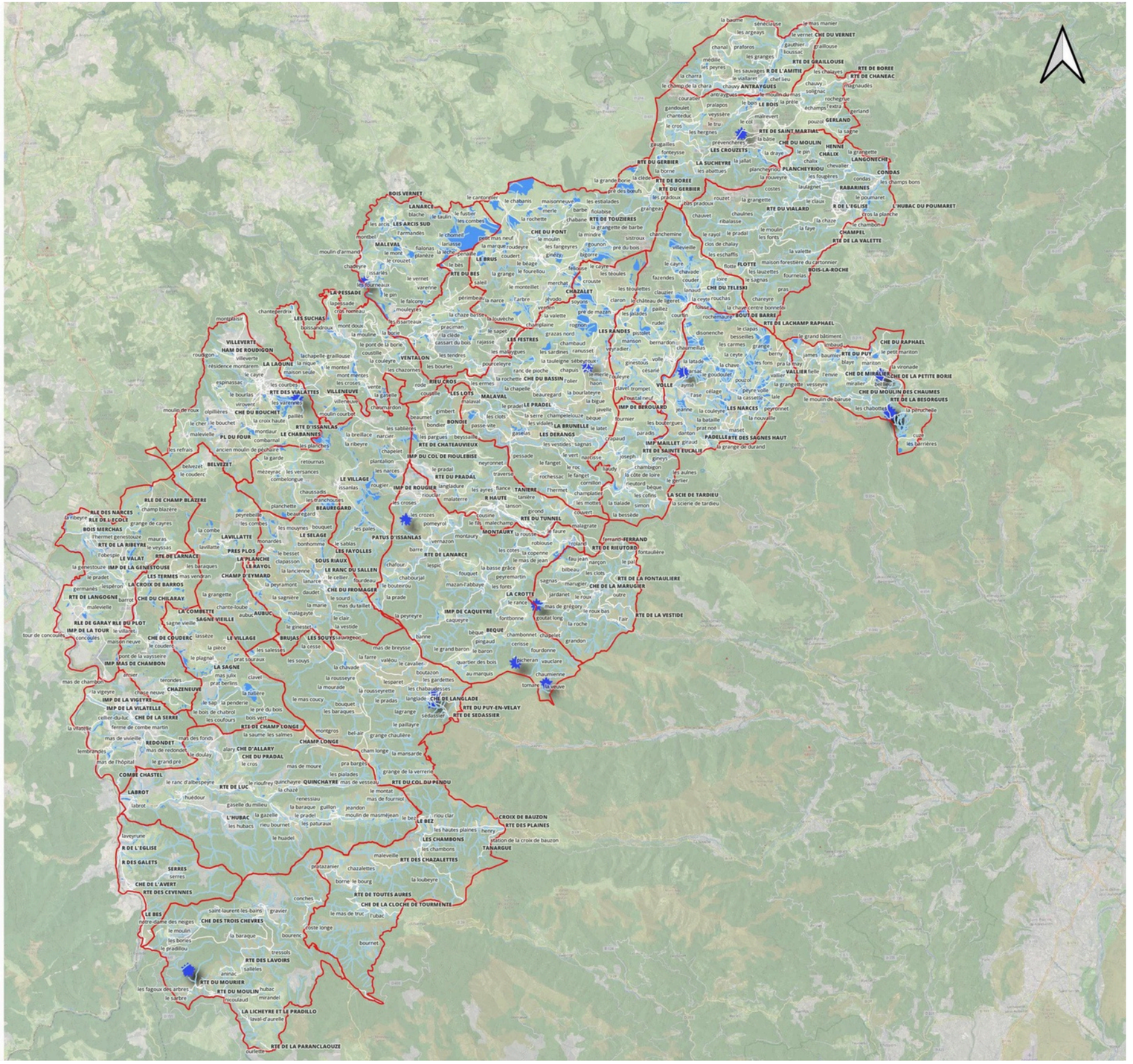

Réalisation : TERRATERRE, 2023
sources : Wms, photo aérienne/ Ign, Admin Express / CD07, zones humides et retenues collinaires

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Potentiel pédologique

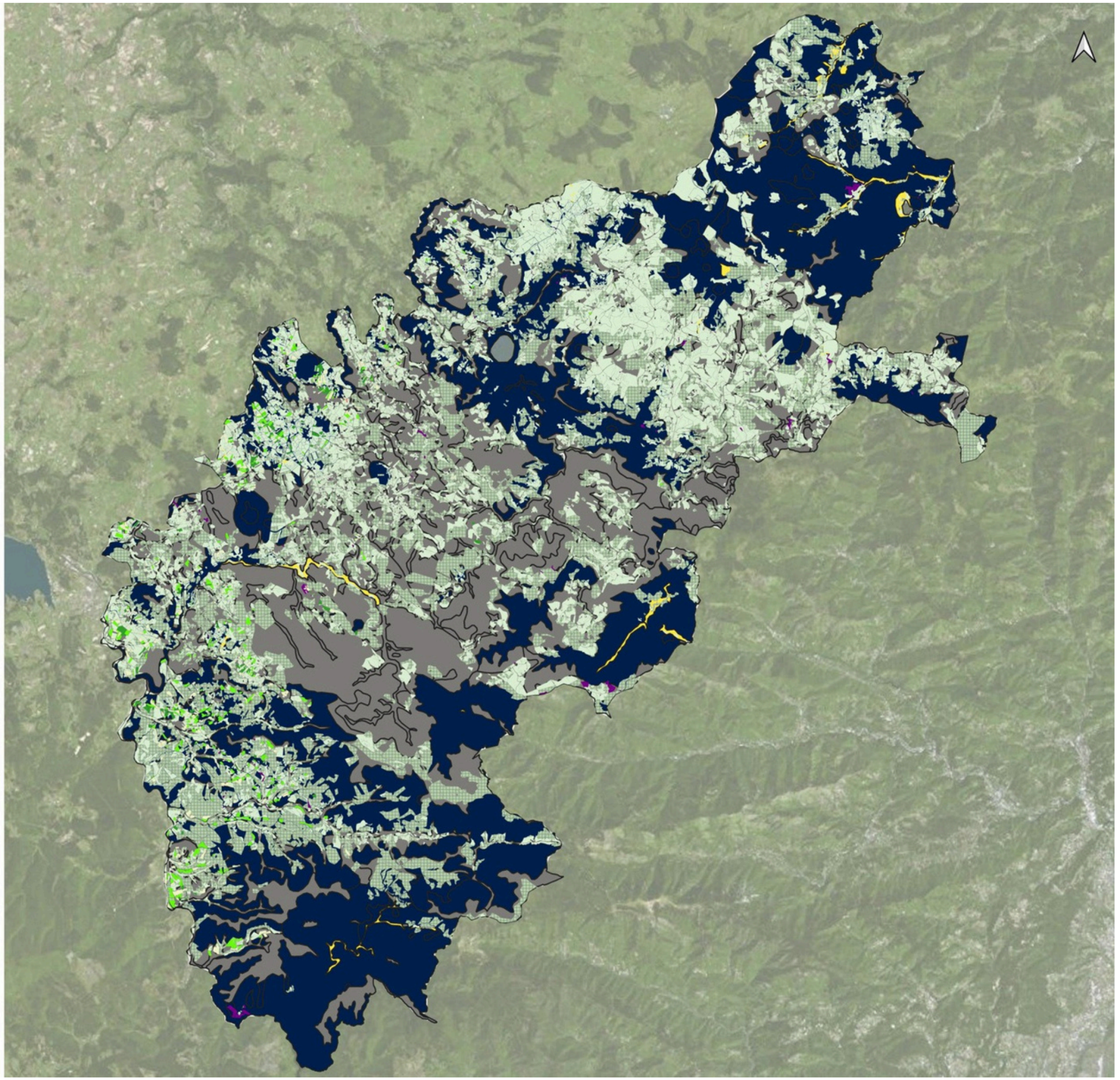

Source : Wms®, ©IGN / SIRA©, UCS®
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Occupation des sols en 2018

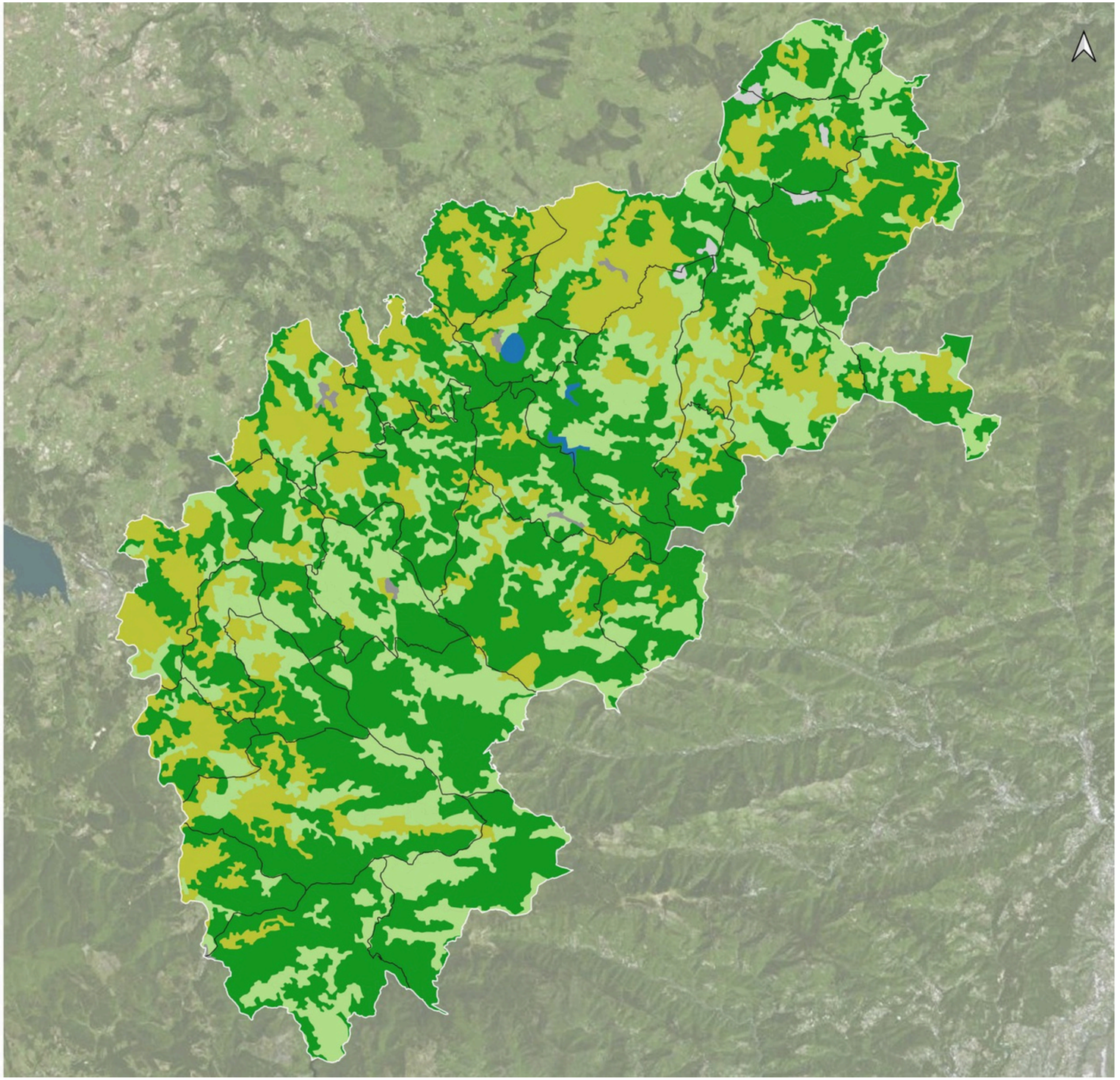

Source : IRIS®/IGN - CLC 2018, Meet©
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Part des surfaces agricoles par commune

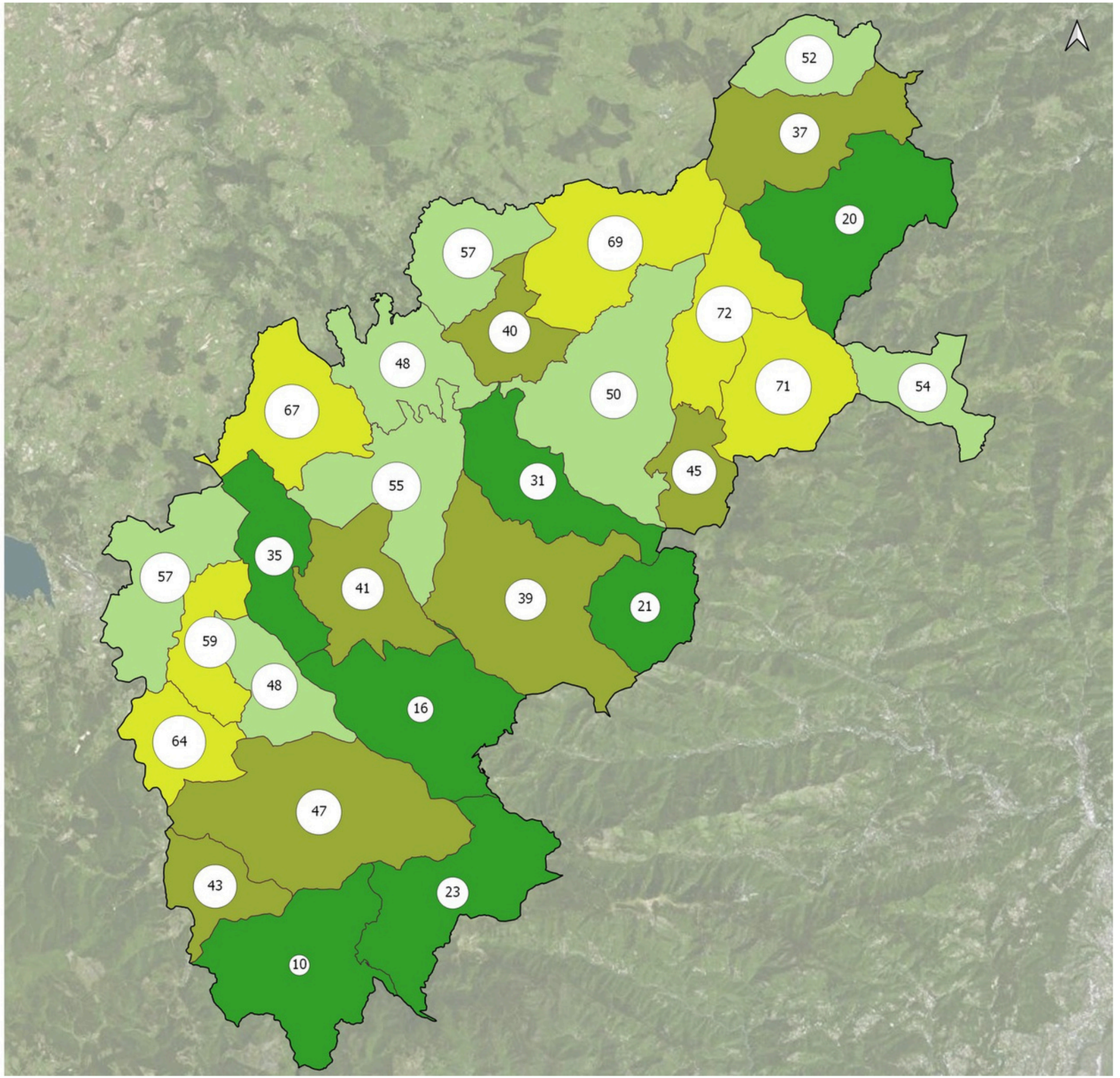

Légende :

Part des surfaces agricoles déclarées à la PAC en 2021 par commune
- 10 % - 36,5 %
- 36,5 % - 47,5 %
- 47,5 % - 57 %
- 57 % - 72 %
- Part de la SAU (%) par commune
- Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

0 2,5 5 km

Source : RPG2021/WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Nature de cultures en 2021

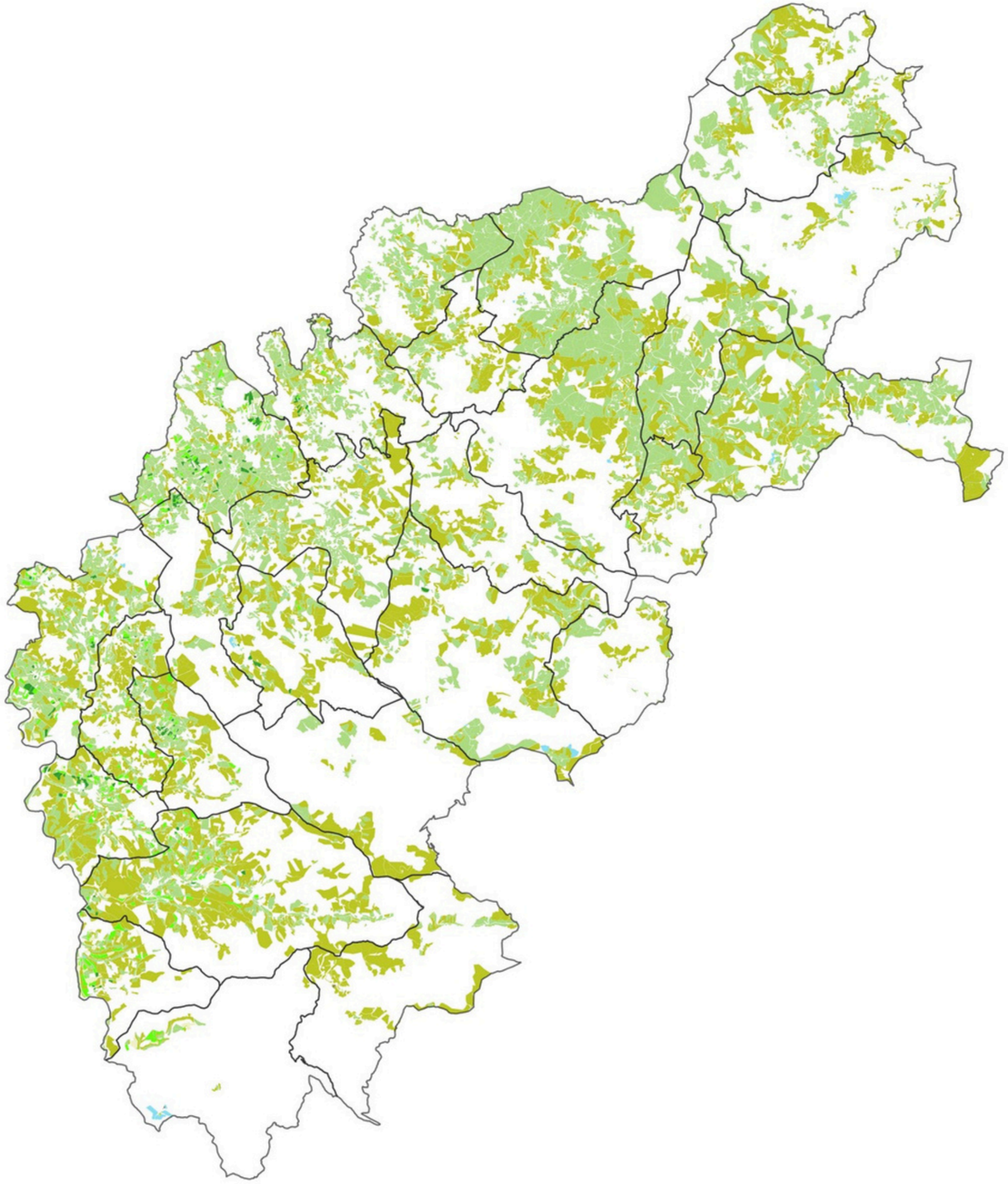

Source : IRIS®/IGN - RPG 2021, ASP©
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Le rôle des surfaces

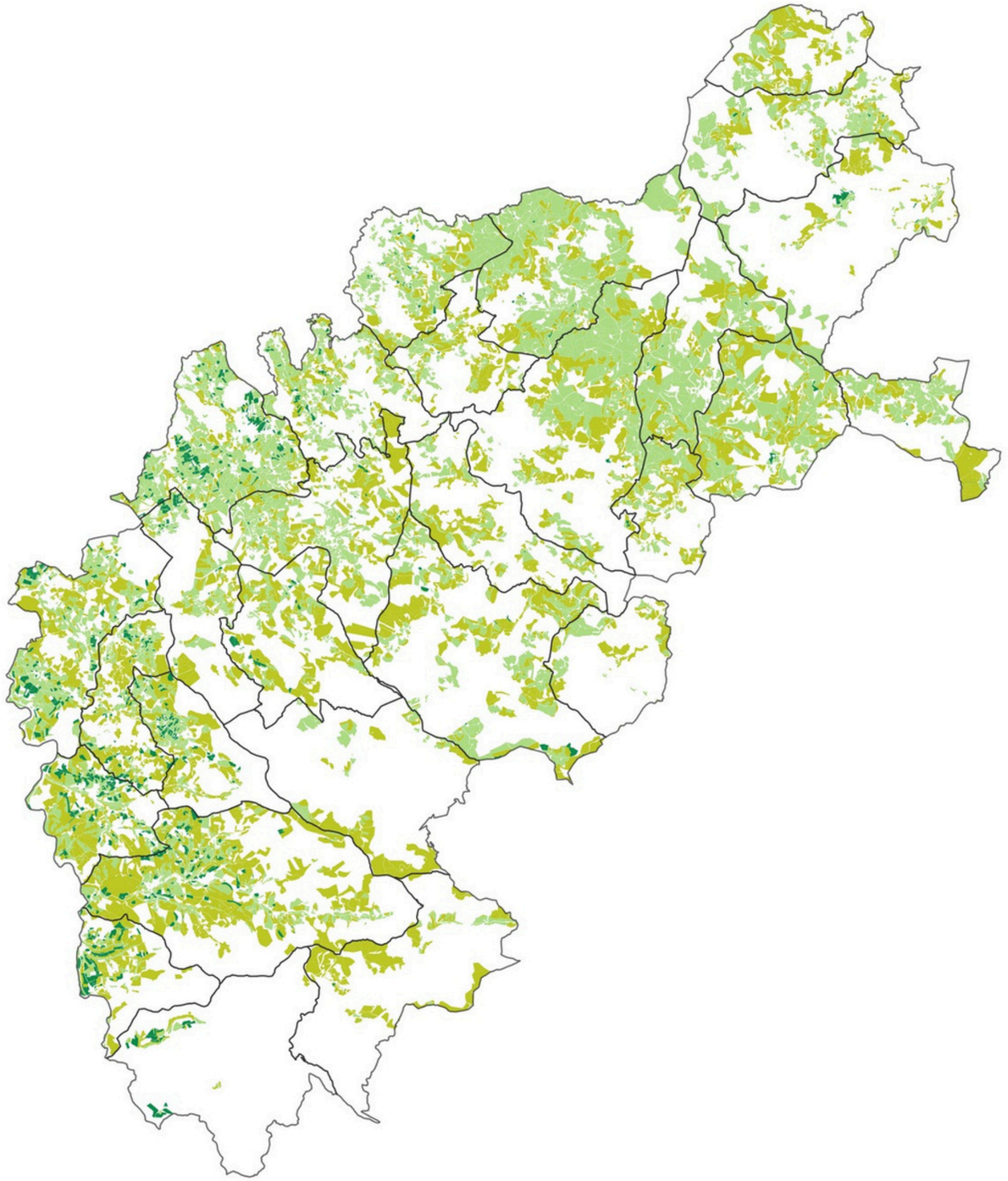

Source : IRIS®/IGN - RPG 2021, ASP©
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Répartition des exploitations agricoles

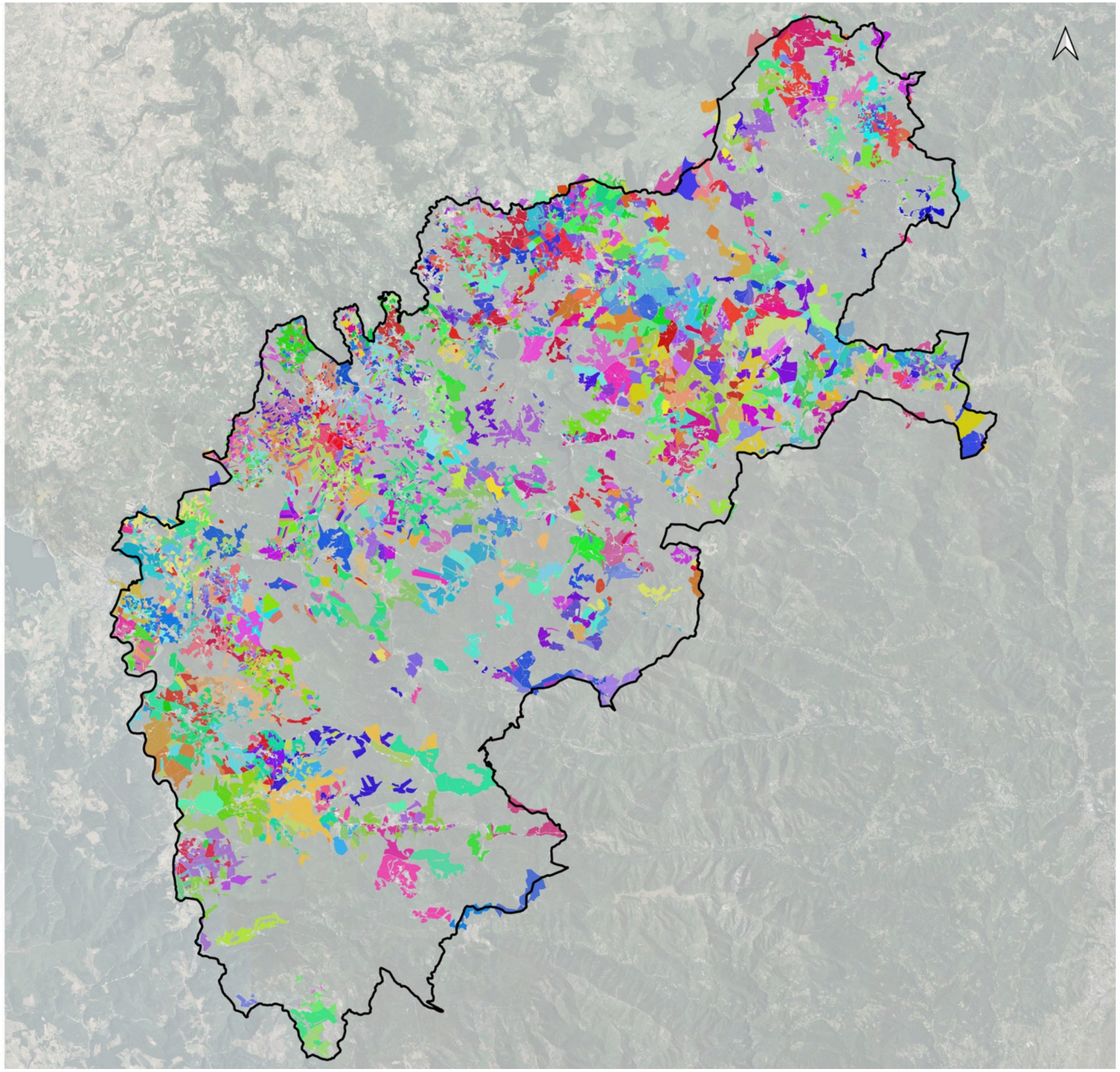

Sources : RPG 2021, Admin Express®, ©IGN
Réalisation : Terraterre, 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche

-

Sièges d'exploitation / Bâtiments agricoles

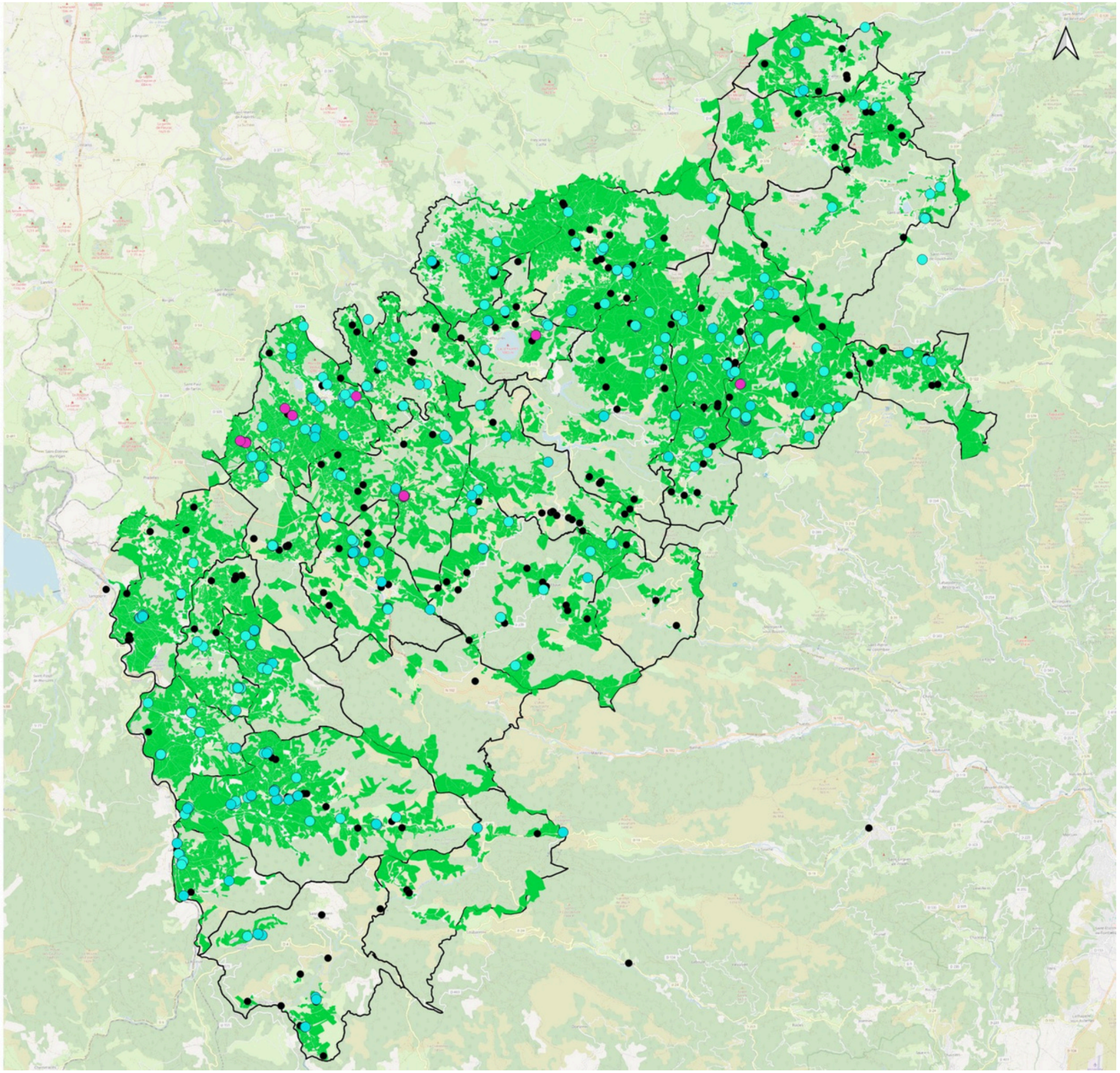

Légende :

- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Bâtiments (hors ICPE)

- Bâtiment
- Sièges d'exploitation
- Surfaces agricoles déclarées à la PAC en 2021
- Communautés de Communes Montagne d'Ardèche

0 2,5 5 km

Sources : Enquêtes Terraterre / ICPE, RPG2021, ASP ADMIMEXPRESS®
Réalisation : Terraterre, 2024

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Origine des déclarants PAC

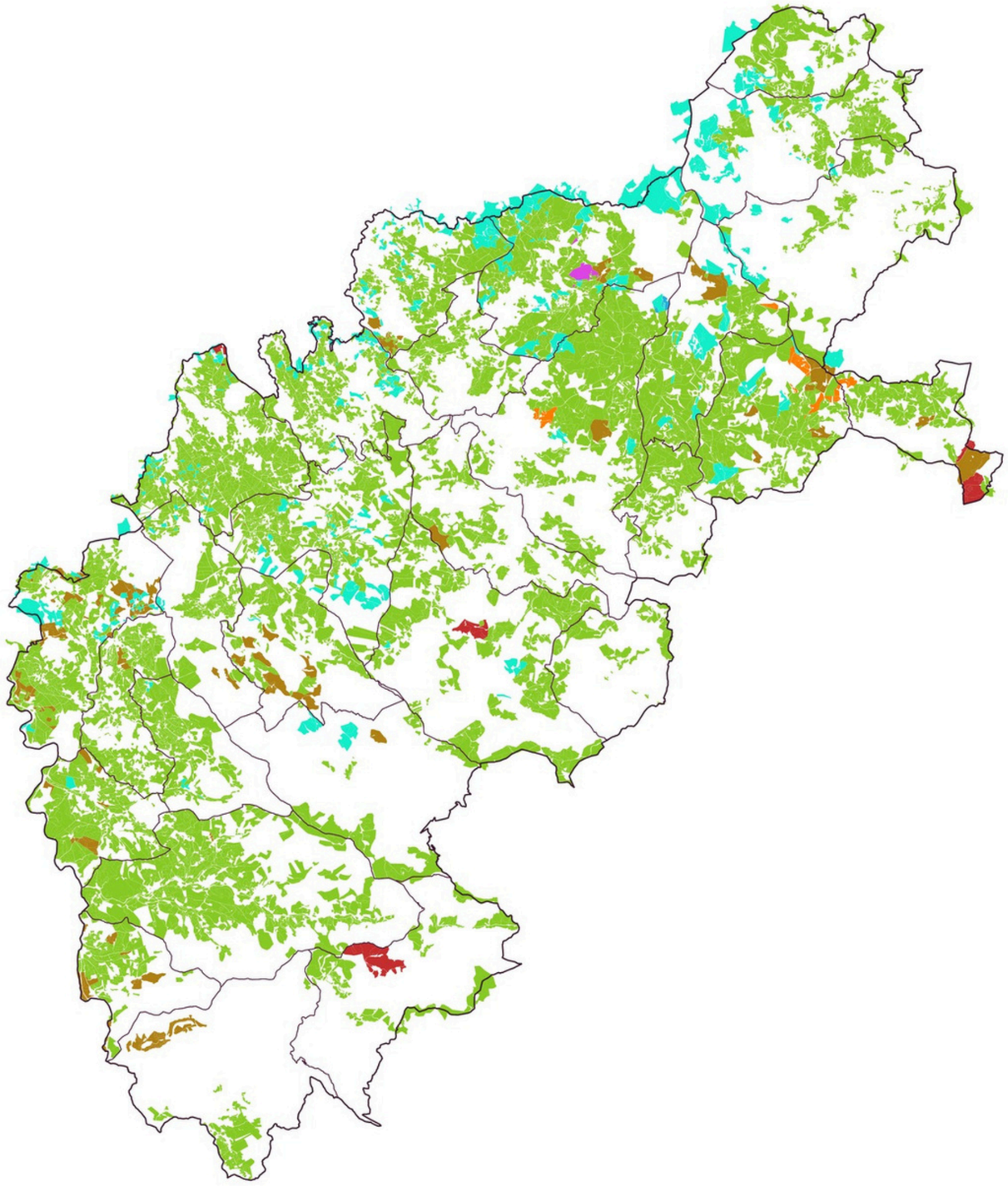

Source : Enquêtes Terraterre / RPG 2021, ASP
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Formes juridiques des exploitations

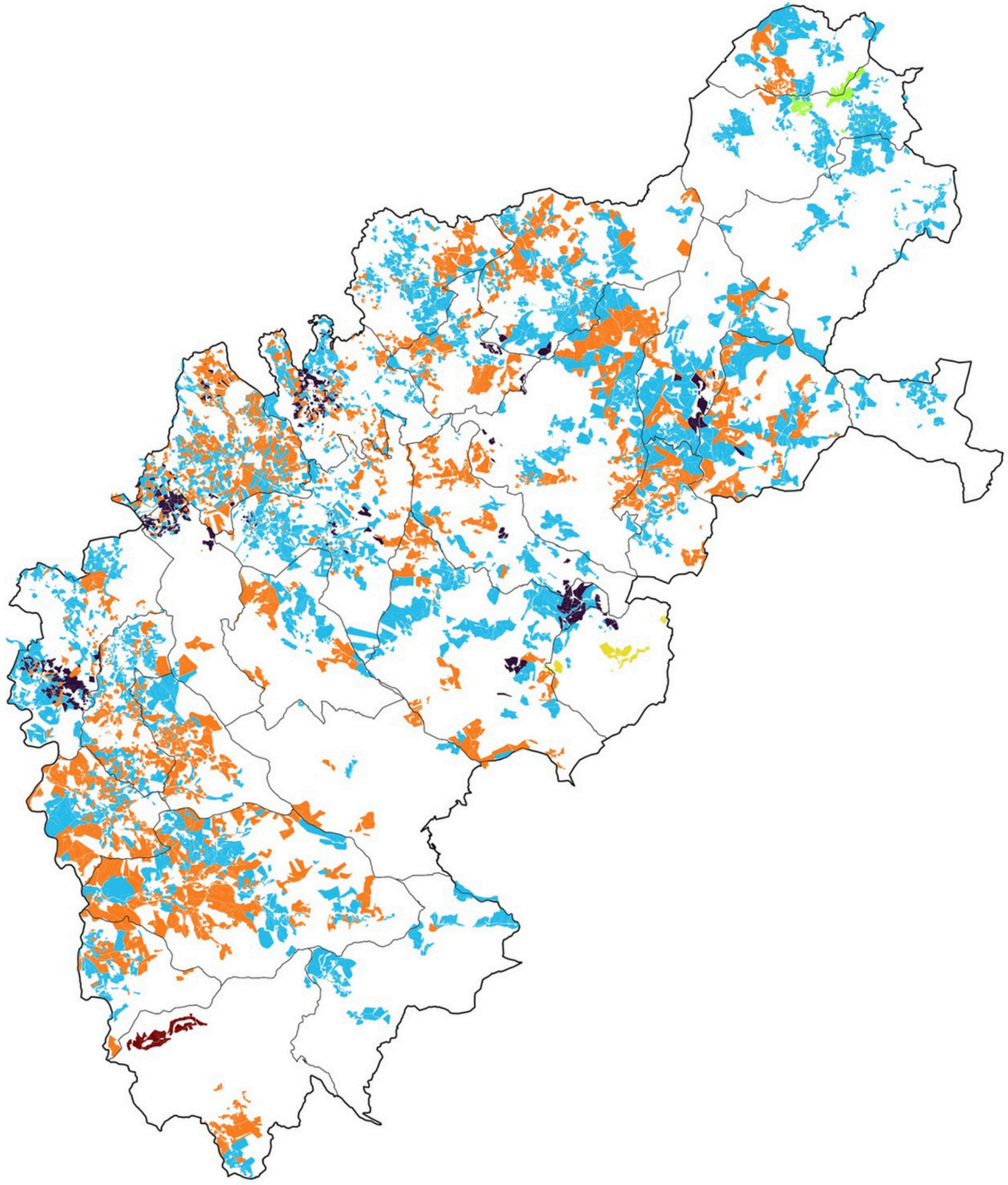

Source : Enquêtes Terraterre / RPG 2021, ASP
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche

-

Répartition des exploitations selon l'âge des exploitants

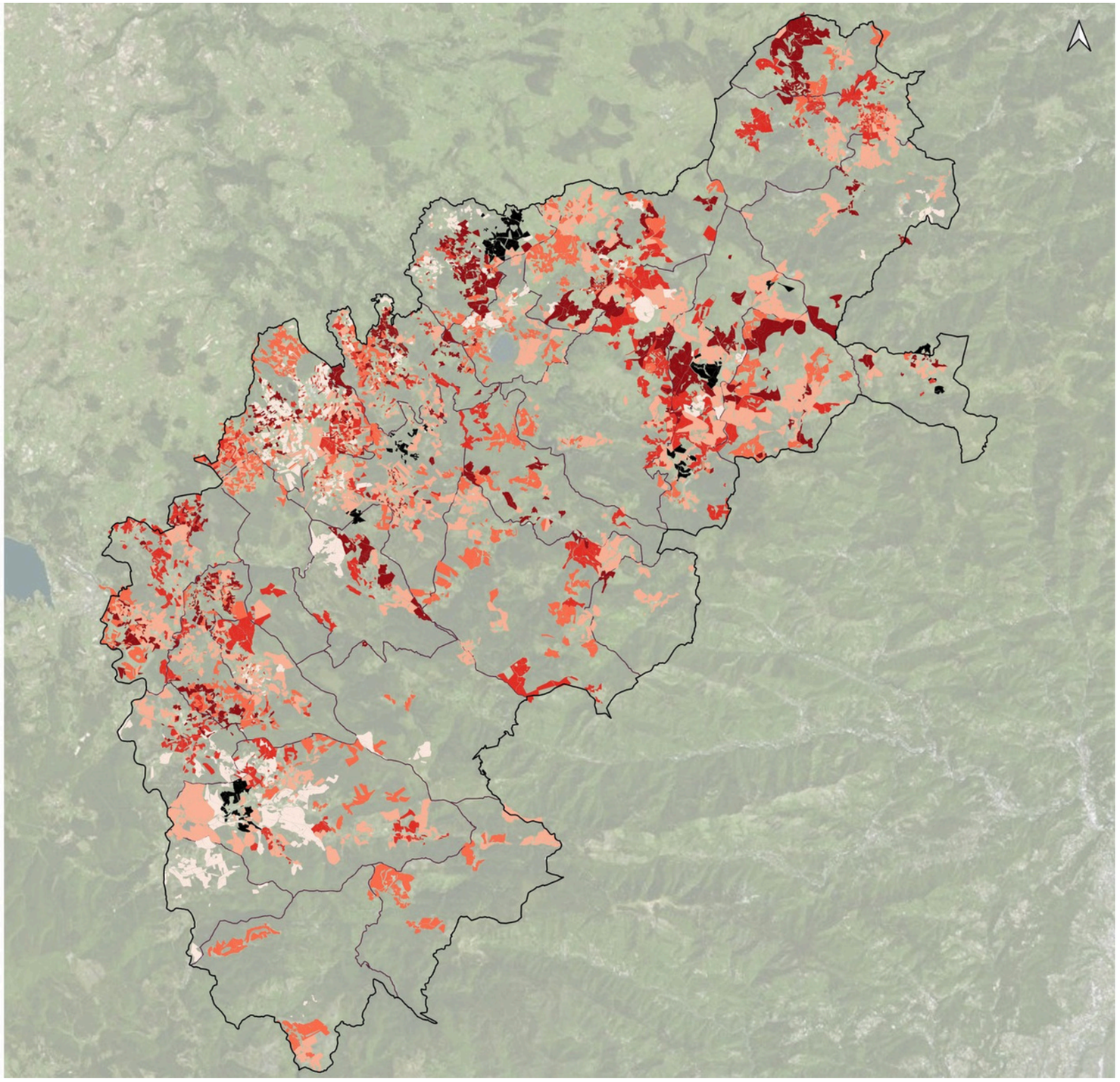

Source : Enquêtes Terraterre
RPG 2021, ASP
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
SAU des exploitations

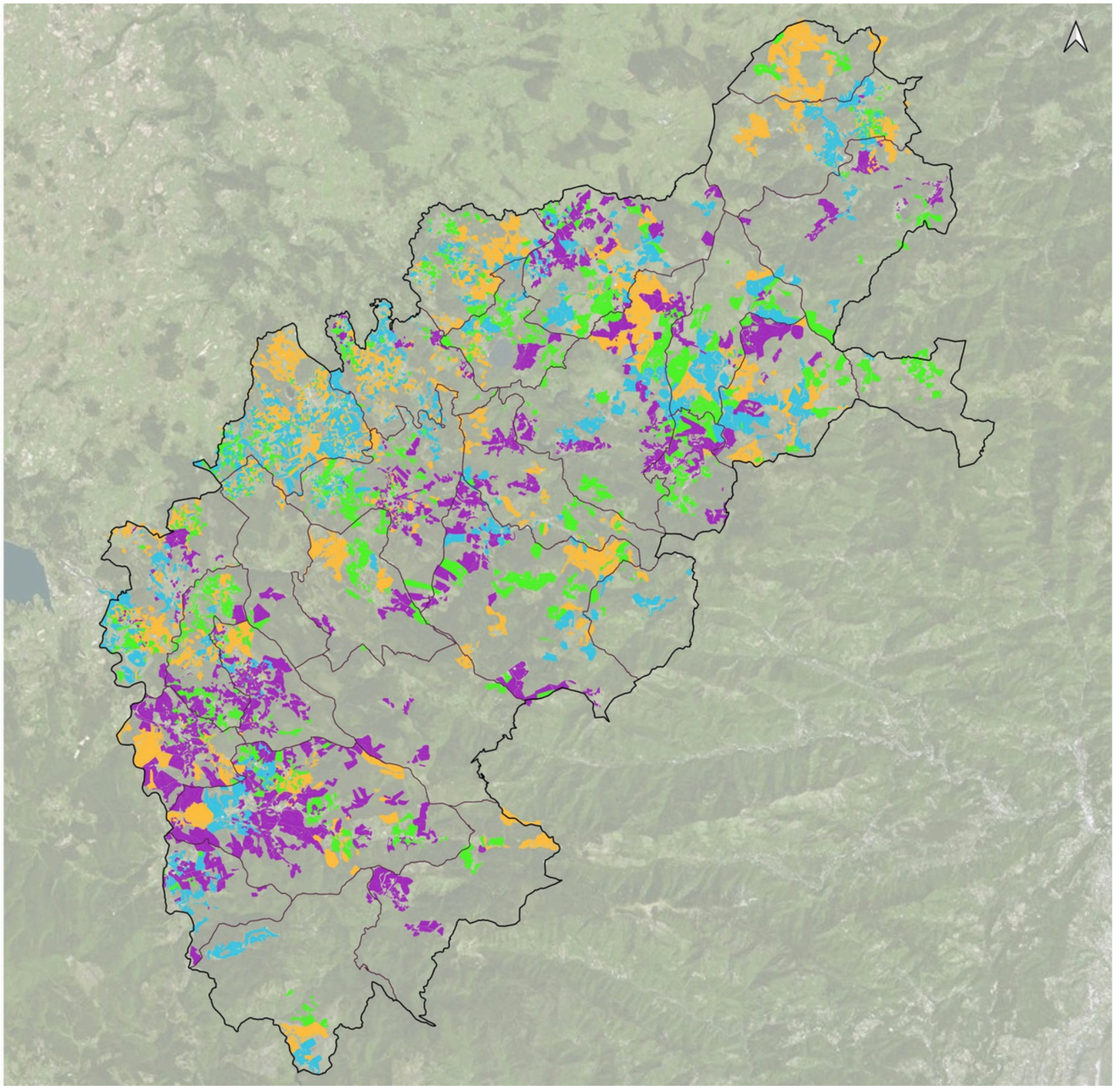

Légende :

Quartile des SAU par exploitations déclarées à la PAC en 2021

- 0 - 69 ha
- 69 - 100 ha
- 100 - 163 ha
- 163 - 437 ha
- Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

0 2,5 5 km

Source : Enquêtes Terraterre / RPG 2021, ASP
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Répartition des surfaces agricoles selon l'OTEX

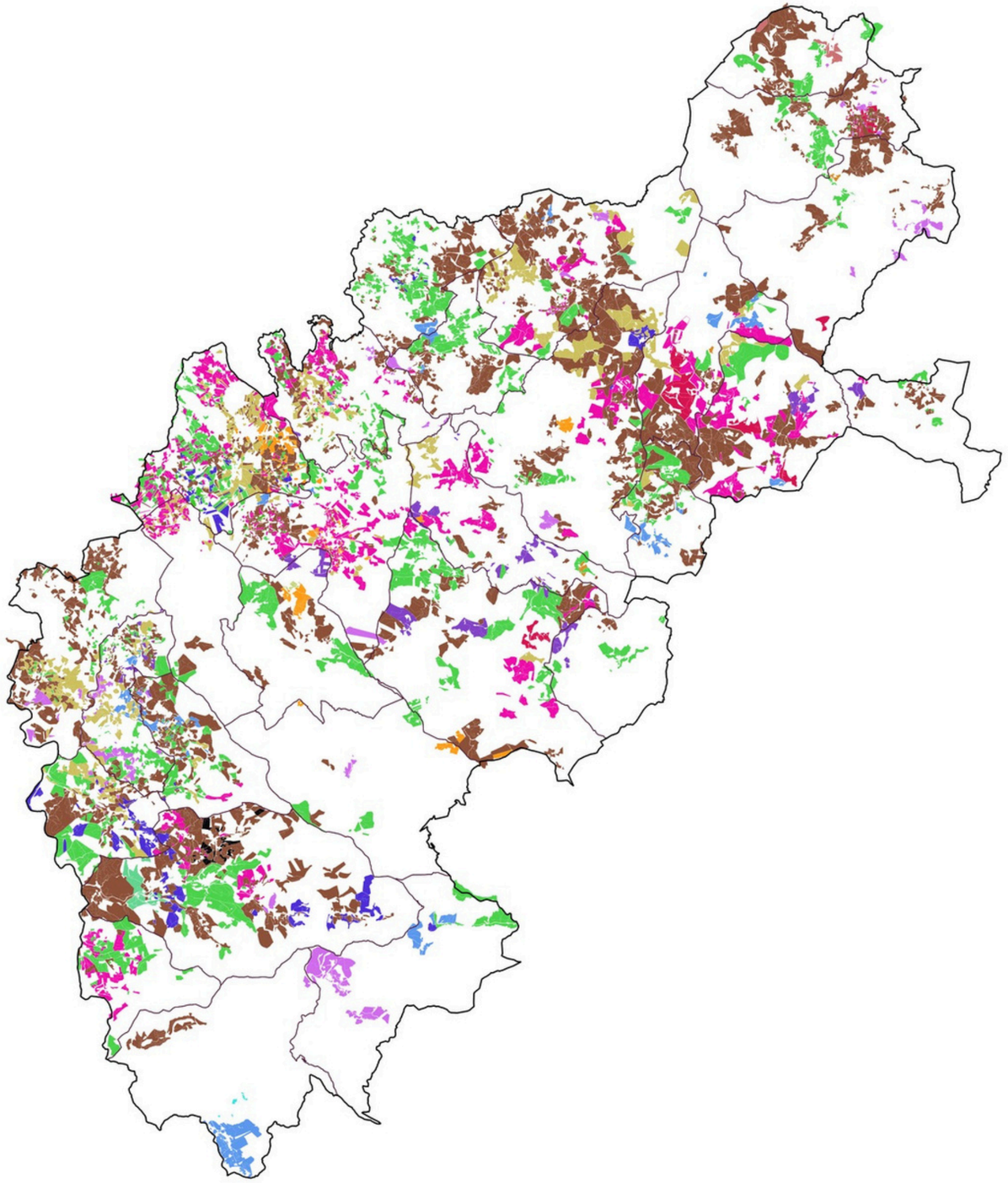

Source : Enquêtes Terraterre / RPG 2021, ASP
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Statuts des chefs d'exploitation

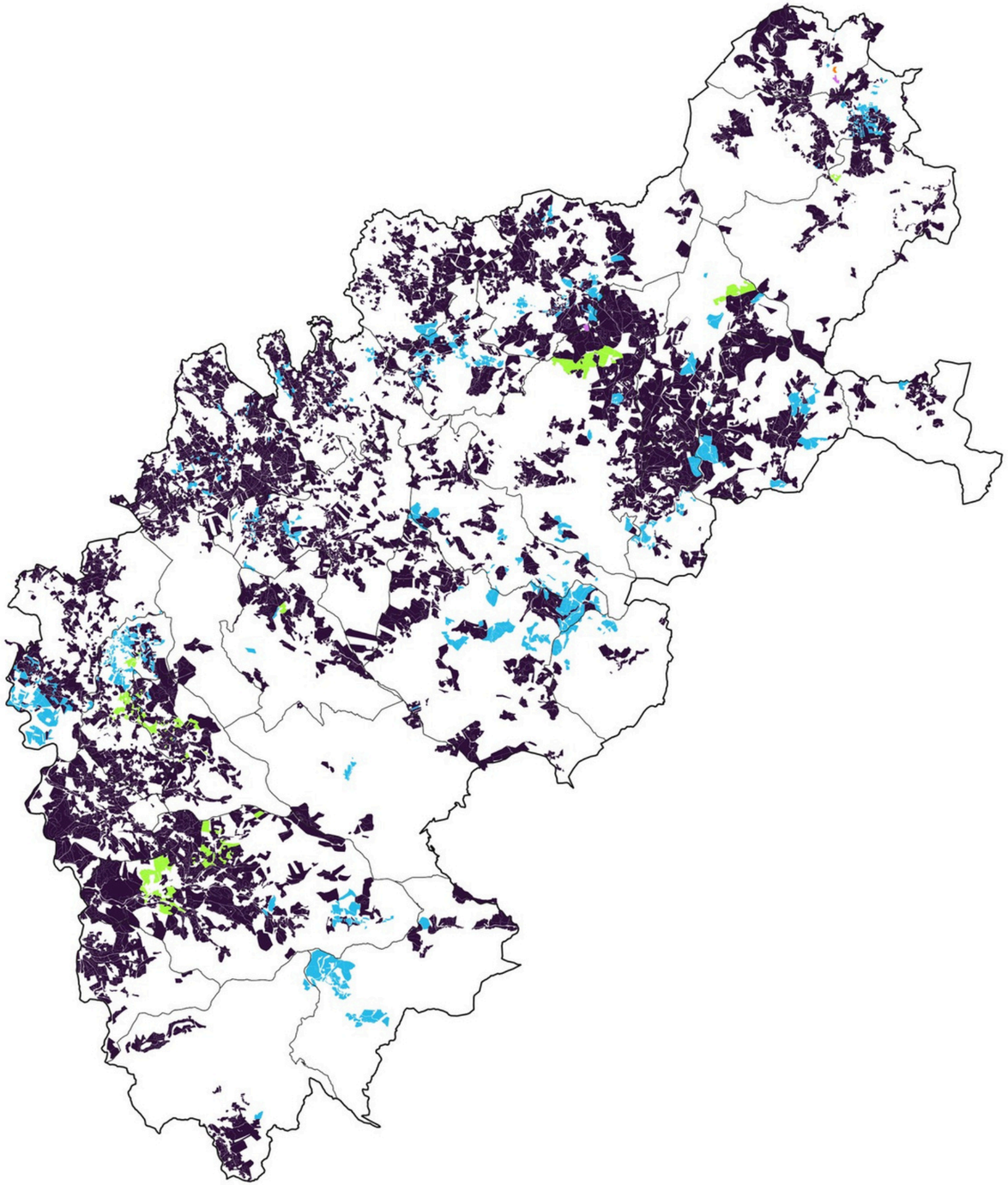

Source : Enquêtes Terraterre / RPG 2021, ASP
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Tènements parcellaire

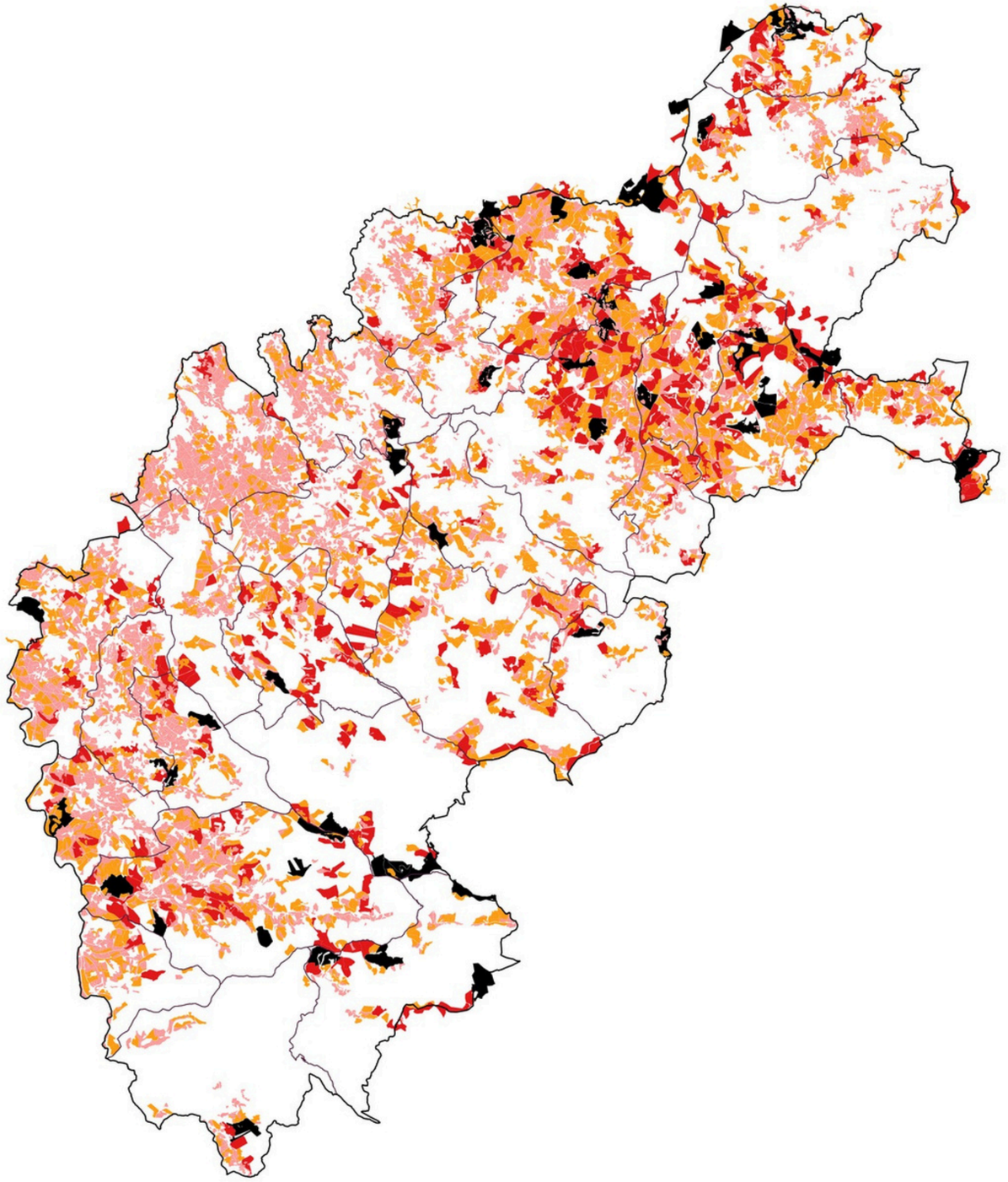

Source : Enquêtes Terraterre / RPG 2021, ASP
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche - Les principaux acteurs économiques

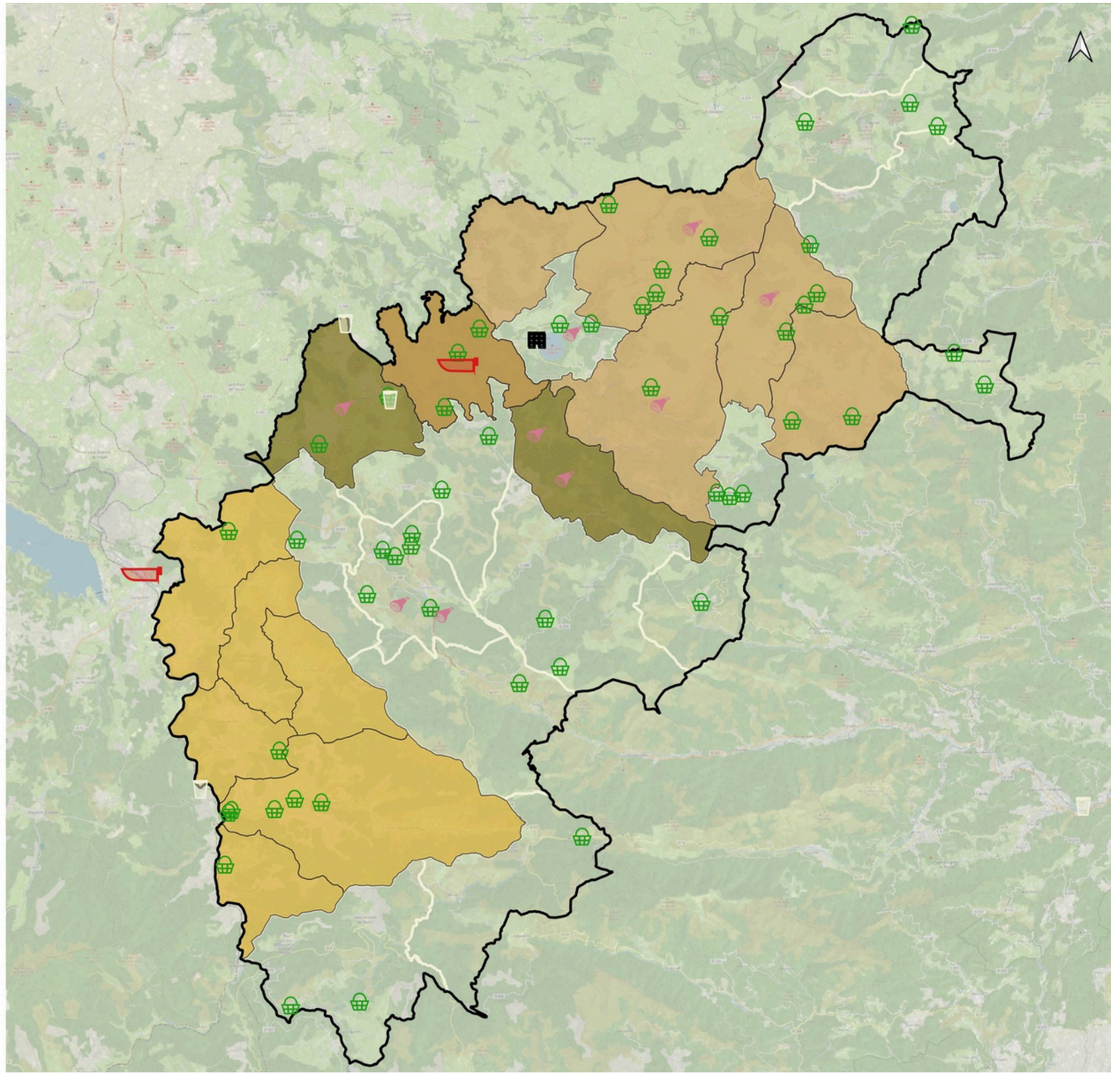

Source : Wms®, ©IGN / SIRA©, UCS®
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche

-

Répartition spatiale des projets au sein des exploitations

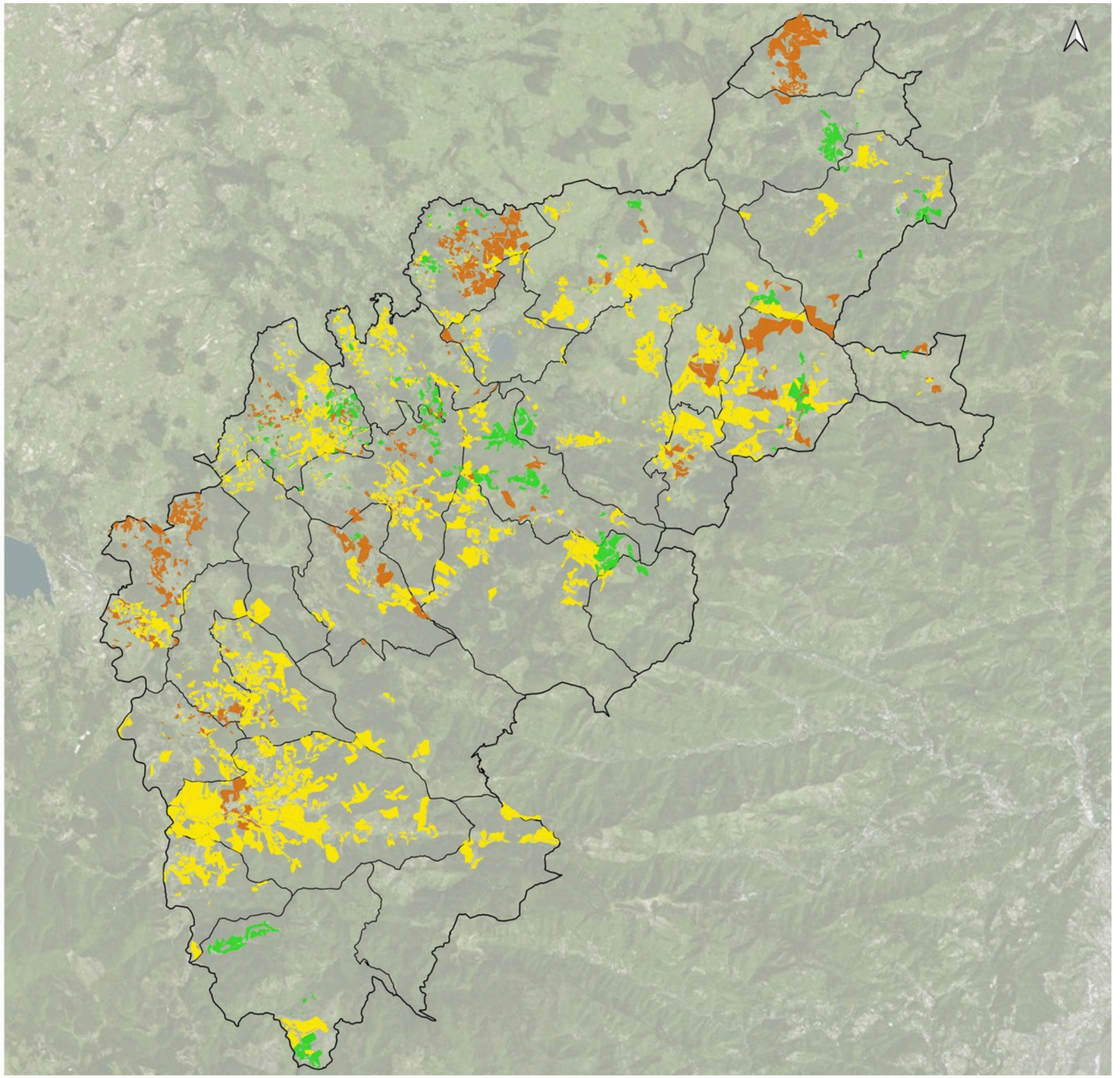

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche

-

Projets de bâtiments (stockage/élevage)

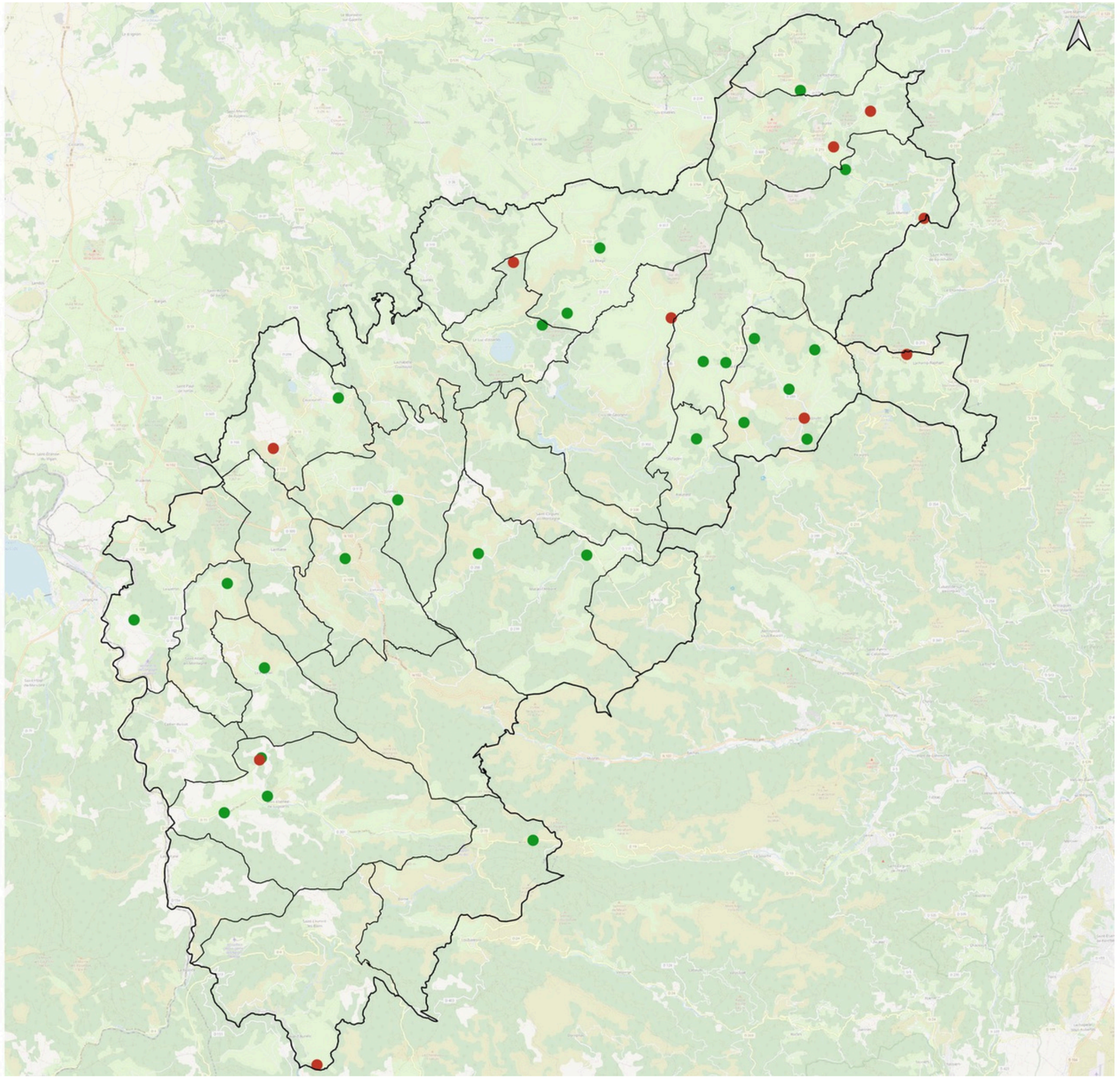

Légende :

Projets
- Bâtiment de stockage et élevage
- Bâtiment de stockage

Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

0 2,5 5 km

Sources : Enquêtes Terraterre
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

Diagnostic foncier agricole du PLUi Montagne d'Ardèche
-
Difficultés de transmission des bâtiments et des surfaces

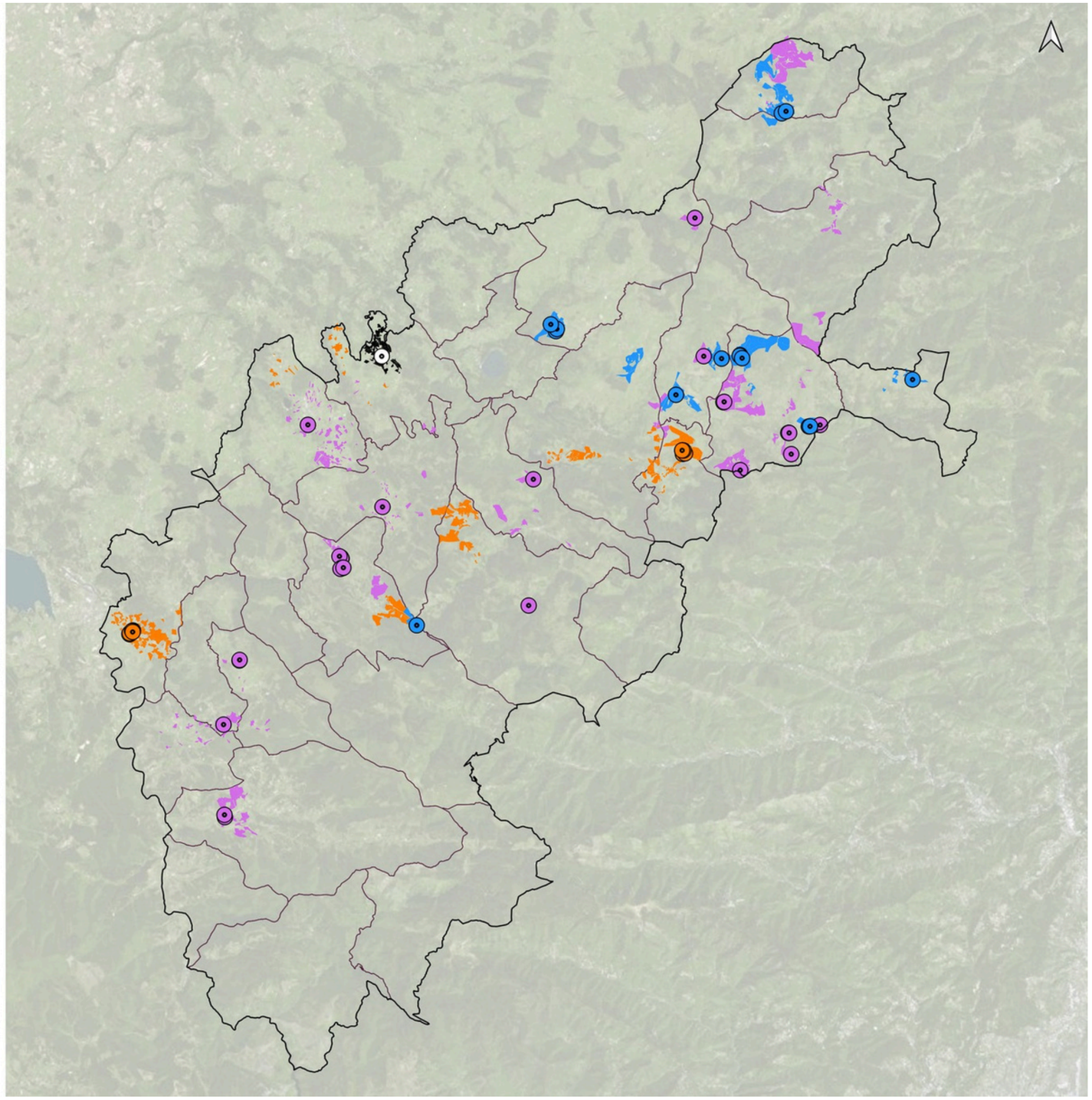

Source : Enquêtes Terraterre / RPG 2021, ASP
Admin Express, WMS®, ©IGN
Réalisation : Terraterre - 2023

terraterre

terraterre

Diagnostic agricole du PLUi de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

-

Les surfaces stratégiques du territoire

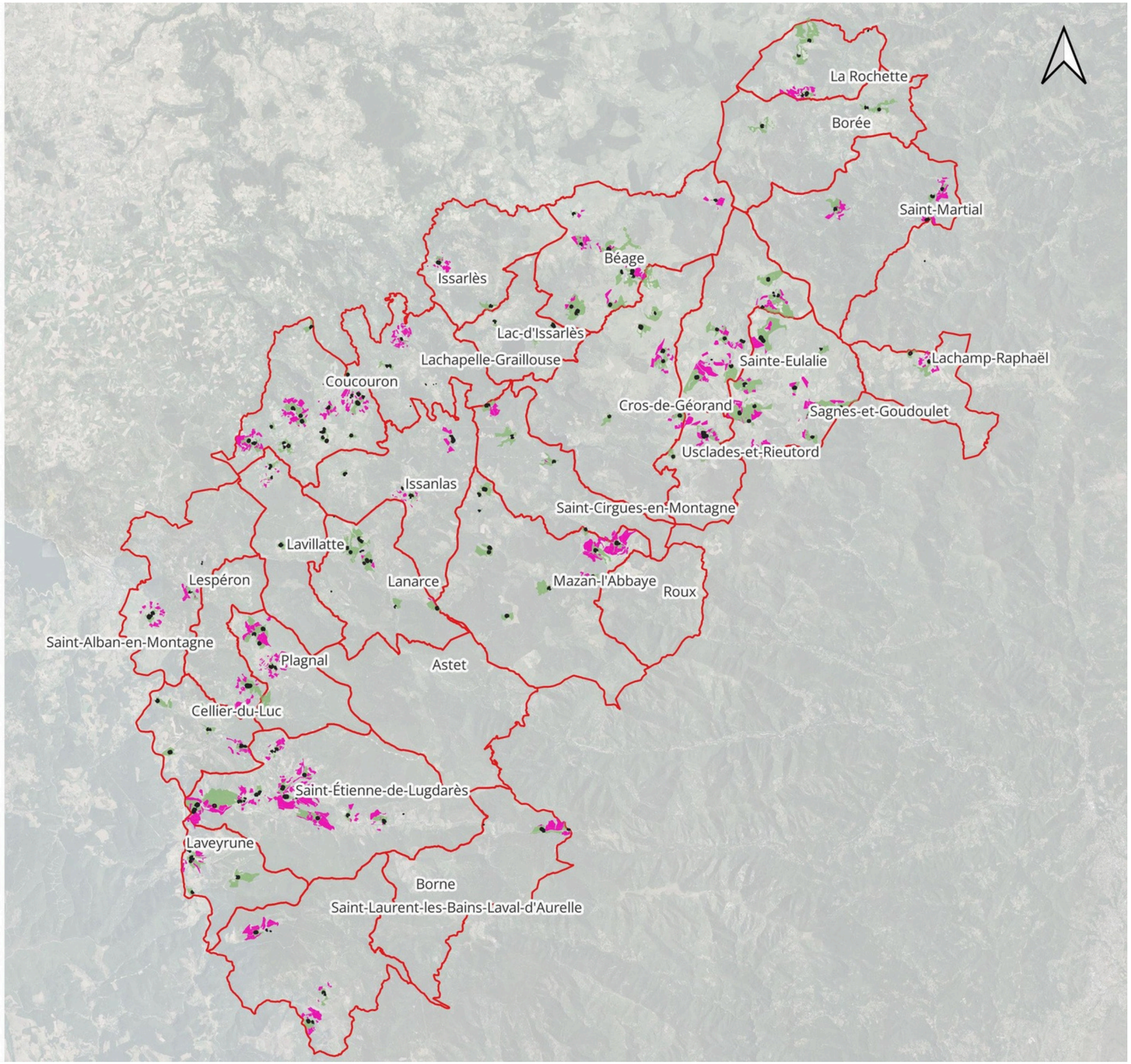

- Surfaces stratégiques
- Surfaces dans règle de réciprocité
- Ilots situés concernés par règle de réciprocité
- Bâtiment agricole
- Installation classée (exploitation agricole)
- Limite communale

Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

0 5 10 km

Réalisation : TERRATERRE, 2023
sources : Wms, photo aérienne/ Ign, Admin Express / CD07, zones humides et retenues collinaires

terraterre

Diagnostic agricole du PLUi de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

-

Enjeu de production des surfaces stratégiques

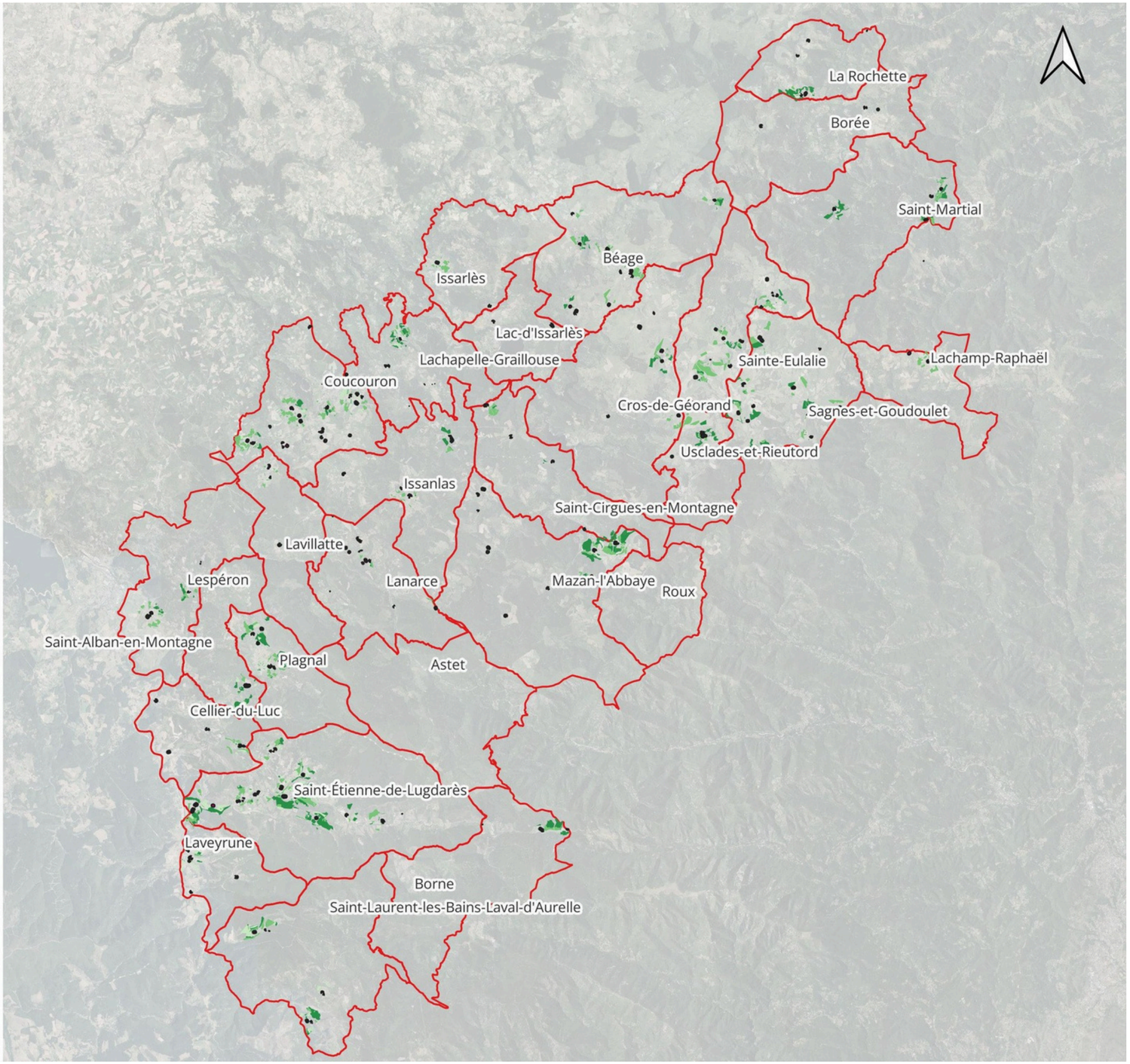

Enjeu de production
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort
- Surface concernée par la règle de réciprocité
- Bâtiment agricole
- Limite communale

Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

0 5 10 km

Réalisation : TERRATERRE, 2023
sources : Wms, photo aérienne/ Ign, Admin Express / CD07, zones humides et retenues collinaires

Diagnostic agricole du PLUi de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

-

Le risque de déprise des surfaces stratégiques

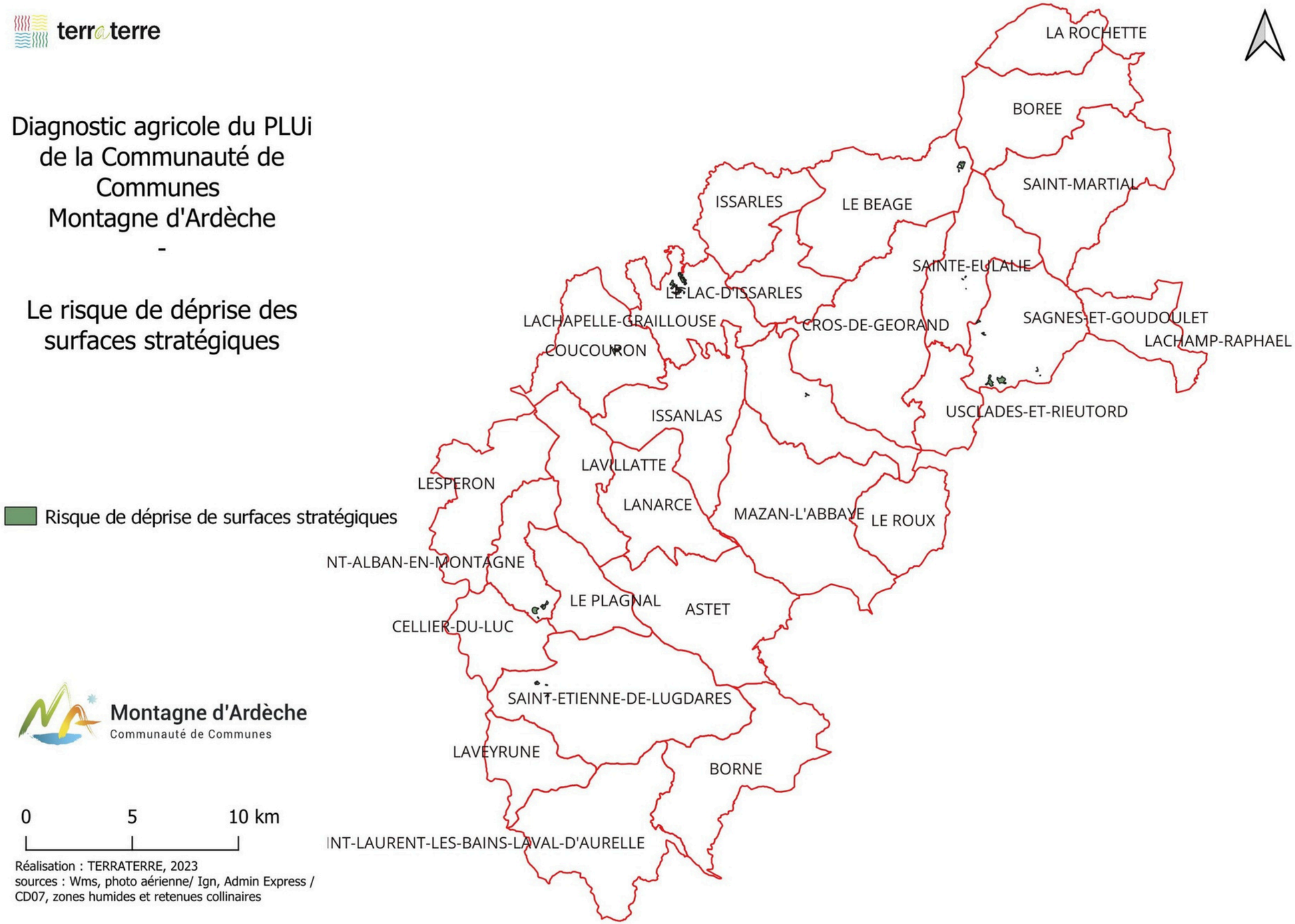

Risque de déprise de surfaces stratégiques

Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

0 5 10 km

Réalisation : TERRATERRE, 2023
sources : Wms, photo aérienne/ Ign, Admin Express / CD07, zones humides et retenues collinaires

terraterre

Diagnostic agricole du PLUi de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

-

Les surfaces agricoles à préserver

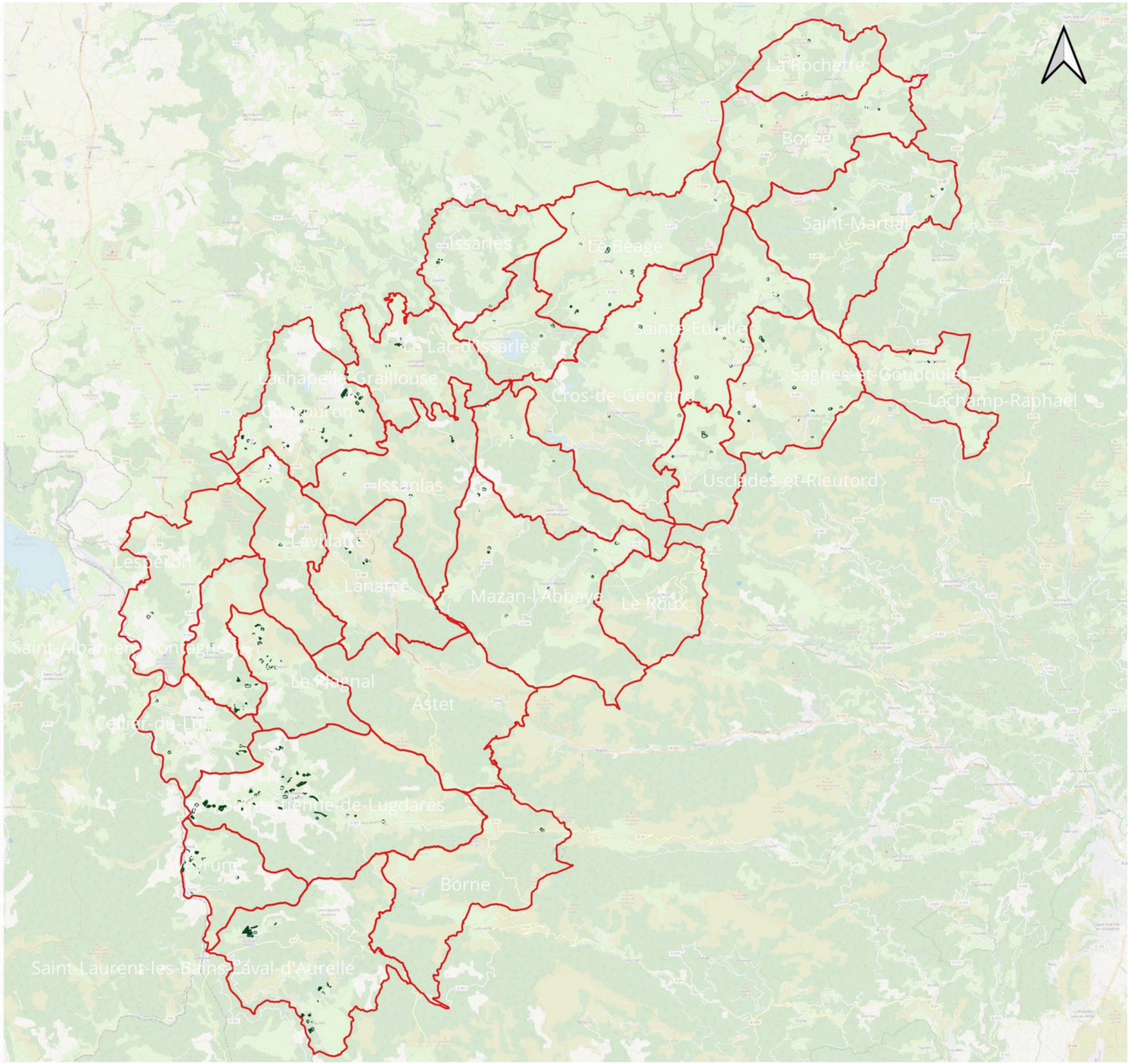

Surfaces à préserver (enjeu stratégique et règle de réciprocité)

Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

0 5 10 km

Réalisation : TERRATERRE, 2023
sources : Wms, photo aérienne/ Ign, Admin Express / CD07, zones humides et retenues collinaires